

“LES FILLES DU ROY”

Une tradition dans le Vieux-Montréal...
Repas d'affaires • Table d'hôte
Brunch tous les dimanches

415 rue Bonsecours, Vieux-Montréal • rés. 849-3535



LE DEVOIR
ÉCONOMIQUE

Les vrais
problèmes
de Montréal

Selon le comité exécutif de la Ville de Montréal, qui vient de poser un geste exceptionnel en publiant une brochure sur la santé économique de la métropole, la « guérilla politique » Québec-Ottawa et l'abus de grèves nuisent plus à l'économie montréalaise que la loi 101 instituant la Charte de la langue française. **Page 7**

Une industrie
qui se défend

Convaincue de jouer un rôle économique important et de fabriquer des produits qui ne sont pas nocifs pour la santé, l'industrie canadienne des boissons gazeuses entreprend une deuxième campagne pour faire contrepoids à ceux qui contestent la qualité nutritive de ces breuvages. **Page 7**

Place Victoria
est vendue

Le principal propriétaire de la Place Victoria, à Montréal, Daon Development, a vendu à une firme montréalaise les parts qu'il possédait dans ce prestigieux édifice abritant la Bourse. **Page 7**

Festival international
de jazz de Montréal



Wynton Marsalis, le plus brillant musicien entendu jusqu'ici.
(Photo Robert Etcheverry)

Un concert
monumental:
VSOP II

par Jacques Larue-Langlois

BIEN à son aise sous l'écrasante canicule, le jazz, hot ou cool, s'est littéralement emparé de l'ancien quartier latin. La rue St-Denis est un haut-lieu de célébration. On y fête, on y boit, on y danse, on y fume. Le premier équilibriste ou jongleur venu y retiendrait un entourage. Le moindre musicien — pourvu qu'il swing un peu — y tient concert en pleine rue.

Ce qui prime avant tout, c'est quand même la musique et il est rare de l'entendre jouer par d'aussi merveilleux musiciens que ceux, par exemple, de VSOP II, au grand concert de dimanche soir, au St-Denis. Ils représentent le fin du fin en musique de jazz qui soit d'aujourd'hui, sans emprunts aux para-phénomènes à la mode, bien ancrée à son berceau noir et vive et mobile et trouvant des voies nouvelles comme de nouvelles voix. Celle de la trompette de Wynton Marsalis produit des sons vraiment inouïs à

Voir page 14: Un concert

Tout le charme
du vieux continent

de la classe
**LANterna
VERDE**

5 minutes
de l'aéroport Dorval
1560 rue Herron, Dorval
631-6434

Une «journée futile», aux yeux de Jacques Parizeau



Le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, (à l'arrière-plan), a rapidement perdu son sourire hier à la conférence des ministres des Finances de Montréal, convoquée par son homologue fédéral, M. Marc Lalonde.
(Photo PC)

Pas de mesures
concrètes pour
soutenir la reprise

par André Bouthillier

Six heures d'entretien n'ont pas permis aux onze ministres des Finances du Canada de s'entendre sur des mesures concrètes capables d'assurer une reprise forte de l'économie nationale, à la grande déception de la plupart des représentants des provinces.

De fait, réunis hier au Centre Sheraton de Montréal dans le cadre de leur troisième rencontre depuis décembre dernier, les trésoriers des provinces et le ministre fédéral des Finances, M. Marc Lalonde, n'ont réussi qu'à constater les trois évidences suivantes: le chômage demeure élevé (12,4 %), la lutte à l'inflation a donné de bons résultats (taux annuel de 5,4 % contre 11 % l'an dernier) et des signes de reprise apparaissent à l'horizon.

Convoqués à la dernière minute par M. Lalonde, les ministres des Finances devaient s'entretenir de la nécessité de maintenir les programmes fédéral et provinciaux de restrictions des salaires et des prix afin d'éviter une remontée de l'inflation. Dans son invitation, qui n'incluait aucun ordre du jour précis, l'hôte fédéral promettait de présenter des propositions concrètes pour donner un nouvel élan à ces programmes. Il n'a

toutefois pas pu tenir sa promesse, a-t-il lui-même admis.

M. Lalonde n'a donc pas été capable de convaincre l'Ontario et la Nouvelle-Écosse de renouveler pour une seconde année leurs programmes de restrictions salariales respectifs, lesquels doivent prendre fin au début de l'automne.

Le ministre fédéral des Finances s'est cependant dit satisfait des résultats de la journée, car, a-t-il expliqué aux journalistes sur un ton peu enthousiaste, les provinces et le gouvernement fédéral partagent maintenant le même point de vue sur la situation économique. « Cela me permettra de mieux préparer les programmes de dépenses de mon gouvernement pour la prochaine année fiscale ».

M. Lalonde a tout de même reconnu qu'aucun résultat concret n'était ressorti de la rencontre qu'il a qualifiée d'« informelle ». « Aucun programme d'action n'a été proposé ou accepté, parce que ce n'était pas le but de la conférence », a-t-il soutenu.

Devant ces maigres résultats, quelques ministres provinciaux des Finances se sont demandés pourquoi ils avaient accepté l'invitation de leur homologue d'Ottawa. Ainsi, frustré d'avoir vécu cette « journée futile », le ministre

des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, a déclaré: « C'est comme si on s'était réuni pour lire ensemble l'annuaire téléphonique... ». Il devait ajouter: « J'ai participé directement ou indirectement à tous les sommets des ministres des Finances depuis 1964, et jamais je n'ai assisté à une rencontre aussi peu productive ».

Selon M. Parizeau, le but réel de cette conférence consistait « à dramatiser l'intervention télévisée du premier ministre Trudeau », qui a eu lieu la semaine dernière pour souligner le premier anniversaire du programme de restrictions volontaires des salaires de 6 et 5 %.

« Ce n'était pas la peine de nous déplacer pour cela; nous aurions pu lui envoyer une douzaine de roses », avait-il ironisé avant de joindre ses collègues, hier matin.

Pour sa part, le ministre des Finances de l'Ontario, M. Frank Miller, s'est demandé si M. Lalonde n'avait pas organisé cette rencontre pour faire la publicité du programme de contrôle des salaires à 6 et 5 %.

M. Lalonde est peut-être responsable de la campagne pour la réélection du Parti Libéral du Canada... a-t-il dit, sourire en coin.

M. Miller, qui incidemment sera muté

Voir page 14: Mesures

PLQ: French verrait d'un bon
oeil une candidature d'Ottawa

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Tandis que cinq aspirants éventuels au leadership du Parti libéral du Québec (PLQ) auront l'occasion de se faire valoir, dimanche, au congrès annuel des jeunes libéraux, la rumeur d'une candidature provenant d'Ottawa continue de soulever de l'opposition dans la députation libérale.

MM. Robert Bourassa, Daniel Johnson, Pierre Paradis et John Ciaccia, ont été invités par la Commission jeunesse du PLQ à discuter d'un document de travail sur la technologie, l'emploi et l'éducation, dimanche, à Saint-Jean-sur-Richelieu. Pour ces quatre présumés candidats, cette participation constituera un banc d'essai et un test de leur popularité auprès des 600 à 700 jeunes militants. Mais il est improbable qu'au-

cun ne fasse acte de candidature avant la mi-août, laissant ainsi deux mois pour la campagne en vue du congrès de la mi-octobre. Le chef de l'opposition, M. Gérard D. Lévesque, sera aussi présent, pour le discours de clôture. Un autre qui a quelque velléité de candidature, M. René Dussault (candidat en 1981 dans Chauveau) participera aussi à la table ronde.

D'autre part, Mme Lise Bacon, le député de Chomedey, est de moins en moins tentée de se lancer elle-même dans l'arène, pour succéder à M. Claude Ryan. Mais Mme Bacon considère comme une ingérence l'empiètement de ministres et députés fédéraux à s'occuper activement de la course au leadership libéral.

Par contre, de tous les députés interrogés à ce jour, celui de Westmount, M.

Richard French, est le seul à ne pas voir d'un mauvais oeil, dès l'abord, une candidature fédérale.

Lundi, la Presse Canadienne a joint une dizaine de députés qui, tous, se sont prononcés contre la venue à Québec du ministre fédéral des Finances, M. Marc Lalonde. Il y a certes quelques députés, surtout dans l'Outaouais, semble-t-il, qui sont d'accord pour qu'un ministre fédéral (M. Lalonde, M. Jean Chrétien, M. Yvon Pinard ou un autre) fasse acte de candidature, mais ils sont fort discrets.

Rejoint hier par LE DEVOIR, M. French a dit ne pas être d'accord avec ses dix collègues. Il estime que tous les candidats doivent être éligibles à son mérite. Sans formuler d'opinion précise sur M. Lalonde, le député de Westmount note

Voir page 14: La vraie campagne

Malgré deux rencontres Kohl-Andropov

Dialogue de sourds sur
les euromissiles à Moscou

MOSCOU (AFP) — Soviétiques et Allemands de l'Ouest se sont livrés à un véritable dialogue de sourds sur la question des euromissiles qui a dominé hier l'entretien en tête-à-tête de M. Helmut Kohl avec le président Youri Andropov, point fort de la seconde journée du chancelier en URSS.

La partie ouest-allemande estimait hier soir que les Soviétiques n'ont pas répondu à l'appel du pied de M. Kohl qui attendait de son premier contact avec M. Andropov un signal de Moscou pour débouquer les négociations américano-soviétiques de Genève actuellement dans l'impasse. Mais l'agence officielle

Tass demandait, de son côté, des « gestes concrets » de la part d'Helmut Kohl.

Dans ces conditions, le porte-parole ouest-allemand, M. Peter Boenisch, pouvait remarquer: « Les discussions ont été dures sur le fond. Mais les deux parties ont simplement échangé leur positions respectives ».

Youri Andropov a confirmé de vive voix à M. Kohl que, pour lui, les États-Unis sont responsables du blocage actuel à Genève. A l'opposé, le chef du gouvernement de Bonn a accusé Moscou de bloquer la négociation sur les euromissiles en demandant avec insistance l'inclusion des forces nucléaires

françaises et britanniques dans la discussion.

Bonn, rappelle-t-on, soutient la position de Washington qui propose de réduire le nombre d'ogives nucléaires à moyenne portée en Europe à un chiffre situé entre 0 et 450, ce qui implique une forte réduction des SS-20 soviétiques et un déploiement partiel des Pershing-2 et des missiles de croisière de l'OTAN.

Moscou en revanche est prêt à réduire le nombre de ses fusées eurostratégiques à un chiffre équivalent aux fusées stratégiques françaises et britanniques, c'est-à-dire à 162 mais à condi-

Voir page 14: Dialogue



Le Dr Robert Scott est escorté hors de la clinique torontoise du Dr Henry Morgentaler. Une accusation de conspiration en vue de pratiquer un avortement sera portée contre lui. Un autre médecin a également été appréhendé par les policiers.
(Photolaser CP)

Deux médecins sont
arrêtés à la clinique
du Dr Morgentaler

TORONTO (d'après PC et CP) — Une descente de police à la clinique torontoise du Dr Henry Morgentaler, hier, a résulté en l'arrestation de deux médecins et l'émission d'un mandat de recherche pour le médecin montréalais.

Faite en fin d'avant-midi, sous les huées d'une foule de protestataires, la descente est survenue peu avant que la Cour suprême de l'Ontario annonce le rejet d'une requête du Dr Morgentaler pour une injonction qui aurait empêché les policiers de s'approcher de sa clinique d'avortement

du centre-ville.

Le chef adjoint de la police torontoise, M. Jack Marks, a déclaré que la clinique abritait plusieurs patientes et que l'une d'elles venait tout juste de subir un avortement au moment de la descente. Un gynécologue accompagnant les policiers a offert d'aider cette dernière mais elle aurait refusé l'offre.

Mme Judy Rebeck, porte-parole de la clinique, a expliqué que les policiers se sont amenés peu après qu'un homme et une femme, qu'elle af-

Voir page Médecins

Le projet de loi 40, l'école et la religion

2) Un nouveau concordat

par Jean-Pierre Proulx

La confessionnalité et la langue ont historiquement été des variables lourdes de notre système scolaire. Pour la première fois depuis le rapport Parent, le projet de loi 40 sur l'enseignement primaire et secondaire, dévoilé il y a deux semaines à Québec, propose des solutions globales aux problèmes reliés à ces deux questions. Jean-Pierre Proulx analyse aujourd'hui et demain les dispositions du projet de loi touchant la confessionnalité et indique comment le gouvernement a tenté de surmonter les nombreuses embûches de ce dossier.

protestant, ou un cours non confessionnel de formation morale. C'était son offre initiale aux évêques. Il l'a maintenue: « L'école, stipule l'article 101, offre le choix entre l'enseignement religieux, catholique ou protestant, et l'enseignement moral ».

Il leur avait garanti l'animation pastorale pour les catholiques. La proposition a aussi été maintenue: « L'école, dit l'article 110, offre à l'élève inscrit comme catholique un programme de

services complémentaires, personnels ou collectifs, en animation pastorale conformément au règlement du comité catholique ».

L'Assemblée des évêques du Québec s'est empressée d'accepter ces nouvelles garanties juridiques mais elle a demandé davantage. Sa doctrine traditionnelle, mais aussi des pressions internes et externes, exigeaient que les écoles puissent continuer, si le milieu le voulait, d'être catholiques.

M. Laurin a rapidement cédé. Avant même la publication du Livre blanc en juin 82, des conversations au plus haut niveau avaient déjà permis d'harmoniser les points de vue. Mais le ministre avait cependant gardé une carte en réserve: les dispositions relatives à la confessionnalité seraient subordonnées à la Charte des droits et libertés de la personne en matière de liberté religieuse et de conscience. Quelques évêques ont tiqué.

L'article 30 proclame donc que: « L'école est publique et commune ». C'est la règle. Néanmoins, « elle peut intégrer dans son projet éducatif les valeurs de la communauté à laquelle dispense des services ».

L'article 31 va un cran plus loin: « L'école peut intégrer dans son projet éducatif les croyances et les valeurs religieuses d'une confession particulière ». Telle école serait en somme plus ou moins confessionnelle selon son degré d'intégration des valeurs religieuses à son projet éducatif. Elle ne serait toujours confessionnelle que de fait.

On atteint le dernier cran avec l'article 32. Il permet la confessionnalisation juridique de l'école. « Après consultation... »

Voir page 14: Le projet de loi

Nouveau
Restaurant - Bar
“Bistro St-Joseph”

déjeuner d'affaires
soupers
cuisine française

Bientôt...
ouverture de la terrasse

354 ouest, St-Joseph, 272-4211
Ouvert de midi à 1 h le matin

en bref...

■ Les « retombées » du Cruise

Le Canada tient à bénéficier de retombées technologiques s'il autorise les États-Unis à tester les missiles Cruise sur son territoire, déclare le ministre de la Défense, M. Gilles Lamontagne, dans une entrevue publiée hier par le quotidien *La Presse*. « Nous ne serons pas simplement des robots », a-t-il affirmé en précisant que les experts canadiens en aéronautique pourraient tirer des enseignements utiles au perfectionnement des radars de détection de vols en basse altitude. Les fonctionnaires chargés d'analyser la requête américaine en vue des essais en Alberta auront complété leur travail dans une dizaine de jours, et il appartiendra ensuite au cabinet Trudeau de prendre une décision sur le sujet.

■ Explosion criminelle?

Un bidon ayant apparemment contenu de l'essence a été retrouvé lundi près du corps calciné de l'une des trois victimes d'une explosion survenue tôt le matin, et qui a détruit un édifice de deux étages, rue Saint-André dans le quartier Plateau Mont-Royal. M. Pierre Jacob, un enquêteur d'incendie, a précisé que le bidon flottait dans l'eau du sous-sol à côté du corps de M. Omer Angiehart, 41 ans, qui opérait un dépanneur sis au rez-de-chaussée. La propriétaire du bâtiment, Mme Alice Gauthier, 63 ans, et sa fille France, 18 ans, ont également perdu la vie lors de cette tragédie. L'enquêteur a trouvé « bizarre » que M. Angiehart ait quitté son domicile en pleine nuit pour se rendre à son établissement.

■ Offres chez Direct Film

Les 600 employés syndiqués (CSN) des 172 magasins Direct Film au Québec, en lock-out depuis le 8 février, se prononcèrent, lors d'une assemblée générale dans la métropole aujourd'hui, sur une entente de principe et un protocole de retour au travail intervenus entre leurs représentants et ceux de la direction. Le projet de convention collective prévoit une indexation des salaires au coût de la vie pour les employés de la région de Montréal, et une augmentation allant de 30 à 62 %, échelonnée sur trois ans, pour ceux oeuvrant en province et qui en seront à leur premier contrat de travail. Si l'entente est ratifiée, Direct Film réouvrira ses portes dès demain soir.

■ Enquête sur deux décès

NOTRE-DAME-DU-LAUS, Qué., (d'après CP) — La police fait présentement enquête sur une fusillade qui a fait deux morts et nécessité l'hospitalisation d'un homme, dans cette petite municipalité de la vallée de la rivière du Lièvre. Mme Marguerite St-Amour-Murray, âgée de 25 ans, a apparemment été tuée lorsqu'elle s'est présentée, lundi, pour récupérer des effets personnels d'un chalet qu'elle avait déjà partagé avec M. Roger Demers, 50 ans. Ce dernier est mort de blessures qu'il se serait lui-même infligées après que la femme eut été abattue. M. Gaëtan Saumure, 29 ans, de la municipalité voisine de Ripon, fut également hospitalisé après avoir été atteint d'une balle à l'épaule. Il accompagnait la jeune femme au moment de l'attentat.

■ Convention « chaleureuse »

LONDRES (d'après AFP) — La chaleur qui règne sur la Grande-Bretagne depuis trois jours fait des heureux : les employés de l'Office des HLM d'Islington, dans le centre de Londres, par un accord signé il y a cinq ans autorise à rentrer chez eux dès que la température dépasse 27 degrés Celsius. Un usager sidéré a fait cette constatation lundi en tentant vainement de rejoindre l'Office au téléphone pour demander un renseignement. Il a finalement parlé au directeur-adjoint, qui l'a informé que les employés étaient tous rentrés chez eux parce qu'il faisait 28 C, premier jour de véritable été après un printemps particulièrement frais. Dernier détail : le bâtiment de l'Office dispose de l'air climatisé mais, selon un membre du conseil municipal, il ne fonctionne pas à cause de problèmes techniques.

■ Compagne de M. Trudeau

LONDRES (d'après CP) — Le *London Daily Mirror* révèle que le premier ministre Trudeau a une nouvelle compagne, l'actrice de 38 ans Michelle Phillips. Inconnue des médias canadiens, Mlle Phillips, qui chantait avec le groupe populaire The Mamas and The Papas, est venue deux fois au Canada des États-Unis pour rencontrer M. Trudeau, précise la chronique mondaine du quotidien, ajoutant que mariée à trois reprises et mère de deux enfants, elle avait joué dans le film *Blondine*, avec Audrey Hepburn, et dans *Valentino*, de Ken Russell. Elle est actuellement la vedette d'un téléroman.

■ Auto-stoppeuse hardie

ORILLIA, Ont. (d'après CP) — Un directeur d'école, qui avait pris dans sa voiture une jeune femme faisant de l'auto-stop et qu'il croyait être l'une de ses anciennes élèves, s'est retrouvé sans portefeuille et sans caleçon. M. Dale Lovering a raconté qu'elle l'avait menacé d'un couteau et ordonné de s'arrêter. Une bagarre les a conduits à l'extérieur du véhicule où la femme lui a enlevé son caleçon avant de fuir avec la voiture, qui a été retrouvée par la suite à Orillia avec les objets volés.

■ Né d'une femme morte

ROANOKE, Virginie (d'après AP) — Une femme cliniquement morte mais dont la respiration était maintenue artificiellement depuis 84 jours a donné naissance hier à un bébé de 17 kilo. C'est la première fois, semble-t-il, qu'un bébé est maintenu aussi longtemps en vie dans le ventre d'une mère cliniquement morte. Le 29 mars dernier, une Américaine de San Francisco, également déclarée cliniquement morte, avait donné naissance à un bébé maintenu vivant pendant 64 jours.

CP a contribué le plus aux caisses des partis politiques

OTTAWA (PC) — Le Canadien Pacifique est l'entreprise qui a le plus contribué l'an dernier à la caisse des partis politiques, distribuant \$50,000 aux libéraux et le même montant aux conservateurs, rapportent des documents du bureau du directeur des élections.

Les deux partis se sont également partagés \$300,000 provenant des banques à chartes.

Les néo-démocrates ont reçu un don important de \$62,100 d'une ancienne famille albertaine. Un premier montant de \$30,000 leur ayant été remis conformément au testament de Jack Dyck et le reste au moment du décès de sa veuve peu de temps après.

Cependant, les conservateurs continuent de dépasser les autres partis politiques en ce qui concerne les campagnes de financement. Ils ont récolté \$85 millions, soit 23 % de plus qu'en 1981. Les libéraux ont ramassé \$61 millions, soit 20 % de plus que l'année précédente et le NDP, \$4,8 millions, une augmentation de 24 %.

La majorité des dons proviennent d'individus dont les contributions étaient de plusieurs centaines de dollars.

Les conservateurs ont amassé \$5,2 millions provenant de 52,694 donateurs, le NDP ont reçu des contributions moyennes de \$57 de 66,665 donateurs, pour un total de 3,8 millions. Les libé-

raux ont récolté \$3,2 millions, de 27,968 donateurs, dont les montants versés s'élevaient en moyenne à \$115.

Du côté des entreprises, le Canadien Pacifique, la plus importante compagnie canadienne en terme de ventes, est également le donateur le plus important. Mais non à l'égard du NDP, qui veut nationaliser les entreprises ferroviaires de la firme.

La Banque de Nouvelle-Ecosse suit avec une contribution de \$37,698 aux libéraux et \$30,000 aux conservateurs. La plupart des autres banques ont versé \$30,000 à chacun des deux plus importants partis.

La Steellmaker Dofasco inc., de Hamilton, en Ontario,

a donné \$36,405.56 aux libéraux et \$36,211.54 aux conservateurs.

Le premier ministre Pierre Trudeau a versé \$1,110 à la caisse de son parti, alors que l'ancien ministre des Finances, M. John Turner, a donné \$590.

Le leader conservateur, M. Brian Mulroney, a donné \$600 alors que l'ancien dirigeant conservateur, M. Joe Clark, a versé \$860 et son épouse, Mme Maureen McTeer, \$260.

M. Ed Broadbent a donné \$1,450 au NDP.

Les contributions les plus importantes reçues par le NDP provenaient en majeure partie de syndicats.

La Fédération des travailleurs de l'Ontario a donné \$12,000, une section du Syndicat des travailleurs de l'acier a versé \$12,550, les Travailleurs de l'automobile \$10,000 et la Fédération du travail de l'Alberta, \$8,000.

Des rapports révèlent que le Parti communiste a récolté \$227,123.56, le Parti libéral \$34,190.23, l'Union populaire \$10,416, les marxistes-léninistes \$2,315, et le Parti rhinocéros \$270.

Un nouveau conflit sur le saumon surgit à Natashquan

QUÉBEC (PC) — Le président de la société Natashquan-Safari, M. Rodrigue Tremblay, s'en est pris hier au ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, lui reprochant d'être « littéralement à genoux devant les revendications des Indiens ».

« Les Indiens exploitent la faiblesse et l'inaction du gouvernement », a soutenu M. Tremblay au cours d'un entretien téléphonique depuis son bureau de Montréal.

Il commentait les événements des derniers jours alors qu'une cinquantaine d'autochtones ont envahi le territoire de la pourvoirie de Natashquan-Safari, située à une vingtaine de kilomètres du village de Natashquan sur la Basse Côte-Nord.

Les autochtones veulent ainsi appuyer leurs revendications pour obtenir la gestion immédiate de la rivière à saumon Natashquan et par conséquent des pourvoiries qui s'y trouvent.

Selon M. Tremblay, une troisième tentative pour ouvrir la pourvoirie s'est soldée par un échec hier en raison des gestes d'obstruction posés par les Montagnais. Deux clients accompagnés de trois employés qui s'étaient rendus aux installations lundi ont dû rebrousser chemin.

M. Tremblay a soutenu que les Amérindiens s'étaient donnés à la pêche à ligne et avaient empêché ses clients de pêcher en lançant des pierres dans la rivière ou en circulant autour d'eux avec des embarcations motorisées.

La Sûreté du Québec a dépêché sept agents à Natashquan dimanche dernier comme mesure de précaution mais ils ne sont pas intervenus sur le territoire de la pourvoirie.

« Le MLCP ne fait rien pour faire protéger nos droits. Si c'était des Blancs qui agissaient ainsi, ils auraient été expulsés depuis longtemps », a affirmé M. Tremblay.

Au bureau du ministre Guy Chevrette, une porte-parole, Mireille Lafleur, a expliqué que le mandat du ministère était d'appliquer la loi de la conservation de la faune et qu'il n'avait pas à intervenir s'il n'y pas d'infraction.

Or, a-t-elle précisé, les vols de reconnaissance effectués jusqu'ici n'ont pas révélé la présence de filets dans la rivière.

Le bail de Natashquan-Safari devait venir à expiration cette année en vertu d'une entente conclue en 1977 entre cette entreprise, les Amérin-

diens et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Il a cependant été renouvelé pour la présente saison à la suite de l'échec des négociations visant à permettre aux autochtones d'acquiescer les installations et d'en assumer la gestion.

Selon M. Tremblay, les Montagnais auraient fait une offre de \$25,000, conditionnelle à l'obtention d'une subvention du gouvernement fé-

déral. Cette offre serait de beaucoup inférieure à la valeur réelle des installations qu'il estime à \$250,000.

LE DEVOIR

POUR UN ABONNEMENT
À DOMICILE
844-3361

Annonces classées 286-1200

■ Ameublements à vendre

DÉMÉNAGEMENTS. Ameublements à vendre, par lots condition. 844-8449. 848-4484 sur rendez-vous seulement. Soir. 489-6470. 13-7-83

■ Antiquités

DÉCAPAGE de meubles et boiseries, finition et traitement du bois. 842-8278. 13-7-83

■ Appartements / Logements

CENTRE-VILLE LE PENFIEL
Immeuble neuf, luxueux, piscine, sauna, portier. A louer deux appartements de prestige:
— 1300 p.c., 5e étage, 2 c.c., terrasse.
— 2600 p.c., 6e étage, 3 c.c., ascenseur privé.
287-9750 — 768-6536 12-7-83

OUTREMONT, grand duplex luxueux, 3 chambres, séjour, salon, s. à manger, nouvelle cuisine, garage. Appeler Michael. 353-9250, soir. 484-7935. 22-7-83

CEDAR, 2 pas hôpital Général de Montréal. 11-31-41, Concierge. 935-5321. 12-7-83

OUTREMONT, Québec près Laurier, 61/2 rdc, refait à neuf avec s. de lavage, 950\$/mois. 278-8431. 11-07-83

VEUX-MONTREAL, appartement luxueux, vue panoramique du fleuve St-Louis, foyer, mur, brique, poutres, 1 c.c., grande salle de séjour et salon, cuisine équipée, \$850/mois. 744-6436, jour. 731-8928, soir. 7-7-83

SNOWDON près Westmount, 61/2 chaufte, bas duplex, 2 c.c., foyer, boudoir, sous-sol, cour, sous-location. 749-18th, 484-0522. 12-7-83

CHEVRIER & BERRI, grand 51/2, ensemble, tapis, foyer, cuisine, réfrigérateur inclus, chauffage électrique, \$600/mois. 845-1514. 845-4915. 08-07-83

C.D.N., Van-Horne, près U. de M. et hôpitaux, grands 31/2 — chaufte, eau chaude, taxi d'eau, cuisine, réfrigérateur inclus. 733-5114, et après 6 h. 738-8305. 09-07-83

C.D.N., près Outremont, bas duplex, 51/2, chaufte, garage, \$650, 15 juillet. 737-5759. 07-07-83

6500 WILDERTON, grand appartement, 41/2, chaufte, eau chaude, cuisine, réfrigérateur et autres services fournis. 1er juillet 748-9213. 09-07-83

ÉDOUARD MONTPETIT, près Decelles, 1er juillet, 31/2, chaufte, cuisine, réfrigérateur et services inclus. 748-9213. 09-07-83

L.D.R., 31-41/2, chaufte, taxes payées, meubles non non, refait. Après 6 h. 667-6716. 09-07-83

C.D.N., grands 31/2 - 41/2 - 51/2, Van-Horne près Wilderton. 340-9157. 07-07-83

VEUX-MONTREAL à sous-louer, 41/2, cour intérieure, frais peint, chauffage électrique, boudoir au sous-sol, \$445 par mois. Libre immédiatement. jour. 526-3761, soir. 282-1889. J.N.O.

COURT TERME, meubles, superbes appartements, duplex, maisons, tout inclus, période 1 à 8 mois. TROC-VACANCES. 875-2577. 11-04-83

■ Appartements / Logements

N.D.G., métro Villa-Maria, 7 pièces, haut duplex, clair, boiseries et planchers chêne, propre, chaufte, eau chaude. Pas d'animaux. 484-0587. 11-07-83

ST-LÉONARD, grand 51/2, très propre, haut de complex. 254-2851, 729-7081. 9-7-83

ST-LAMBERT, 31/2, dans résidence luxueuse pour personnes retraitées, semi-retraitées, commodités, piscine, bain tourbillon, etc. Tél. 672-3810.

VEUX LONGUEUIL, près métro, autobus, Place Longueuil, 7 pièces, bas de duplex, grand terrain et stationnement, 1er septembre, \$625, chaufte, 463-2985. 7-7-83 7-7-83

OUTREMONT, grand, ensemble, 41/2 à sous-louer, boul. St-Joseph, \$428. Tél. 495-4558 après 6 p.m. 11-7-83

VEUX LONGUEUIL, 6 pièces, chaufte, 2e, garage, près CTCUM, \$500. 679-8200. 8-7-83

OUTREMONT, Le Sanctuaire, vue panoramique, condominium neuf, luxueux, terrasse, garage, 2 chambres, 2 s.b. \$1050. 472-0420. 7-7-83

JEANNE-D'ARC, métro Pie IX, grand 11/2, meublé, rénové, personne tranquille, libre. \$225/mois. 321-2972. 9-7-83

LONGUEUIL, grand 51/2 chaufte, entrée laque-sèche, deux sous-sol \$400, \$435 (1er-2e), 632-1335. 7-7-83

CÔTE STE-CATHERINE, près Université, bas duplex - s/s fini, chaufte, garage, stationnement, \$800. 521-6528. 7-7-83

■ Offres d'emploi

TRAVAIL D'ÉTÉ EN MILIEU ÉTUDIANT

Nature de l'emploi: Concevoir l'implantation d'un centre étudiant de services communautaires à travers les programmes d'études de l'Université de Montréal pour la session d'automne.

• Identifier les organismes communautaires et les entreprises intéressées à utiliser le potentiel étudiant dans le cadre de projets de cours

• Répertoire les professeurs intéressés à parrainer de tels projets

• Promouvoir le centre auprès des étudiants pour la rentrée.

Qualités requises: Sens de l'organisation et intérêt pour la recherche, grande disponibilité d'horaire, expérience du militantisme étudiant, connaissance des programmes universitaires. Toute autre qualité sera jugée.

Salaires: variant de \$160 à \$225 dans le cadre d'un projet de développement communautaire du Canada.

S'adresser à: **FAECUM 343-5947**
L'offre valable jusqu'au 7 juillet. 7-7-83

■ À partager

OUTREMONT, beau 71/2, 3e étage, très éclairé, \$290. 849-3020. 09-07-83

■ Bureaux à louer

ÉDOUARD MONTPETIT, près métro Vincent d'Indy et Université de Montréal, pour professionnels. 900 p.c. 739-9908. 10-07-83

■ Chalets à louer

BELLE MAISON, Magog, tout confort, 3 c.c., vue magnifique, architecture originale, semaine, mois, saison. 761-4539. 873-7201, 819-843-1954, 819-843-7444. 7-7-83

■ Chalets à vendre

BORD LAC CHARLEAU, luxueux chalet 3 chambres. 342-1663, 277-9919. 15-7-83

■ Chalets demandés

Professionnelle partagerait frais de séjour et de locomotion occasionnellement en juillet et août. 272-4156. 7-7-83

■ Copropriétés à vendre

N.D.G., copropriété, beau 61/2 bas duplex, ensemble, rénové, foyer, chène, fenêtres plomb, \$75 000. Propriétaire: 487-3289

OUTREMONT, vente privée, triplex 3X81/2, partiellement rénové, très propre, \$45 000 par logement. Disponibles en juillet. 274-9688, entre 16 et 20 h. 9-7-83

OUTREMONT, vente privée, copropriété indivise, rénovée, décapée, grand 41/2, occupation septembre, \$38 000. Vente libre samedi de 9 h à 4 h ou sur demande. 1234 Lapize, # 5. Tél. 343-7802, soir. 274-1915. 11-7-83

RUE ST-HUBERT près métro, grand 41/2 à vendre avec terrasse, disponible 1er août. 849-0919, 282-0108. 08-07-83

VENTE PRIVÉE, Veux-Montreal, 1440 p.c., Cours Le Royer, mur de brique, cheminée, air climatisé, unité de coin, 9 fenêtres, tout vendre. Bur. 351-2303, Rés. 845-8345. 11-07-83

■ Demande d'emplois

FEMME 40 ans recherche emploi à temps plein dans le secteur des arts. Expérience du marché de l'art, formation en arts plastiques, connaissance de la dactylo, facilité à transiger avec le public, bilingue, possède voiture. Écrire à: Dossier # 692 C.P. 158, Succ. Delormier Montréal (Québec) H2H 2N6. 7-7-83

■ Déménagements

CONSEILLER en petits et gros déménagements. Jean-Paul 670-7729. J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps déménagements. Spécialité cuisine, réfrigérateur, local, longue distance, emballage, entreposage, assurance complète. 253-3275. J.N.O.

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements en tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

ACCEPTERAIIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances. Bien-être social accepté. Téléphone 253-4314. J.N.O.

■ Offres d'emploi

TRAVAIL D'ÉTÉ EN MILIEU ÉTUDIANT

Nature de l'emploi: Concevoir l'implantation d'un centre étudiant de services communautaires à travers les programmes d'études de l'Université de Montréal pour la session d'automne.

• Identifier les organismes communautaires et les entreprises intéressées à utiliser le potentiel étudiant dans le cadre de projets de cours

• Répertoire les professeurs intéressés à parrainer de tels projets

• Promouvoir le centre auprès des étudiants pour la rentrée.

Qualités requises: Sens de l'organisation et intérêt pour la recherche, grande disponibilité d'horaire, expérience du militantisme étudiant, connaissance des programmes universitaires. Toute autre qualité sera jugée.

Salaires: variant de \$160 à \$225 dans le cadre d'un projet de développement communautaire du Canada.

S'adresser à: **FAECUM 343-5947**
L'offre valable jusqu'au 7 juillet. 7-7-83

■ FERMES à vendre

30 ARPENTS à L'ÉPHÉPHANIE: maison canadienne, grande, petit ruisseau, \$135 000. J. ROCHÉVILLE. 473-2530, 681-6491. LE PERMANENT, courtier. 7-7-83

CANTONS DE L'EST, 43 acres déboisées, 124 boises, maison à pièces, foyer en pierre, entrepôt 24X52, équipement de ferme, lac, rivière. Pas d'agent. 465-6192, (514) 296-5333. 9-7-83

■ Maisons à louer

AHUNTSIC, maison de ville, semi-déattachée, neuve, luxueux 61/2, sous-sol et garage, secteur calme face à un parc, foyer à discuter. 1-742-0131, après 6 h (frs virés anticipés). 7-7-83

ST-LAMBERT, maison déattachée, 4 c.c., salle familiale avec porte-patio, jardin, climatisation centrale, garage, double électrique, \$950/mois. 672-6174 entre 6h-10h. 25-7-83

■ Occasions d'affaires

RECHERCHE MAXIMUM 4 personnes (\$27 500 ch) pour acheter en participation partagée l'Harmonie XI, Sloop 36', aluminium, tout équipé. Denis Marcoux, 322-3828 semaine. 14-7-83

■ Occasions d'affaires

ASSOCIÉ demandé. Mgr investissement, soir. 722-8945. 6-7-83

■ Professionnels

LE DOYEN TRADUCTIONS
Français — Anglais
Allemand — Espagnol
Rédaction — Révision
282-0938 4-7-83

■ Professionnels

SERVICES DE DACTYLOGRAPHIE bilingue sur équipement électronique, travail de qualité, lettres, résués, travaux de session. Métro Piel, 845-2022. 7-7-83

■ Propriétés à vendre

OUTREMONT: Cottage intéressant, 4 c.c., s. de jeu, bureau, jardin, près Laurier. \$129,000. L. Valois, 733-6681.

OUTREMONT: Cottage de pierre, 101/2, superbes boiseries, près écoles et U de M. \$228,000. L. Valois, 733-6681.

WESTMOUNT: 343 Clark, spacieux 61/2, cachet ancien, ensemble, stationnement. \$69,500. L. Valois, 733-6681.

COURTIER 7-7-83

Davis remanie son cabinet

TORONTO (d'après CP) — La Presse Canadienne a appris hier que M. Andy Brandt va devenir, aujourd'hui, ministre de l'Environnement de l'Ontario tandis que M. Gordon Walker, leader de l'aile droite du gouvernement de l'Ontario, passera au poste plus modeste de secrétaire à la Justice lors du remaniement ministériel attendu depuis un bon moment déjà, selon des informations obtenues par la Presse canadienne.

M. Walker, dont les rapports sont depuis longtemps plutôt froids avec ses collègues plus libéraux du Cabinet, a déjà occupé le poste de secrétaire à la Justice, du mois d'août 1979 au mois de février 1982.

L'actuel secrétaire à la Justice, M. Norm Sterlin, accède au secrétariat au Développement des ressources, un poste laissé vacant par M. Lorne Henderson, qui, à 63 ans, se retire du

La B de M poursuit un employé pour sa compagnie

par
Jean-Claude Leclerc

La Banque de Montréal a intenté en Cour supérieure une poursuite de \$ 20,000 contre un ancien employé de la compagnie Chantigny Services Techniques Inc. en vue

d'obtenir remboursement d'un prêt consenti à cette firme, tombée depuis en faillite, et que l'ex-employé nie avoir jamais endossée. L'affaire remonte au 10 septembre 1980, alors que M. Siaka Touré, géographe d'origine guinéenne, muni d'une

procuration de Chantigny Services Techniques, négocie un emprunt à la Banque de Montréal et signe avec le représentant de l'institution, M. Jean Vernier, un document où, d'après l'interprétation de la banque, il se serait aussi engagé à rembourser

personnellement le prêt consenti à la compagnie. La Banque de Montréal réclame en outre de M. Touré plus de \$ 737 d'intérêts, ainsi qu'un intérêt au taux de 14,75 % sur le tout à compter de la date de la mise en demeure, faite le 22 janvier 1981. Cette action inquiète d'autant plus l'ex-employé de Chantigny Services Techniques qu'il a déjà perdu dans cette compagnie plus de \$ 25,000.

En effet, M. Touré, ainsi qu'une douzaine d'ex-employés de Chantigny Services Techniques, pour la plupart des techniciens et ingénieurs québécois ou originaires de l'étranger, ont perdu d'importantes sommes d'argent qu'ils disent avoir confiées en dépôt à leur employeur pour garantir la bonne foi de leurs services professionnels, et

que la compagnie aurait dépensées avant de déclarer faillite.

Chantigny Services Techniques, n'obtenant pas les contrats attendus et ne pouvant plus payer même ses salaires, a finalement fait cession de ses biens le 18 décembre 1980.

D'après la déclaration assermentée du président de la compagnie, M. Alexandre Racine, faite en vertu de la loi sur la faillite, M. Siaka Touré compte au nombre des créanciers non garantis. Il vient même en tête par l'importance de la somme mentionnée, \$ 25,000, suivi de la Banque de Montréal, pour \$ 20,000, de M. Jacques Pépin, \$ 15,000, M. Huu Tai Nguyen, \$ 10,000, M. Carlo Bruno, \$ 5,000, etc.

Ces trois dernières personnes font partie du groupe de

techniciens qui prétendent avoir été frustrés de sommes importantes qu'ils auraient confiées à la compagnie. M. Touré et six autres ex-employés ont aussi entrepris une poursuite civile, en vue de récupérer des salaires «impayés», devant le juge Jacques Duquette, de la Cour provinciale.

Mais l'affaire a également rebondi en cour criminelle.

Le 14 octobre 1982, après une longue enquête de la Sûreté du Québec, le ministère de la Justice a porté à Joliette, district judiciaire de la compagnie, douze accusations de fraude, en vertu de l'article 338 du code criminel, contre M. Alexandre Racine, pour avoir présumément, «par la supercherie et le mensonge», frustré les douze personnes en cause de sommes se chiffrant par \$ 5,000,

\$ 10,000 et \$ 15,000 selon les cas.

Les personnes mentionnées comme présumées victimes au dossier de Joliette sont, outre les quatre déjà citées, Diane Legault, Jean Cartier, Richard Nolet, Pierre Robillard, Valéry Crainic, Saleman Khan Alibay, Ahmad Machlab et Mouhamed Alaeddine.

L'enquête préliminaire a débuté le 9 juin dernier à la Cour des sessions de la paix de Joliette devant le juge Georges Sylvestre, qui a émis à la demande de l'ac-

cusé une ordonnance de non publication quant à la preuve soumise par le procureur du ministère, Me Maurice Clément. M. Alexandre Racine est défendu par Me Michel Vlemminckx. L'audience des témoins doit se poursuivre à compter du 8 août prochain.

Les autres procédures civiles continuent, à Joliette dans le cas des réclamations contre M. Alexandre Racine, et à Montréal dans l'action de la Banque de Montréal contre M. Touré, l'ex-employé de Chantigny Services Techniques Inc.

Selon l'ANÉQ

Le SQJ ne change rien

Le Sommet québécois de la jeunesse (SQJ) ne change rien au cul-de-sac dans lequel se retrouvent les jeunes, estime l'Association nationale des étudiants et étudiantes du Québec (ANÉQ).

Après un premier bilan de quelque 15 sommets régionaux tenus jusqu'ici, l'organisme étudiant affirme que cette «sompueuse entreprise» n'a que très faiblement suscité, chez les jeunes confrontés à des problèmes économiques et sociaux, l'enthousiasme, la participation et la volonté de changer leur situation.

«Il était évident dès le départ que l'espèce de mission salvatrice des sommets n'était qu'un canular», déclare dans un communiqué M. Patrice Legendre, porte-parole de l'ANÉQ.

«On ne pouvait s'attendre à autre chose puisqu'à l'origine, la politique partisane, la nostalgie de grandioses rassemblements nationaux et la timidité maladroite des organisateurs des sommets à pointer du doigt ceux-là même qui sont responsables de la situation actuelle des jeunes, à savoir les gouvernements, le patronat et les banques, ont tout de suite contribué à faire des sommets de la jeunesse ce qu'ils sont».

Disant appréhender le sommet national prévu pour la mi-août à Québec, M. Legendre doute de la valeur démocratique de ces assises.

«Les différentes propositions votées dans les régions pourront-elles y être débattues, ou seront-elles au contraire reléguées aux oubliettes? Nous avons même certaines raisons de croire que des gens dans l'organisation du sommet national flirtent tout simplement avec l'idée de ne pas tenir ces assises nationales, puisque ce qui en ressortirait au niveau de la question nationale risquerait à leurs yeux d'être par trop décevant», ajoute-t-il.

L'ANÉQ, qui se veut vigilante, fait part de son souci qu'à l'issue des sommets, une organisation quelconque ou certains leaders disponibles «ne s'auto-proclament porte-parole de la jeunesse».

«Pour nous, il n'y a aucun doute du côté des intentions du gouvernement. Quand le premier ministre Lévesque affirme à Paris que son gouvernement veut repérer les porte-parole naturels des jeunes pour les faire entrer dans l'action, et de là les mobiliser pour l'indépendance, cela contredit notre souci premier qui est de participer à l'organisation et à la mobilisation des jeunes à partir et avec leurs associations, leurs regroupements, grands ou petits, à la base, dans les milieux mêmes où se vivent les problèmes».

Dans le but de faire échec à l'émergence de «leaders bien vus par le pouvoir politique», l'ANÉQ convoque, pour le 6 août prochain, une rencontre nationale de tous les jeunes «opposés à la récupération politique» devant participer au sommet national «afin de déterminer une position et des perspectives communes».

Par ailleurs, un groupe de permanents du SQJ a dénoncé hier, comme s'il s'agissait d'un «capital privé réaffectable», le congédiement de la moitié du personnel ré-

gional, soit 16 personnes, après 10 semaines malgré une embauche de 20 semaines prévue à même un fonds public de création d'emplois du gouvernement fédéral, les Projets de développement communautaire du Canada.

Selon ces sept coordonna-

teurs ou animateurs, dont deux ont été remerciés, l'organisation du SQJ étouffe ainsi dans l'oeuf les attentes créées, au cours des derniers mois, chez les jeunes des régions qui avaient adopté un grand nombre de résolutions maintenant laissées en plan.

Le Sedan Mercedes-Benz 300D Turbodiesel 1983: comment l'héritier d'une légende peu commune est en train de créer sa propre légende.



Des moteurs trois litres ont équipé certaines des Mercedes-Benz les plus prestigieuses. En voici une autre—suave, d'une nervosité surprenante, et si exotique que c'est le plus performant diesel jamais vu au Canada.

Pour 1983, la dynastie des trois litres Mercedes-Benz se perpétue avec un autre pur-sang. Le Sedan 300D Turbodiesel, illustré ci-dessus.

Sous le capot, un remarquable moteur cinq cylindres diesel à turbocompresseur. Le plus puissant diesel monté sur une voiture de série. Générant un couple de 250 N à 2 400 tr/mn—suffisant pour aplanir les collines et permettre des dépassements comme aucune automobile diesel n'a été en mesure de le faire jusqu'à présent. Les accélérations, départ arrêté, sont

tout simplement saisissantes.

Tout ceci, plus les avantages diesel

En plus des nombreux plaisirs de conduite, la 300D Turbodiesel offre tous les avantages généralement associés à la technique diesel. Aucun réglage de carburateur. Longévité et fiabilité légendaires. Et, bien entendu, un kilométrage très avantageux. La 300D a une consommation estimée à: 7,1 litres aux 100 kilomètres sur route et 9,7 litres/100 km en agglomération, soit 8,0 litres/100 km en moyenne*.

Aucun chiffre n'est en mesure de montrer la douceur de fonctionnement, à tous les régimes. Son intégrité mécanique semble abolir la plupart des vibrations. Ses 1 625 kg représentent autant de perfectionnements techniques. Moteur et système de direction ont même leurs propres amortisseurs.

"L'équilibre entre la conduite et le confort est tel", ainsi le faisait remarquer un rédacteur spécialisé, "qu'il n'est égalé que par une poignée d'autres voitures à travers le monde." Très certainement parce que sa suspension, entièrement indépendante et des plus sophistiquées, n'est égalée que par une poignée d'autres voitures.

Sur routes de campagne plus ou moins cahoteuses, la 300D se promène avec sérénité. Elle absorbe les irrégularités, nids-de-poule ou autres avec maîtrise.

Bon nombre de voitures agiles ont rarement un intérieur spacieux. La 300D, une fois de plus, fait exception à la règle. Son habitacle, parfaitement agencé, permet à cinq adultes de voyager dans un confort suprême. (Son

coffre à bagages ne fait pas moins de 0,35 m³.) La voiture est si bien équipée que la liste des options est réduite à sa plus simple expression. Climatisation automatique, boîte automatique 4 rapports, et plus de 20 autres commodités font partie de l'équipement de série.

Valeur de revente légendaire

La 300D est en train de créer sa propre légende—sans oublier celle à laquelle elle appartient déjà. Car l'expérience a prouvé que l'ensemble des modèles de la gamme Mercedes-Benz, voitures prisées si des acheteurs canadiens, conservaient en moyenne 76 pour cent de leur valeur d'origine après les trois premières années d'utilisation.



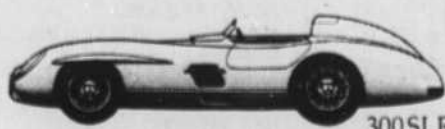
Construites comme aucune autre voiture au monde



300S



300SL



300SLR



300D

La dynastie des trois litres Mercedes-Benz comprend l'élégant Cabriolet 300S, le puissant Coupé "Gullwing" 300SL, la sportive de course 300SLR, et le Sedan 300D Turbodiesel 1983.

*Chiffres basés d'après des essais effectués en laboratoire, conformément aux méthodes approuvées par Transports Canada. La consommation réelle variera en fonction des habitudes de conduite, de l'état du véhicule et de son équipement.

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit toi qui m'éclaircis

tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donnes le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue sans dire la demande, au bas mettre les initiales de la personne exaucée).

L.P.

LE DEVOIR

ABONNEZ-VOUS

844-3361

La relance des arts à Percé devra attendre

par Clément Trudel

Solide comme le rocher Percé. Fragile comme une saison « artistique » dans la ville du même nom, en Gaspésie.

Telle est la triste réalité. M. Claude Thérberge, « animateur culturel » qui, avec Dyane Lessard et Jean-François Guité, avait mis sur pied la Société d'embellissement des sites de Percé — à but non lucratif — rêvait d'une pleine saison des arts dans ce Finistère québécois. La société avait même passé contrat avec 78 personnes: artistes de la scène, artisans ou personnel d'un « centre culturel » qui aurait occupé l'ancienne grange « de la Baleine ».

Une lettre en date du 4 juillet prévient tous ces gens de l'annulation de cette saison. Hier à nos bureaux, M. Thérberge affirmait avoir engagé plus de \$10 000 dans cette affaire (sans tenir compte du temps consacré aux démarches entreprises en janvier) mais il écartait l'amertume et souhaitait que les deux niveaux de gouvernement interviennent, ne serait-ce que pour assurer la relance en différé... soit en 1984.

Rappelons que le Centre d'art de Percé, l'un des plus anciens au Québec qui a déjà vu s'y produire Gilles Pelletier et Pauline Julien, est présentement cadencé, sauf pour la partie assurant la restauration. Le syndicat est saisi d'un dossier de faillite non encore clos, englobant notamment les deux hôtels: Pic de l'Aurore et Côte-Surprise. On parle de querelle de clans, au sein des héritiers Guité, soit. Qu'en est-il du projet qui aurait pu s'enclencher à la Saint-Jean et se poursuivre jusqu'à la Fête du Travail?

M. Thérberge fait état d'une rencontre en mars, dans un hôtel de Percé, pour intéresser divers ministères, la ville de Percé, la Chambre de Commerce etc. Intérêt de tous confirmé, pourvu que le risque ne revienne qu'à Thérberge et à ses cosociétaires, rapporte le principal intéressé qui dit avoir demandé officiellement en juin à la SODICC (Société pour le développement des industries culturelles et des communications) une aide qu'il ne chiffre pas.

La lettre adressée à la SODICC, signée des trois sociétaires, n'est pas datée. Elle aurait été présentée à un M. Brodeur, de la SODICC qui recevait du même coup une « analyse financière » du projet et quelques annexes. Pas de trace pour l'instant d'une réponse de la SODICC. Hier, la secrétaire de M. Brodeur était incapable de confirmer l'existence d'un dossier touchant la Société d'embellissement des sites de Percé; elle ajoutait qu'il lui semblait improbable que la SODICC étudie un tel dossier le 25 juillet (si toutefois il existe) car M. Brodeur sera en vacances à ce moment-là.

Tristesse et compréhension sont partagées par toutes les personnes affectées par l'annulation du projet, estime Claude Thérberge qui offre une compensation (non quantifiée) à quatre groupes qui avaient déjà annulé des engagements pour assurer leur présence à Percé: Judith Chevalier, Carole Miville, le *Cabaret Show* et *Le Partenaire*. Il devait y avoir beaucoup plus que des spectacles: une galerie d'art, où quatre vernissages étaient prévus, la présence de nombreux artisans en céramique, cuivre, bijoux, batik ou cuir. Le projet est bel et bien coulé pour la saison en cours mais en évoquant la réputation du centre d'art de Banff, auquel Percé pourrait un jour se comparer, Claude Thérberge dit ne pas désespérer pour les années à venir, lorsque sera complètement estompé l'imbroglio autour des héritiers Guité. Pour lui, il ne s'agit pas tellement de trouver des coupables d'une situation frustrante mais plutôt de sensibiliser les pouvoirs politiques à la nécessité d'épauler une relance qui est momentanément compromise.

CETTE FOIS-CI, J'SUIS DE LA PARTIE!

Loisir, Chasse et Pêche Québec Kino-Québec

« Esprit de femmes », au théâtre L'Escale Germain pastiche Coward

par Robert Lévesque

Esprit de femmes, de Noël Coward (« Blithe Spirit ») dans une adaptation de Jean-Claude Germain. Mise en scène de Gilbert Lepage, décor de Denis Rousseau, costumes de François Laplante. Avec Guy Godin, Béatrice Picard, Denise Morelle, Claude Grisé, Marie-Andrée Corneille, Christine Prud'homme. Au bateau-théâtre L'Escale, à Saint-Marc-sur-le-Richelieu pour l'été.

Noël Coward est mort, heureusement. Il ne verra

Harry James n'est plus

LAS VEGAS (AFP) — Harry James, considéré à une époque comme le plus grand trompettiste mondial, et l'un des derniers musiciens de « big band » qui ont connu leur heure de gloire dans les années 30 et 40, est mort hier dans un hôpital de Las Vegas, à l'âge de 67 ans.

Harry James souffrait depuis plusieurs mois d'un cancer. Il n'en continuait pas moins à diriger son orchestre, et s'était produit pour la dernière fois le 26 juin à Los Angeles.

Harry James avait commencé sa carrière en compagnie du clarinettiste Benny Goodman, puis avait créé son propre orchestre en 1939. Un de ses grands succès était « You made me love you ». Il avait aussi lancé des grands noms du spectacle comme Frank Sinatra, et ces dernières années s'était adapté à son époque en dirigeant du rock et du disco.

Marié à l'actrice Betty Grable, l'une de ses quatre épouses décédée le 2 juillet 1973, James avait également fait carrière dans le cinéma, apparaissant dans de nombreux films notamment *Carnegie Hall*. Il avait deux fils et deux filles.

ÉCHOS

A midi, au parc Beaudet (Ville Saint-Laurent) le duo formé de Sylvie Saint-Pierre et Martin Soucy interprète ses propres chansons et des pièces de Vigneault et Leclerc. Au parc Saint-Laurent de la même ville, jeudi soir (rue Poirier, à proximité de la rue Barré) on peut entendre le Ballroom Soul, orchestre de 14 musiciens.

pas ça. Il aurait dit comme Richard Premier dans le Roi boiteux: « Ça manque de style dans maison. » Il n'aurait sans doute pas reconnu sa pièce, de toutes façons, après le nivellement par le bas qu'a effectué, gros outils en mains, Jean-Claude Germain dont l'humour est aussi parent de celui de Coward que l'humour de Georges Dor l'est de celui de Guitry.

En voyant *Esprit de femmes*, on se demande pourquoi, en fait, Germain s'est attelé à cette tâche d'adapter Coward. On sent une incompatibilité entre les deux auteurs, et on se retrouve devant un Coward amputé de ses principales caractéristiques, cet humour sournois, délicat, raffiné et parfois perçant, qu'on ne peut appeler autrement que « high-style ».

Au demeurant, la petite comédie que signe Germain est assez drôle par moments. Il y a un côté Théâtre Alcan qui donne parfois ses effets. Mais tout y est gros et il aurait fallu retirer de l'affiche le nom de Noël Coward, dont on ne retrouve même pas l'ombre ou le fantôme derrière un rideau. Germain lui a emprunté un canevas, c'est tout. Cela se fait souvent chez des auteurs en mal d'inspiration sans que l'on habille l'opération du nom d'adaptation. Ceux qui iront à l'Escale seront plus avisés d'y chercher du Germain, rien d'autre.

Dans cet *Esprit de fem-*

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission
avis de décision

Décision CRTC 83-442. Édouard Dufresne, Senneterre (Qué.) 820743300. Conformément à l'avis public CRTC 1983-73 du 13 avril 1983, le CRTC annonce qu'il approuve la demande de modification de la licence de l'entreprise de réception de radiodiffusion qui dessert Senneterre, visant à ajouter la distribution des services de langue anglaise du réseau de télévision du Nord de la Société Radio-Canada (alimentés par satellite aux heures de l'Atlantique et du Pacifique).

Canada

SEM. 6.10, 7.50, 9.30, v.o. avec sous-titres français
ELYSEE 2
35 MILTON 842-6053

le théâtre des marguerites inc.

TAIS-TOI! CHANTE!!

COMÉDIE en 3 actes
de Louis LAFONT

PIERRE THÉRIAULT
JOSEF LA BOSSIERE
MARCEL CABAVAL
ARLETTE SANDER
JACQUES LORAIN
SOPHIE LORAIN

A PARTIR DU 24 JUIN 1983

mar., merc., jeu., ven., à 21h00
sam. (2 spect.) 19h. et 22h30

Réserve dim. et lundi

Admission (Taxes comprises) 8,00\$
Vendredi et samedi 9,00\$
Prix de groupes 7,00\$

Billets en vente au guichet
Pour informations ou réservations
Tél. (819) 377-3223
Trois-Rivières-Ouest

POUR TOUS

Qui chante là-bas?

SCRODAN SUAN

Un film de FRANCO ZEFFIRELLI

La Traviata

GIUSEPPE VERDI'S

A UNIVERSAL CLASSIC

Doublin, 2:20, 4:40, 7:05, 9:25. Présenté en Version Originale Italienne 7:05, 9:25. Som. Dim. avec sous-titres anglais 2:20, 4:40, 7:05, 9:25.

le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6560

PLAZA ALENIS NIMON-3
ALTIITUDE 3 931-3313

LE DEVOIR *ciel 98.5*

INVITENT
500 PERSONNES
à assister à l'avant-première du film

DERRIERE LA PORTE

UN FILM DE LILIANA CAVANI

mettant en vedette:
**MARCELLO MASTROIANNI · MICHEL PICCOLI
ELEONORA GIORGI · TOM BERENGER**

Jeudi le 21 juillet 1983 à 20 heures 30
au cinéma Le Parisien au 480 Ouest, Ste. Catherine

Concours: «Derrière la Porte»
CIEL-FM
C.P. 98.5 Succ. A
Longueuil, Québec J4H 3Z3

NOM

ADRESS

VILLE

CODE POSTAL TÉLÉPHONE

Le coupon de participation sera publié chaque jour du 5 juillet au 12 juillet 1983.
Le texte des règlements relatifs à ce concours sera disponible à CIEL-FM 98.5, 89 St. Charles O. à Longueuil.
La valeur totale des prix offerts est de \$2500.00.
Il faut être âgé de 18 ans et plus pour participer à ce concours.

LES THÉÂTRES PROFESSIONNELS AU QUÉBEC: été 1983

AVEC LE CONOURS DE

L'ACADÉMIE DES ARTS VANTAGE

Ces théâtres sont membres de l'ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE THÉÂTRE

LE DEVOIR
est également associé à la publication de cet espace publicitaire

Région de Montréal

THÉÂTRE D'ÉTÉ DE MARIEVILLE
Marieville
LA MAISON HANTÉE
d'Yvon BROCHU
Gaétan LABRÈCHE, Mireille THIBAUT, Carole SÉGUIN, Reine FRANCE, Richard LALANCETTE.
(514) 861-4938 ou (514) 460-3033

THÉÂTRE D'ÉTÉ DE BELOEIL
Beloeil
MARY MARY
de Genes KERR
Guy PROVOST, Monique CHABOT, Serge BOSSAC, Hubert LOISELLE, Anne BÉDARD.
(514) 861-5037 ou (514) 464-0618

THÉÂTRE D'ÉTÉ LE SAINT-LAURENT
le Charron
LE DON D'ADELE
de BARILLET ET GREY
adaptation québécoise de Réjean LEFRANÇOIS
Rose OUELLETTE, Réjean LEFRANÇOIS, Janine MIGNOLET, Marie-Josée DALPÉ, Bruno DOYON.
(514) 651-5250

BATEAU-THÉÂTRE L'ESCALE
Saint-Marc-sur-Richelieu
ESPRIT DE FEMMES
de Noël COWARD
traduction et adaptation de Jean-Claude GERMAIN
Marie-Andrée CORNEILLE, Guy GODIN, Christine PRUD'HOMME, Claude GRISÉ, Béatrice PICARD, Denise MORELLE.
(514) 534-2226

THÉÂTRE SAINT-SAUVEUR
Saint-Sauveur-des-Monts
LE FOU DE LA REINE
Création de Gilles RICHER
Edgar FRUITIER, Janine SUTTO, Denise PROULX, Marc LEGAULT, Françoise LEMIEUX.
(514) 227-3747

THÉÂTRE BELLE-MONTAGNE
St-Jean-de-Matha
COEUR DE PAPA
de Jean BARBEAU
Alpha BOUCHER, Andrée CHAMPAGNE, Anouk SIMARD, Robert P. CÔTÉ.
(514) 886-2737

CABARET-THÉÂTRE LES FEMMES COLLIN
St-Esprit-de-Montcalm
FAUT DIVORCER
de Bertrand LEBLANC
Gisèle SCHMIDT, Louis DE SANTIS, Jean-Pierre MASSON, Jean-Pierre MATTE.
(514) 839-6105

THÉÂTRE DES PHAIRIES
Notre-Dame-des-Prairies
LES "SUNSHINE BOYS"
de Neil SIMON,
traduction de Jacqueline MAGDELAINE
Roger LE BEL, Robert RIVARD, Marcel GIRARD, Jean DESCHÈNES, Renée GIRARD, Jacqueline MAGDELAINE.
(514) 756-0559

THÉÂTRE DU MARCHÉ
Sorel
LE MARI, LA FEMME & LA MORT
d'André ROUSSIN
Louis LALANDE, Gabrielle MATHIEU, Jean DALMAIN, Lénie SCOFFIE, Jean-Louis PARIS.
(514) 742-9370

THÉÂTRE DE QUAT'SOUS
Montréal
UN OUVRAGE DE DAMES
de M. DANAUD
Nicole LEBLANC, Marie-Élaine BERTHAUME, Jo-Ann QUÉREL.
(514) 845-7277

THÉÂTRE MALENFANT
Terrebonne
VOYAGES DE NOCES (création collective)
Louise BOURQUE, Marcel LEBOEUF, Robert MARIEN.
(514) 492-0165

THÉÂTRE PONT-CHÂTEAU
Côteau-du-Lac
LUNE DE MIEL À QUATRE
de William VAN ZANDT et Jane MILMORE
traduction d'Yvan CANUEL
Johanne GARNEAU, François TROTTIER, Jean RICARD, Kelly RICARD, Yvan CANUEL.
(514) 456-3224

Région de Québec

THÉÂTRE DU MANOIR ST-CASTIN
Lac Beauport
PAULETTE ET ARMANDE ÉTAIENT VERTUEUSES
(création) d'Albert MILLAIRE
Catherine BEGIN, Albert MILLAIRE, Monique MILLER.
(418) 849-4277

THÉÂTRE DE LA FENIÈRE
Ancienne-Lorette
VOS BILLETS S.V.P.
de Maurice HENNEQUIN
adaptation de Jean BARBEAU
Benoit DAGENAIS, Maryelle KIROUAC, Richard FRÉCHETTE, Pierre BERTHELOT, Marie GIGNAC, Marc BERTRAND, Raymonde GAGNIER.
(418) 872-1424

THÉÂTRE DU MANOIR RICHELIEU
Pointe-au-Pic
COEUR DE PAPA
de Jean BARBEAU
Mireille DAOUST, Armand LABELLE, Michel-Antoine NADEAU, Huguette GERVAIS.
(418) 665-3703

Région de la Beauce:

BOIS DES AMOUREUX
St-Joseph de Beauce
FAUT DIVORCER
de Bertrand LEBLANC
Jean GUY
Janine ANGERS
Louis FORTIN
(418) 397-4803

Région de l'Estrie

THÉÂTRE DE L'ATELIER
Sherbrooke
ROMÉO ET JULIEN
de Jacques GIRARD et Reynald ROBINSON
Jacques LEBLANC, Dominic La VALLÉE, Pierre POTVIN.
(819) 563-1778

THÉÂTRE DE LA CHEVRERIE
Saint-Fortunat de Richmond
FÉLICITATIONS HERMINE (création)
de Marie-Thérèse QUINTON
Marc GÉLINAS, France ARBOUR, Alain GÉLINAS.
(819) 344-2402

Région de la Mauricie

THÉÂTRE DES QUATRE-SAISONS
centre culturel de Shawinigan
LE SAUT DU LIT
de COONEY-CHAPMAN,
adaptation de Marcel MITHOIS
Normand GÉLINAS, Aubert PALLASCIO, Marie CODEBECQ, Marie QUENTIN, Jacques ZOUVI, Chantal BARIL, Danielle BISSONNETTE, Michel FORGUES.
(819) 539-5611

Région de l'Outaouais

MAISON DU CITOYEN
Hull
LA SOURICIÈRE
d'Agatha CHRISTIE
traduction de Nicole STRAUSS
et Philippe PEREZ, révisions de Hedwige HERBIET
Lucien CRUSTIN, Raphaël ALBANI, Josée BEAULIEU, Chrystiane DROLET, Hedwige HERBIET, Rock LAFORTUNE, André PERRIER, Serge PAQUETTE.
(819) 771-6669

THÉÂTRE DE L'ILE
Hull
Première le 12 juillet
BACHELOR
de Sala, Roy et Rivard
Claire FAUBERT
(819) 771-6669

Théâtre de Marjolaine
Théâtre des Marguerites
Compagnie des Deux Chaises
Théâtre du Bois de Coulange
Entreprises Claude-Michaud
Théâtre les Ancêtres
Productions de l'Horloge
Productions Tremblay et Bergeron
Productions Paul-Hébert
Productions 117 limitée
Théâtre du Parc
Productions Claude-Colbert
Théâtre du Chenal-du-Moine
Théâtre des Filles du Roy
sont également membres de l'Association des directeurs de théâtre.

Les combats font rage dans l'est du Tchad

Habré appelle Paris au secours

N'DJAMENA (AFP) — Le président Hissène Habré a lancé hier à N'Djamena un appel à la France pour qu'elle s'engage plus directement et qu'elle « participe » aux côtés du Tchad, aux efforts entrepris pour « repousser l'agression extérieure ».

M. Habré qui a lancé cet appel, au cours d'une conférence de presse, a en outre souligné la « gravité de la situation militaire » que connaît le Tchad actuellement. Il a annoncé que de « violents combats » avaient lieu hier matin à Oum Chalouba (est du pays) entre les troupes gouvernementales et les partisans de l'ex-président Goukouni Weddeye. Ces combats, a-t-il précisé, ne sont qu'une étape vers Abéché, « l'objectif autrement plus important » de l'offensive ac-

tuelle.

Mettant en cause la présence libyenne aux côtés des forces de M. Goukouni Weddeye, M. Hissène Habré a affirmé qu'il y avait des Libyens dans les rangs des troupes de son adversaire et qu'ils étaient « nombreux ».

« C'est encore une lutte à mort qui est engagée entre un agresseur qui veut opprimer, et un peuple qui désire la liberté et son indépendance », a-t-il dit.

En ce qui concerne l'aide matérielle fournie par la France, M. Habré a souligné qu'elle était appréciée, mais que « compte tenu de la situation militaire, elle était insuffisante ». « Nous avons un problème extrêmement important de transports », a-t-il précisé en ajoutant que le

seul DC-4 dont disposait l'aviation tchadienne « n'était pas suffisant ».

Le chef de l'Etat tchadien a fait remarquer qu'après la chute de Faya-Largeau, le gouvernement avait essayé de restructurer les forces armées tchadiennes (FANT).

« Le travail nécessite un certain temps, a-t-il ajouté en précisant que les autorités étaient décidées à faire le maximum pour que le temps ne joue pas en faveur de l'adversaire ». Cependant, a-t-il dit, « tout laisse penser que celui-ci serait décidé à accélérer les événements plutôt qu'à les modérer ».

À propos de l'aide en hommes et en appuis aériens fournie par le Zaïre, M. Habré a souligné que les avions de ce pays n'avaient pas un rayon d'action suffisant pour

avoir une efficacité maximum.

Interrogé sur l'aide éventuelle d'autres pays, l'Égypte et les États-Unis par exemple, le chef de l'Etat tchadien s'est contenté de répondre que le Tchad « avait des amis » à qui une aide avait été demandée et que ceux-ci répondaient « dans la mesure de leurs moyens ».

L'issue de la bataille d'Oum Chalouba, estiment les observateurs à N'Djamena, pourrait être décisive pour l'évolution ultérieure du conflit. Il s'agit en effet, souligne-t-on à N'Djamena, pour les partisans de M. Weddeye, de tenter de couper toute cette région de l'est du pays, de tous temps un bastion traditionnel des FAN de M. Habré et de prendre en tenaille la capitale, N'Djamena.

On fait remarquer en outre que cette offensive sur l'est n'a pas engagé la totalité des forces de M. Weddeye. En effet, les partisans du GUNT sont estimés, selon des sources occidentales, à environ un millier d'hommes dans la région d'Oum Chalouba, ce qui laisse à Faya-Largeau une réserve suffisante pour l'ouverture éventuelle d'un nouveau front, qui serait probablement en direction de la capitale.

Enfin, le résultat de cette bataille, estime-t-on à N'Djamena, pourrait être important quant au moral des troupes de M. Habré qui sont dans une situation défensive. Une défaite à Oum Chalouba serait la quatrième en peu de temps après Gouro, Ouaninga Khebir et Faya-Largeau.

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les institutions ou maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 1.005 la ligne agate. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité.

Le service de dossiers ne coûte que huit dollars et est strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à 48 heures avant parution. Pour suggestion, rédaction, montage...

Téléphone ou écrivez à:

LE DEVOIR

211, rue du
Saint-Sacrement,
Montréal H2Y 1X1

Compétence:
Micheline Turgeon,
Rens.: 844-3361

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes



UNIVERSITÉ D'OTTAWA

POSTE EN PHILOSOPHIE

Le département de philosophie de l'Université d'Ottawa recherche des candidatures pour un poste de professeur remplaçant francophone, pour l'année universitaire 1983-84, contrat limité d'un an.

Le doctorat ou l'équivalent est requis.

Les candidats devront pouvoir assurer l'enseignement des cours suivants: philosophie grecque, anthropologie philosophique, éthique, philosophie contemporaine continentale.

Salaire selon l'échelle en vigueur.

Adresser lettre de candidature, curriculum et trois lettres de recommandations, à:

Guy Lafrance, Directeur
Département de philosophie
Université d'Ottawa
Ottawa, Ont.
K1N 6N5

AVANT LE 12 JUILLET 1983

le monde

Reagan candidat en 84

DUBLIN (Reuter) — Le vice-président américain George Bush a prêté hier que le président Ronald Reagan se présentera pour un second mandat à la Maison-Blanche et qu'il sera réélu. Le président « a été assez aimable pour laisser entendre que je me présenterai avec lui », a ajouté le vice-président en visite pour 24 heures en Irlande dans le cadre d'une tournée européenne. « Je pense seulement qu'il se présentera », a précisé M. Bush comme on lui demandait s'il avait des indications précises sur les intentions de M. Reagan, qui aura 73 ans le 7 février prochain et est déjà le plus âgé des présidents de l'histoire américaine.

CSCE: compromis en vue

MADRID (Reuter) — Les négociations se poursuivent à Madrid à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et un compromis semble en vue, après trois ans de discussions sur la détente Est-Ouest. « Je suis convaincu que nous pourrions nous mettre d'accord dans les prochains jours », a dit à la presse le délégué autrichien, M. Franz Ceska, ajoutant que d'intenses discussions se poursuivaient pour surmonter les derniers obstacles. Les diplomates espagnols font la navette entre les délégations occidentales et celle d'URSS pour donner des éclaircissements sur la proposition espagnole de compromis sur la base de laquelle les Soviétiques se sont déclarés « prêts à travailler ». Cette proposition vise à sortir la conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouvait depuis huit semaines pour avoir buté sur la question des droits de l'homme que Moscou ne souhaite pas voir évoquée. Tout en laissant tomber de nombreux passages relatifs à cette question, le compromis espagnol prévoit une réunion sur les droits de l'homme où il serait notamment discuté de la réunion des familles.

Torture au Sri Lanka

LONDRES (Reuter) — L'armée et la police du Sri Lanka ont torturé des prisonniers politiques et certains d'entre eux ont été maintenus dans l'isolement la plus totale pendant plus de huit mois, selon Amnesty International. L'organisation de défense des droits de l'homme dément la preuve de l'existence de méthodes de torture en pratique au Sri Lanka, notamment de coups avec des barres de fer, d'aiguilles plantées sous les ongles et de pendaisons la tête en bas. Ces accusations ont été formulées par une mission d'Amnesty présidée par un procureur new-yorkais envoyée l'an dernier au Sri Lanka pour y enquêter sur des violations des droits de l'homme commises dans le nord du pays par les forces de sécurité chargées de réprimer le terrorisme. La mission a pu recueillir le témoignage de 26 personnes victimes ou témoins de violations des droits de l'homme.

Rafles au Pakistan

ISLAMABAD (AFP) — Dix des principales personnalités de l'opposition pakistanaise et près d'une centaine de militants ont été arrêtés hier dans les grandes villes du pays où ils avaient organisé une journée de protestation à l'occasion du sixième anniversaire du régime militaire du président Mohammad Zia ul-Haq, a-t-on appris de sources sûres.

Dans la nuit de lundi à mardi, a-t-on indiqué de mêmes sources, plusieurs dirigeants du MRD ont été arrêtés à leur domicile, notamment à Lahore et à Rawalpindi, où le général Tikka Khan, ancien chef d'état-major de l'ex-premier ministre Zulfikar Ali Bhutto a été assigné à résidence.

Shultz va sonder les intentions de Damas

DAMAS (AFP) — Le secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz, est arrivé hier soir à Damas venant de Djeddah via Beyrouth, sans avoir apparemment pu convaincre les dirigeants saoudiens d'appuyer plus fermement les efforts du président Ronald Reagan en vue d'un retrait des forces syriennes du Liban.

M. Shultz, qui a fait hier une escale de quatre heures à Beyrouth, a été accueilli à sa descente d'avion par le ministre syrien des Affaires étrangères, M. Abdel Halim Khaddam. Le secrétaire d'Etat doit entamer ce matin des entretiens avec M. Khaddam et le président Hafez Assad.

La visite de vingt-quatre heures de M. Shultz à Damas est particulièrement délicate en raison des graves tensions surgies entre Washington et Damas depuis la signature de l'accord israélo-libanais, le 17 mai dernier. M. Shultz a souligné peu après son départ de Djeddah, où il a été reçu par le roi Fahd, qu'il n'était pas porteur d'un « panier de choses à offrir aux Syriens ».

M. Shultz a cependant indiqué que les gouvernements américain et syrien souhaitaient « avoir un meilleur dialogue ». Il a ajouté qu'il comptait souligner lors de ses entretiens avec le président Assad l'existence « d'intérêts communs » entre Washington et Damas.

Dans l'entourage du secrétaire d'Etat, dont la tournée éclair au Proche-Orient a été organisée à la demande expresse du président Reagan, on souligne que M. Shultz ne soumettra pas au président Reagan une nouvelle formule américaine destinée à débloquent le problème libanais.

Tout au long de sa visite en Arabie saoudite et de ses entretiens à Beyrouth, M. Shultz n'a cessé de réaffirmer que les États-Unis n'avaient aucune intention de modifier leurs trois « objectifs fondamentaux »: retrait de toutes les forces étrangères du Liban, rétablissement de la souveraineté libanaise et mise en place d'arrangements pour garantir la sécurité de la frontière nord d'Israël. « Nous n'avons pas l'intention de renégocier l'accord israélo-libanais », a

déclaré M. Shultz, à l'issue de ses entretiens avec le président libanais Aminé Gemayel.

Par ailleurs, le haut comité de la force multinationale a examiné hier « des mesures visant à pallier tout vide en matière de sécurité dans la montagne, en cas de retrait des forces israéliennes », a indiqué l'agence officielle d'information libanaise.

C'est la première fois, indique-t-on de source diplomatique occidentale, que le haut comité, qui regroupe les ambassadeurs de France, d'Italie, des États-Unis et de Grande-Bretagne, examine la possibilité d'un déploiement de la force multinationale dans le Chouf où s'affrontent depuis plusieurs mois les miliciens chrétiens et druzes.

Le général Habib Fares, coordonnateur libanais de la force multinationale, a présenté aux ambassadeurs quatre hypothèses de déploiement étudiées depuis une semaine par les militaires libanais et les soldats des quatre contingents de la force multinationale.

La France renonce à l'Exposition universelle

PARIS (AFP) — Le président François Mitterrand a décidé hier de renoncer à l'organisation de l'Exposition universelle de 1989 à Paris, à la suite de l'opposition manifestée, pour des raisons financières, par le maire de la capitale, M. Jacques Chirac, président du parti néo-gaulliste RPR.

Le porte-parole de la présidence de la République, M. Michel Vauzelle, a souligné que le chef de l'Etat avait pris cette décision en considérant que « les décisions d'un maire devaient être respectées dans une France décentralisée par la volonté du gouvernement socialiste » et que le Bureau international des expositions en serait informé officiellement dès ce

mardi.

Après avoir donné l'accord de principe de la ville de Paris en avril 1982, M. Chirac avait estimé lundi que « les conditions techniques et financières n'étaient pas réunies » pour réaliser cette exposition dans Paris.

Officiellement, M. Chirac ne s'opposait pas à la tenue de l'exposition, qui devait coïncider avec la célébration du bi-centenaire de la Révolution française et de la déclaration universelle des droits de l'homme. Mais il estimait que « l'état des finances de la France » ne permettait pas sa tenue à Paris intra-muros. Il proposait de transférer l'exposition vers la banlieue est, dans la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, où le coût des travaux serait moins élevé.

Directement engagées dans le projet, la ville de Paris et la région, également administrée par un élu du RPR, avaient ainsi averti le gouvernement qu'elles n'étaient pas disposées à s'associer à des dépenses « somptuaires ».

Le quotidien *Le Monde* avait dénoncé lundi « les intentions purement politiciennes du maire de Paris qui ne répugne pas à saboter un projet présidentiel sans crainte de ternir le prestige

de la capitale ».

Selon ce journal, les arguments financiers avancés par M. Chirac ne tenaient pas: le coût de l'exposition aurait été de 14 milliards de francs à Paris intra-muros, contre 10 milliards à Marne-la-Vallée. Mais, inversement, la fréquentation aurait atteint 65 millions de visiteurs dans la capitale (recettes évaluées à 50 milliards de francs) contre 50 millions en banlieue.

En annonçant la décision présidentielle, M. Vauzelle a regretté « les positions changeantes des élus de Paris », d'autant, a-t-il dit, que le financement aurait été « supportable ».

Le projet aurait, selon lui, « formé un ensemble cohérent et harmonieux » pour Paris, « une source d'intérêt pour la jeunesse » et une « source de travail pour le bâtiment et les travaux publics ».

L'exposition intitulée Les chemins de la liberté devait s'articuler autour de la Seine avec deux grands pôles à l'est et à l'ouest de la capitale.

INFO SUR
LA SUISSE
844-6795

VOYABEC: PERMIS DU QUÉBEC

CETTE FOIS-CI, J'SUIS DE LA PARTIE!

Loisir, Chasse et Pêche Québec

Kino-Québec

AVIS IMPORTANT

Aux dirigeants et organisateurs de: Congrès - Expositions - Conventions - Assemblées annuelles d'associations, et toutes autres manifestations du genre: publiques, commerciales, confessionnelles, professionnelles.

Vous pouvez obtenir, gratuitement, la mise sur pied d'un jardin d'enfants avec garderie, disposant d'un personnel bilingue et qualifié, avec tout l'équipement nécessaire.

Pour informations:

Monsieur Claude WHITE,
Joujouthèque Inc.
931-0825



NON, C'EST PAS DRÔLE

Non, c'est pas drôle d'être mordu par un chien. L'an dernier 1 400 facteurs ont subi des morsures. Tous ont dû recevoir des soins médicaux. Il eut été plus facile de prévenir que de guérir.

Vous êtes responsable de votre chien. Aux heures de livraison du courrier, gardez-le à l'intérieur ou attachez-le hors de portée de votre boîte aux lettres. C'est peu vous demander.

Grâce à votre compréhension et à votre coopération, nos facteurs pourront livrer votre courrier sans risquer les morsures de votre animal favori.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Au nom de tous les livreurs à domicile du Canada.

AVIS PUBLICS

Province de Québec, District de Terrebonne, COUPE PROVINCIALE, No. 715-02, 960672-831, CORPORATION MUNICIPALE, KIDIE VAL-DAVID, demanderesse, vs. FRANKLIN PAQUETTE, défendeur. Le 19 juillet 1983, à 10 h 00 heures au domicile de la défenderesse, au 4125 boul. St-Laurent de la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse FRANKLIN PAQUETTE, saisis en cette cause, consistant en : 1 photo-copieuse Savin 940 avec base et accessoires, 2 conditions : ARGENT COMPTANT, M. CHÉRI, LALONDE, (418) 326-7797. Montréal, le 4 juillet 1983.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE MERCANTILE FACTORS LTD. CHEMISES BOB ORE MONSIEUR, par acte daté le 21 juin 1983, et enregistré le 28 juin 1983, au bureau d'enregistrement de la division de Montréal sous le numéro 3374860, a vendu, cédé et transféré à International Mercantile Factors Ltd. tous ses comptes à recevoir, comptes de livres, créances, réclamations et demandes découlant de toute source, créés dans le cours normal des affaires ou autrement.

INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

AVIS SELON L'ARTICLE 1571 DU CODE CIVIL. Avis est par les présentes donné que United Customs Brokers (Ontario) Limited, par contrat intitulé "General Assignment" et daté du 17 juin 1983, a vendu, cédé et transféré tous ses comptes, dettes, réclamations et argents, présents et futurs, en faveur de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, et que ce contrat a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Montréal le 23 juin 1983 sous le numéro 3373762.

Avis est donné que Rolland Perrais, 142 rue Ste-Anne, St-Rém de Naperville, Que. détenteur des permis M504063-01-02-03, région 10, demande à la C.T.Q. de transférer ses permis à ENTREPRISE DE CONSTRUCTION BEAR LIMITÉE, 2901 Jacques-Herbel, Montréal, Qué., conformément à l'article 30 des règles de pratique et selon l'article 85, le requérant demande que la décision devienne exécutoire immédiatement.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.

1ère parution le 5 juillet 1983. 2ème parution le 6 juillet 1983.

SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC L.T.E.E.

AVIS DE DISSOLUTION. PRENEZ AVIS que la Compagnie REVA-TOURS INC. demandera à l'inspecteur Général des Institutions Financières la permission d'obtenir sa dissolution.

MONTREAL, le 29 juin 1983.

MARTINEAU WALKER (procureurs de la Compagnie)

AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies, METROPOLITAN BENCH AND TABLE SERVICE LTD. — SERVICE DE CHAISES ET TABLES METROPOLITAINES L.T.E.E. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, que son annulation soit dirigée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.

Datée à Montréal, Province de Québec, le 30ème jour de juin 1983.

ADESSKY, KINGSTONE, ZERBISAS, POULIN, GERVAIS & BIER

Les procureurs de la compagnie

AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies, MULTI-LOCATIONS A.T.R. INC. — ALL TYPE RENT-ALLS A.T.R. INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, que son annulation soit dirigée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.

Datée à Montréal, Province de Québec, le 30ème jour de juin 1983.

ADESSKY, KINGSTONE, ZERBISAS, POULIN, GERVAIS & BIER

Les procureurs de la compagnie

AVIS

Transport Raymond Rochette Ent. 6315 Salois, Auteuil, Laval, Qué. (voiturier-remorqueur) et Léo Tremblay Transport Inc., 6500 Grande Allée, Saint-Hubert, Qué. (voiturier-roulier) s'adressent à la Commission des transports du Québec aux fins d'obtenir le permis de voiturier-remorqueur et de courtier, aux conditions réglementaires, pour le service de transport suivant:

TRANSPORT RESTREINT — REMORQUAGE SEULEMENT — CONTRAT

Transport par remorqueur, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vidées ou chargées, en possession légale de la requérante conjointe. Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du voiturier-roulier. Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Première parution: 5 juillet 1983. Deuxième parution: 6 juillet 1983.

Nous donnons avis que CHANTAL GAUTHIER résidant et domiciliée au 270, rue St-Luc, apt. 1, Laval-des-Rapides, district de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour obtenir un chéquier changeant son nom en celui de CHANTAL FORTIN.

LAVAL, le 23 juin 1983.

Me LONDEI, 3509 est, de la Concorde, Suite 207, Duvernay, Laval H7E 2G5.

Tél. (514) 661-5791.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE MERCANTILE L.T.E.E. FACTORS LTD.

119268 CANADA INC., par acte daté le 21 juin 1983, et enregistré le 28 juin 1983, au bureau d'enregistrement de la division de Montréal sous le numéro 3374861, a vendu, cédé et transféré à International Mercantile Factors Ltd. tous ses comptes à recevoir, comptes de livres, créances, réclamations et demandes découlant de toute source, créés dans le cours normal des affaires ou autrement.

INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

AVIS

124121 Canada Inc., par acte daté le 23 juin 1983, et enregistré le 29 juin 1983 au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3375971, a vendu, cédé et transféré à International Mercantile Factors Ltd. / SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE MERCANTILE L.T.E.E. tous ses comptes à recevoir, comptes de livres, créances, réclamations et demandes découlant de toute source, créés dans le cours normal de ses affaires ou non.

INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD. / SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE L.T.E.E.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No. 500-12-126-54-836

CLAIRE BROUILLARD, requérante

—VS— JEAN-LOUIS SAINT-ONGE, intimé

PAR ORDRE DE CETTE COUR

L'intimé JEAN-LOUIS SAINT-ONGE, d'assureur-inconnu, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la publication.

Une copie de la présente requête en divorce, affidavit, avis, déclaration et certificat a été laissée à son intention au bureau de la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, au 1er et, rue Notre-Dame à Montréal dit district.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à l'obtention d'un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montreal, ce 30 juin 1983.

DOMINIQUE DI BERNARDO, Procureur adjoint

Me Martine Lefavre, avocat

417, rue St-Pierre, suite 701, Montréal, P.Q.

Avis est donné que M. Guy Bigras, résident et domicilié au 7447, St-Vincent, R.R. 1, à Ste-Scholastique, défendeur, du permis M-509464 région 06, s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Excavation Zuck & Fils Inc., résident et domicilié au 8, chemin Zuck à St-Colomban, région 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de la loi interne de la C.T.Q.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.

1ère parution: 6 juillet 1983. 2ème parution: 7 juillet 1983.

AVIS

En vertu de l'article 4 de la loi sur les transports du Québec (L.R.Q. chapitre T-12), et aussi en vertu de l'article 30 des règles de pratique et de la loi interne de la Commission des transports du Québec par TRANSPORT GUYETTE L.T.E.E. et TRANSPORT ASBESTOS EASTERN INC. ladite demande ayant pour but, à l'occasion de la cession d'un système ou service de transport, le transfert en faveur de TRANSPORT GUYETTE L.T.E.E. du permis représenté par la clause au 5623 Emerald, app. 310, Côte St-Luc, District de Montréal.

Les requérantes-conjointes demandent aussi à la Commission des transports du Québec, conformément à l'article 85 des mêmes règles de pratique, que la décision devienne exécutoire immédiatement à la date où elle sera rendue.

Toute personne intéressée peut s'opposer ou intervenir à la présente demande dans les cinq (5) jours de la deuxième publication de cet avis, en s'adressant à la Commission des transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, province de Québec.

CORBELL, GROLEAU & DUFRESNE, Procureurs

31, St-Jacques, suite 100, Montréal, Qué.

H2V 1K9

Première parution: le 6 juillet 1983. Deuxième parution: le 7 juillet 1983.

AVIS

Il est donné AVIS que PHILIPPE KOPONAY à l'intention de transmettre au ministre de la Justice une requête afin de changer son nom en celui de PHILIPPE BOUCHARD, ledit requérant demeure présentement au 8001, 136 avenue, appartement 2 à Montréal.

Montréal, ce 14 juin 1983.

Me Lise Ahern, Avocat du requérant

AVIS

Il est donné AVIS que MARIANNA KOPONAY à l'intention de transmettre au ministre de la Justice une requête afin de changer son nom en celui de MARIANNA BOUCHARD, ladite requérante demeure présentement au 8001, 136 avenue, appartement 2 à Montréal.

Montréal, ce 14 juin 1983.

Me Lise Ahern, Avocat de la requérante

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 22 juin, 1983 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SAND & TELIO INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec le vingt-septième jour de juin 1983, sous le numéro 337482.

Ce vingt-neuvième jour de juin 1983.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 10 mai, 1983 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à L'INDUSTRIE DES DOBBER INC. / DOBBER INDUSTRIES INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec le vingt-septième jour de juin 1983, sous le numéro 337482.

Ce vingt-neuvième jour de juin 1983.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

SOYEZ PRÉVENUS que Monsieur Joseph Drouin Lamontagne, domicilié et résident au 640 Antoine Girouard, apt. 14, Boucherville, et préalablement au 14, rue De La Perrière, Boucherville, district de Longueuil, résidant dans les trente jours de cette publication, la requérante publie le présent avis pour changer son nom de la Justice pour changer son nom en celui de Jacques Lamontagne.

Montréal, le 30 juin 1983.

ROBITAILLE, MALO, Procureurs du Requêteur

ROBITAILLE, MALO

500 Place d'Armes

Suite 1980

Montréal, P.Q. H2Y 2W2

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)

No. 500-12-126014-830

DAME EUGENIA SANCHEZ ABARZUA, Requêteur

—VS— JOSEF ENRIQUE ABARZUA, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, JOSEF ENRIQUE ABARZUA, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication. Copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Greffes à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à l'obtention d'un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montreal, ce 27 juin 1983.

G. de M., P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)

No. 500-12-125811-830

NANCY CODERRE, Requêteur

—VS— DAVID LAUZON, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, DAVID LAUZON, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication. Copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Greffes à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à l'obtention d'un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montreal, ce 27 juin 1983.

G. de M., P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)

No. 500-12-125811-830

NANCY CODERRE, Requêteur

—VS— DAVID LAUZON, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, DAVID LAUZON, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication. Copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Greffes à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à l'obtention d'un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montreal, ce 27 juin 1983.

G. de M., P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)

No. 500-12-125811-830

DESIRÉE RICHMOND, Requêteur

—VS— WILLIAM EMMANUEL RIGBY, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé WILLIAM EMMANUEL RIGBY est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Greffes à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à l'obtention d'un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montreal, le 23 juin 1983.

(S) DOMINIQUE DI BERNARDO, Procureur adjoint

Mes Grenier, St-Pierre & Thérien

4227 ouest, St-Jacques

Montréal, 933-4211

Procureurs

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No. 500-05-00373-837

CODE: BD-1083

LOISELLE PETROLEUM L.T.E.E., Demanderesse

—VS— HOWARD LABELL, Défendeur

GERRY EPSTEIN, Défendeur

ARTHUR NAGUS, Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur Gerry Epstein est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente publication.

MAINTIEN DE PERMIS

PRENEZ AVIS que JEAN-CLAUDE VEILLETTÉ INC. s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour le maintien de son permis en vigueur suite au changement de contrôle survenu dans la corporation.

La requérante désire également qu'en vertu de l'article 85 des règles de pratique et de la loi interne de la Commission, la décision à être rendue devienne exécutoire immédiatement.

Tout intéressé peut s'opposer et/ou intervenir à la présente demande dans les cinq (5) jours suivant la deuxième publication du présent avis à la Commission des Transports du Québec, 585, Boul. Charest est, Québec, QC G1R 2H5.

Chouinard & Gervais, avocats,

Me Yvon Chouinard,

35 Grande-Allée est,

Québec, QC G1R 2H5

(418) 647-2374

1ère publication: 6 juillet 1983

2ème publication: 7 juillet 1983

TRANSFERT DE PERMIS

Prenez avis que LES CONSTRUCTIONS EX. TERR INC. de Chibougamau détentrice du permis numéro M-305,180 s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander que lui soit transféré le permis numéro M-305,542, émis au nom de N.G. LAROCHE ENR. de Chibougamau suite à l'acquisition du moyen de transport de transport exploité en vertu dudit permis.

Les Constructions Ex. Terr. Inc. demandent qu'en vertu de l'article 85 des règles de pratique et de la loi interne de la Commission, la décision à être rendue devienne exécutoire immédiatement.

Tout intéressé peut s'opposer et/ou intervenir à la présente demande dans les cinq (5) jours suivant la deuxième publication du présent avis à la Commission des Transports du Québec, 585, Boul. Charest est, Québec, QC.

Chouinard & Gervais, avocats,

Me Yvon Chouinard,

35 Grande-Allée est,

Québec, QC G1R 2H5

(418) 647-2374

1ère publication: 6 juillet 1983

2ème publication: 7 juillet 1983

PRENEZ AVIS que ANDRÉ LAPRADE s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le permis spécial suivant:

Transport restreint — Remorqueur seulement. Transport par remorqueur autorisant André Laprade à tirer avec ses tracteurs d'entreposage les remorques et les semi-remorques que TRANSPORT CANACO LIMITEE, détentrice du permis M-305575, peut légalement utiliser dans l'exploitation de son permis, et ce, selon toutes les clauses dudit permis, et d'un permis de courtier en transport en faveur de Transport Canaco Limitee pour les fins de la durée du permis de remorqueur autorisé par la présente en faveur de André Laprade selon toutes les clauses du permis M-305575. Durée: 364 jours.

Toute personne intéressée peut intervenir ou s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la deuxième publication en s'adressant à la C.T.Q.

Parenteau, Boucher & Associés, avocats.

PRENEZ AVIS, mercredi, le 6 juillet 1983

2ème publication: jeudi, le 7 juillet 1983

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)

No. 500-12-125811-830

NANCY CODERRE, Requêteur

—VS— DAVID LAUZON, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, DAVID LAUZON, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication. Copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Greffes à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à l'obtention d'un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montreal, ce 27 juin 1983.

G. de M., P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)

No. 500-05-00373-837

CODE: BD-1083

LOISELLE PETROLEUM L.T.E.E., Demanderesse

—VS— HOWARD LABELL, Défendeur

GERRY EPSTEIN, Défendeur

ARTHUR NAGUS, Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur Gerry Epstein est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente publication.

UNE COPIE du bref et de la déclaration a été laissée à son intention à Montréal au Palais de Justice de Montréal.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à l'obtention d'un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

LAVAL, ce 22 juin 1983.

Procureurs de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Montréal, mercredi 6 juillet 1983



**PLACE
AIR CANADA**
500 ouest, boul. Dorchester
Pour renseignements sur la location :
TRIZEC: 861-9393

Selon le comité exécutif de la Ville de Montréal

La « guérilla » Ottawa-Québec et l'abus des grèves nuisent plus à l'économie montréalaise que la loi 101

par Alain Duhamel

Le développement économique de Montréal souffre plus de la guérilla politique entre Ottawa et Québec et des mauvaises relations de travail que des effets de la loi 101 instituant la Charte de la langue française.

Le diagnostic provient du comité exécutif de la Ville de Montréal, posé dans un document publié récemment à l'assemblée du conseil municipal. Le comité exécutif répondait alors à une résolution des conseillers municipaux du Groupe d'action municipale, adoptée le 13 avril, enjoignant l'administration municipale de proposer au gouvernement québécois des amendements à la loi 101 pour en éliminer « les effets adverses » sur la santé économique de la Ville et tout obstacle à la livraison de services municipaux dans la langue des citoyens.

L'administration municipale convient, certes, d'effets nuisibles imputables à la loi 101. Mais elle tient pour encore plus dommageables « la guérilla politique » entre les gouvernements — l'expression est du comité exécutif — et l'état d'esprit qui règne dans les relations de travail.

« Qu'il y ait des différends d'ordre politique, social ou économique entre un parlement fédéral et le parlement de l'un des états constitutifs d'une confédération comme la confédération canadienne, rien d'anormal à cela, affirme le comité exécutif. Mais que des élus à l'un ou l'autre des parlements, que des institutions, des sociétés, des associations et des particuliers ne puissent plus discuter d'un problème quel qu'il soit sans qu'un malheureux réflexe d'émotivité morbide ou de rancœur

sourde ne politise toute question, voilà qui est franchement déplorable. »

L'abus des grèves sous toutes leurs formes, particulièrement dans les services publics, projette à l'extérieur l'image d'une ville en perpétuel conflit social. « Le recours systématique à l'abus d'un droit constitue une cause aussi préjudiciable, d'ailleurs, à la santé économique que d'autres facteurs. Le comité exécutif ne peut l'ignorer parce que son caractère nocif est incontestable, précisément dans une période tout particulièrement pénible pour tous les Montréalais, et tout à fait incompatible avec la forme la plus élémentaire d'humanité, enfin, parce que, ailleurs au Canada et à l'étranger, une telle situation projette l'image d'un épouvantail dans le champ de la paix sociale, indiquant à tous les intéressés que le champ est dangereusement miné. »

Le conseil municipal se propose de débattre à son assemblée du mois d'août le rapport du comité exécutif, publié sous la forme d'une brochure, un geste exceptionnel qui traduit l'importance que l'administration municipale accorde à cette analyse de la santé économique de Montréal.

Ce n'est pas la première fois que l'administration municipale rappelle aux élus des parlements qu'elle est la première victime de leurs querelles. Peu après son élection en 1978, le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, dans une conférence devant les milieux d'affaires, affirmait que l'avenir politique incertain du Québec et du Canada ne pouvait nuire autant que le refus de reconnaître Montréal dans son rôle de locomotive de l'économie et de ville internationale des affaires et de la culture.

Le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, a rencontré plusieurs fois les députés de l'un et l'autre parlement pour leur rappeler un impératif de solidarité fondamentale à l'égard des Montréalais. Au sommet économique du printemps 1981, le mémoire de l'administration municipale reprenait le même discours, en lui ajoutant des propositions d'action.

Le développement éco-

nomique de Montréal se trouverait facilité si les gouvernements lui reconnaissent un rôle spécifique de moteur économique et de place internationale des affaires, adoptaient des politiques fiscales stimulantes, investissent plus dans la consolidation de la métropole que dans l'étalement de ses atouts industriels et institutionnels dans tout l'arrière-pays et levaient certains obstacles culturels et politiques.

L'administration municipale compte profiter d'une commission parlementaire de l'Assemblée nationale, l'automne prochain, pour proposer au gouvernement québécois des assouplissements à la loi 101, notamment en ce qui a trait à l'admission dans les maisons d'enseignement, à l'affichage public, à la connaissance de la langue française pour l'exercice de certaines activités et à l'usage de la langue an-

glaise.

« Dans tous les cas, la Ville proposera, d'une part, que l'expérience acquise depuis l'adoption et l'application de la loi 101 et, d'autre part, que les réalités sociales et économiques propres à Montréal et à sa région permettent d'envisager des modifications, à la fois à la loi et aux directives d'application ou d'interprétation, modifications qui auraient vraiment pour effet réel, et tout

autant psychologique, de purifier l'atmosphère sociale, culturelle, judiciaire et économique dans laquelle respire sagement l'indispensable monde des affaires. »

Le comité exécutif, dans la conclusion de son rapport, exprime « le vœu très ardent que l'espace sonore qui relie les deux gouvernements du Québec et du Canada résonne au même diapason, ce qui laisse encore amplement de possibilités de jeu pour

réussir une grande oeuvre. »

À titre d'exemple, l'administration municipale cite le projet d'un centre bancaire international. Il faudrait que le gouvernement canadien reconnaisse que Montréal appartient à la catégorie des villes en concurrence internationale et que le gouvernement québécois adopte un régime fiscal de stimulation pour que la ville développe tout naturellement cette vocation.

Les fabricants d'eaux gazeuses lancent une autre campagne pour défendre leurs produits

par Claude Turcotte

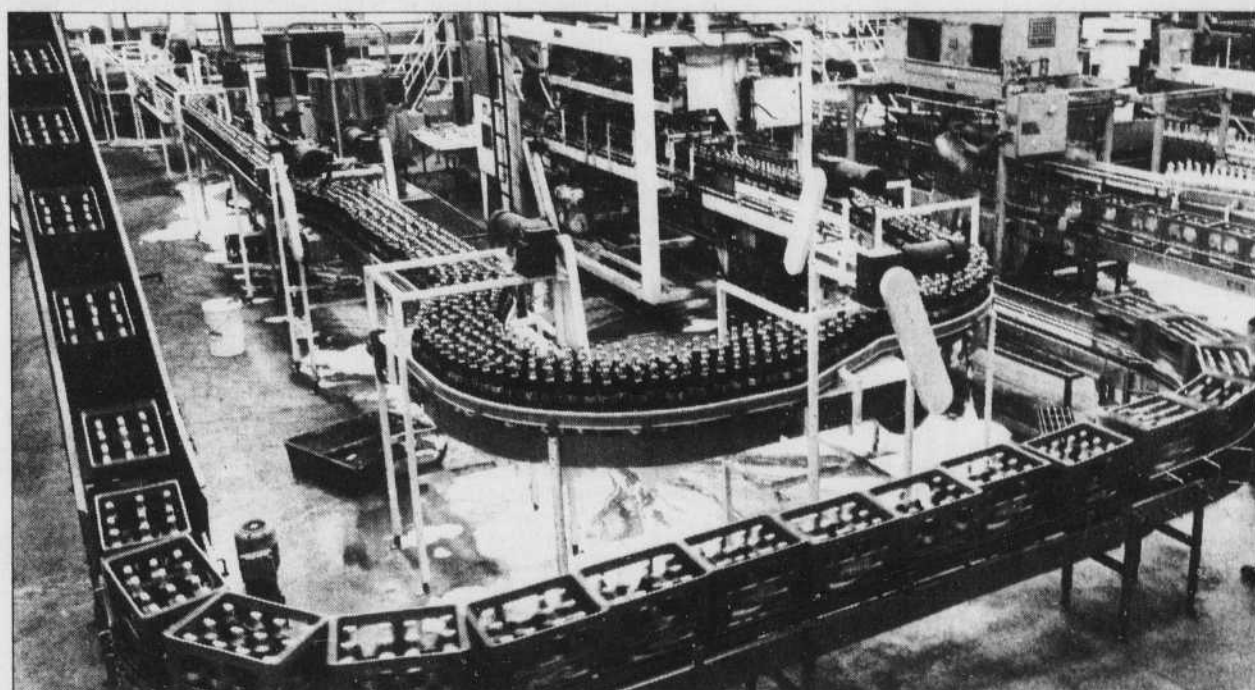
P OUR l'Association canadienne des boissons gazeuses, il faut battre le fer quand il est chaud, si l'on se fie à la présence hier à Montréal en pleine canicule du directeur exécutif de cette association, M. Tibor Gregor, qui continue de faire la chasse aux « mythes » entourant cette industrie, dont les ventes atteignent maintenant près de \$2 milliards par année au Canada.

M. Gregor, qui en est à sa deuxième « campagne d'information publique » en autant d'années, ne cache pas sa joie en constatant la très chaude température, car les vagues de chaleur sont toujours les meilleures périodes pour la vente de boissons gazeuses.

Mais ce n'est pas vraiment les conditions climatiques qui préoccupent les fabricants et les vendeurs de boissons gazeuses. Les « mythes » auxquels l'Association s'attaque sont de deux ordres: la nature des entreprises et la qualité des produits offerts du point de vue de la santé des consommateurs. Cette stratégie de marketing indique sans doute que l'industrie des boissons gazeuses voit un concurrent sérieux, sinon menaçant, du côté des breuvages naturels comme le lait et les jus de fruits.

Pour ce qui est de la nature des entreprises, l'Association soutient que « l'industrie n'est pas constituée de grandes multinationales, mais au contraire de sociétés nationales et de compagnies locales indépendantes ». L'Association représente 200 membres au Canada, dont 80 au Québec. M. Gregor explique que des compagnies comme Coca-Cola, Pepsi-Cola, Seven Up, etc. ne possèdent pas toutes les usines d'embouteillages qui affichent leur nom. « Ces compagnies font leur profit en vendant leur sirop aux embouteilleurs locaux, non pas en percevant un pourcentage élevé mais par le volume des ventes », dit-il.

Au Canada, les industries des boissons gazeuses représentent des investissements de \$900 millions, dont \$700 millions de la part de propriétaires indépendants et d'embouteilleurs franchisés.



M. Gregor fait valoir en outre que cette industrie ne veut pas connaître l'évolution de l'industrie de la bière où il n'existe plus que quelques très gros brasseurs. Il faut néanmoins apporter certaines nuances à cela. Ainsi, pour Montréal et sa région immédiate, les grands noms possèdent leurs propres installations; Seven Up et Pepsi y ont une organisation centralisée et Coke en a deux, l'une pour l'est de l'île et une autre pour l'ouest, le partage se faisant à la rue Christophe-Colomb.

Ailleurs en province, presque toutes les capitales régionales ont leur firme d'embouteillage, généralement propriété d'une famille locale. À certains endroits, il peut y en avoir deux, comme à Thetford Mines et à Drummondville, où, d'ailleurs, les quatre propriétaires sont des femmes.

Il existe d'autre part un phénomène récent vers une centralisation des équipements d'embouteillage avec ou sans fusion de la propriété. Il y a deux cas de ce genre au Québec avec Centrop Inc., à Granby, et Centralco Inc., à Trois-Rivières. La participation à une usine plus moderne et centralisée n'empêche pas chaque embouteilleur local de conserver un territoire délimité qui lui est propre et d'y organiser à sa guise la mise en marché et les activités qu'il préfère.

Pour l'ensemble du Canada, ce vaste réseau industriel des boissons gazeuses représente 15,000 emplois di-

rects, dont environ 3,200 au Québec. Sa production est de 450 millions de litres par année ou de 1,5 milliard de contenants (bouteilles, cannettes de divers volumes). Par franchise ou autrement, ce sont néanmoins les grandes marques qui obtiennent la plus importante partie des ventes, à cause notamment des campagnes de publicité systématiques et très professionnelles dont elles bénéficient.

L'Association estime par ailleurs que ses membres engendrent 45,000 emplois indirects dans les industries du verre, de l'acier, de l'aluminium, du plastique, du papier, du camionnage et de la publicité.

Le second « mythe » majeur que l'Association cherche à démolir est celui que les boissons gazeuses sont mauvaises pour la santé. Il y a quelques années, l'Association présentait une brochure explicative de sa position et qui s'intitulait *À propos des boissons gazeuses*.

Cette année, l'Association revient à la charge avec un nouveau bulletin, qui s'adresse cette fois aux professionnels de la santé, aux éducateurs, aux gouvernements et aux médias. Dans cette brochure, intitulée *Perspectives* et publiée deux fois par an, l'industrie des boissons gazeuses veut convaincre ceux qui se préoccupent de la santé que ses produits ne sont pas véritablement dommageables.

« Nous avons déclaré publiquement que les boissons gazeuses ne sont pas un ali-

ment ou un substitut alimentaire et qu'elles devraient être consommées avec modération. Les boissons gazeu-

ses peuvent, à notre avis, servir de complément à un régime alimentaire bien équilibré en apportant un élé-

ment de rafraîchissement », dit-on dans *Perspectives*.

L'industrie offre maintenant divers produits contenant plus ou moins ou pas du tout de sucre, saccharine, caféine, aspartame, etc. Mais il y a encore de la controverse à propos de ces diverses recettes de boissons gazeuses.

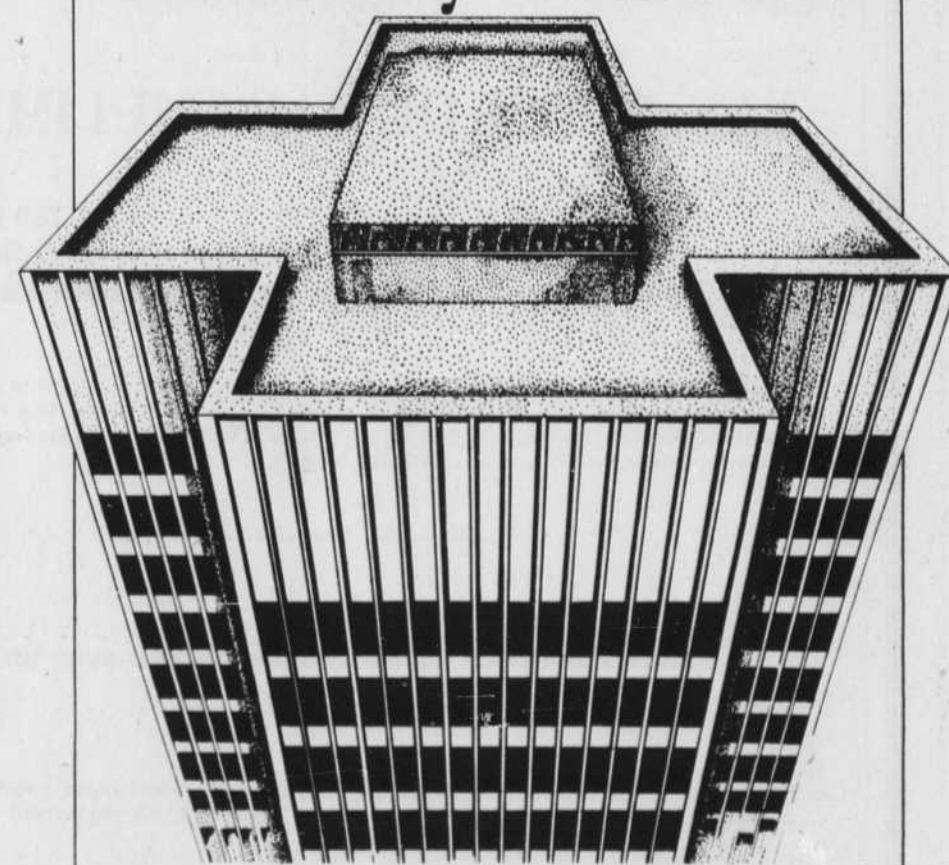
Quoi qu'il en soit, les ventes de boissons gazeuses continuent d'augmenter bon an, mal an. L'augmentation fut de 3 % en 1982 et la hausse pourrait être du même ordre cette année. On remarque cependant des variantes sensibles selon les produits spécifiques. Ainsi, les boissons « à la diète » ont fait des progrès importants, soit 15 % du marché dans toutes les provinces sauf au Québec. Il semble que les Québécois soient beaucoup moins terrorisés par les effets du sucre et des calories que ne le sont les anglophones, puisque dans l'ouest de Montréal la vente du Coke diète connaît « un succès retentissant », ce qui ne semble pas être le cas dans la partie est de la ville.

tableau de bord

		Mois préc.	Vari. an. en %
EMPLOIS, REVENUS			
Gains moyens hebdomadaires (\$)	mar.	409.80	407.13 6.6
Revenu du travail (millions \$)	mar.	17,499.9	17,103.9 2.8
Personnes occupées (en millions)	mai	10.69	10.33 -0.1
Chômeurs	mai	1,493,000	1,570,000 20.3
STOCKS			
Grands magasins (millions \$)	avr.	3,261.6	3,052.1 -2.2
Appartenant aux fabricants (millions \$)	avr.	31,759.1	31,846.1 -8.2
PRIX			
Prix à la consommation (1981 = 100)	mai	116.1	115.8 5.4
Indice des prix des maisons neuves (1976 = 100)	mar.	129.8	129.6 -3.8
Indice des prix des matières brutes (1977 = 100)	mai	216.6	211.3 5.5
Sans charbon pétrole brut, gaz naturel	mai	153.8	153.2 -0.3
Prix de vente dans l'industrie (1971 = 100)	mai	298.5	297.0 3.4
Cumulatif			
BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS			
Permis de bâtir (million \$)	avr.	1,514.0	4,449.3 11.7
Mises en chantier dans les centres urbains (unités)	avr.	12,413	35,991 1.9
ÉNERGIE			
Production de charbon (milliers de tonnes métriques)	mai	3,490	10,709 -2.2
Production d'électricité (TW/h)	mar.	34.8	105.3 -3.4
Production de gaz (millions de mètres cubes)	mar.	8,455.1	26,862.8 -6.8
Raffinage du pétrole (millions de mètres cubes)	avr.	5.4	26.4 -10.1
COMMERCE EXTÉRIEUR			
Exportations, base balance des paiements (Millions \$)	avr.	7,418	28,063 2.1
Importations, base balance des paiements (millions \$)	avr.	6,019	22,598 -2.8
PRODUCTION			
Chargements ferroviaires (millions de tonnes)	mai	18.1	79.8 -10.1
Acier (lingots — milliers de tonnes métriques)	mar.	1,079.7	2,659.6 -27.3
VENTES			
Ventes des grands magasins (millions \$)	avr.	775.3	2,790.4 4.9
Livraisons des fabricants (millions \$)	avr.	15,842.9	61,102.1 1.3
Ventes de véhicules automobiles neufs (millions \$)	avr.	1,244.8	3,644.4 11.4
Ventes au détail (millions \$)	avr.	8,371.0	30,218.4 5.2

Les statistiques sont représentées en dollars courants et ne sont pas désaisonnalisées.
Source: Statistique Canada.

La Place Ville-Marie est heureuse d'accueillir Bill Bantey et Associés



"En raison de son concept architectural puissant, où percent l'audace et l'imagination, la Place Ville-Marie est le symbole d'une communication dynamique."

M. Bill Bantey, président

Fondé en 1968, le cabinet de relations publiques Bill Bantey et Associés célèbre cette année son 15^e anniversaire. Et afin de marquer l'événement, il a emménagé dans de nouveaux bureaux plus vastes à la Place Ville-Marie.

"Pour bien des Montréalais et certainement pour la plupart des visiteurs, la Place Ville-Marie est au coeur du nouveau Montréal, dit M. Bantey. Mais son importance va bien au-delà de cette image populaire. Elle est le reflet particulier d'un élan de créativité reconnu mondialement."

Pour la firme de Bill Bantey et Associés, lauréat de nombreux prix décernés au Canada comme aux États-Unis, une pensée créatrice et un milieu de travail innovateur sont à la source d'une reconnaissance et d'un progrès continu.

"À titre de communicateurs, nous nous devons de faire partie intégrante du centre nerveux de la ville."

"Si la Place Ville-Marie est une adresse que l'on reconnaît à l'échelle internationale, c'est également ici que bat le pouls de la ville."

La Place Ville-Marie
...le sommet du monde des affaires

INVESTISSEMENTS TRIZEC LIMITÉE
(514) 861-9393

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

développement régional

Le rendement des programmes de création d'emplois est très variable

par Marie-Agnès Thellier

« Le dynamisme des régions affecte grandement le rendement des programmes de création d'emplois. Plus le milieu fait preuve d'initiative et d'imagination, plus il génère de projets et plus le ministère octroie des subventions ».

Cette constatation émane du ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu du Québec, M. Pierre Marois. Son cabinet compilait récemment les résultats obtenus en terme de créations d'emplois dans 12 régions du Québec (la région de Montréal, 06, a été subdivisée en Montréal métropolitain, Laurentides-Lanaudière et Montérégie) par les programmes émanant de trois ministères (Main-d'œuvre et Sécurité du revenu — MMOSR — Industrie, Commerce et Tourisme — MICT — ainsi qu'habitation et Protection du consommateur — MHPC —) et de la Société de développement industriel (SDI).

D'après cette compilation, sur les \$326,5 millions de sub-

ventions attribuées en 1982-83 et sur les 80,205 emplois créés ou protégés au Québec, l'Est du Québec représentait en moyenne 6 % de l'ensemble du Québec, le Saguenay-Lac Saint-Jean, 7 %, la région de Québec 14 %, la Mauricie-Bois-Francs 8 %, l'Estrie 6 %, la métropole montréalaise 24 %, Laurentides-Lanaudière 7 %, la Montérégie 15 %, l'Outaouais 3 %, la Côte-Nord 2,5 % et le Grand-Nord moins de 1 %.

En rapprochant ces chiffres des statistiques sur la population, on constate une certaine distorsion en faveur notamment des régions éloignées des grands centres. Est-ce à dire, comme le déclare M. Marois, que les régions les plus dynamiques s'approprient une plus grande part du gâteau? Ou faut-il conclure, soit que les programmes gouvernementaux de création d'emplois combattent les disparités régionales, soit qu'ils remplacent les allocations de chômage et de bien-être social, elles aussi proportionnellement plus importantes dans les régions éloignées?

On peut analyser les résultats d'un programme de création d'emplois en vertu de trois critères: montant des subventions, nombre de projets et nombre d'emplois. Cela ne mesure ni l'effet à

long terme, ni l'impact sur une communauté, que seule une enquête cas par cas révélerait.

En terme de subventions, pour les programmes du MMOSR en 1982-83 par exemple, c'est la région de Québec qui a reçu le plus de subventions: \$23,6 millions, dépassant Montréal-métropolitain (\$20,7 millions) et le Saguenay-Lac Saint-Jean (\$17,5 millions). La région administrative 06 entière ne reçoit que 31,2 % des subventions alors qu'elle abrite 56,4 % de la population (données du recensement 81).

En terme de projets, toujours pour les programmes du MMOSR, la région 01, Est du Québec, est championne avec 289 projets, suivie de la métropole avec 265 et de la région de Québec avec 252. Alors que seulement 234,081 personnes y vivent, soit 3,6 % de la population, l'Est du Québec a généré 13,2 % des projets, mais des petits projets ne créant que 12 emplois en moyenne par projets.

En terme d'emplois, la métropole montréalaise obtient (enfin) la première place car elle génère des projets plus importants, créant plus d'emplois. En 1982-83, l'aide gouvernementale y a créé ou protégé 5,803 emplois (21 emplois par projet), devant la région de Québec: 5,666 emplois (22 emplois par pro-

jet). La moyenne québécoise est de 17 emplois par projet.

Le dynamisme communautaire et l'appétit de projets (éventuellement appuyés par la députation locale) dans l'Est du Québec se confirme par une statistique étonnante émanant du ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada.

Avec 5,3 % de la population, le secteur est (Est du Québec et Côte-Nord) obtient 28,3 % des subventions du programme PDCC, soit \$14 millions. Évidemment, il devance toutes les autres régions. Le secteur de Québec-Saguenay-Lac Saint-Jean obtient \$13,4 millions (soit 27,7 % du total pour 20,6 % de la population); l'Estrie-Mauricie-Bois-Francs, \$9 millions (soit 18,1 % des fonds pour 10,5 % de la population); le secteur Laurentides-Outaouais-Abitibi, \$8,8 millions (soit 17,9 % des fonds pour environ 11 % de la population) et la région Montréal-Laval-Rive sud obtient un maigre \$4,2 millions (soit 8,5 % des subventions PDCC pour 50 % de la population).

La métropole et la Rive sud représentent la tête pour l'utilisation des programmes Été Canada 82, empochant les tiers des fonds québécois. En règle générale cependant, la région de Montréal retire rarement des programmes gouvernementaux une part correspondant à sa densité de population. Deux autres exemples le confirment:

■ la région 06 n'a obtenu que 41,7 % des subventions à l'industrie du ministère de l'Expansion économique régionale du Canada en 1982-83, soit \$12,8 millions pour la création de 1,353 emplois. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'Outaouais sont les seules autres régions à obtenir un peu moins que leur part, tandis que cette année-là la région de Québec (24,9 %) et l'Estrie (6,2 %) recevaient

substantiellement plus que leur part, sans même ajouter les sommes obtenues dans ces régions au titre de l'Office canadien de renouveau industriel et du Programme d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre (qui totalisent \$14,8 millions pour le Québec en 82-83);

■ pour l'ensemble des programmes créateurs d'emplois du MMOSR, du MICT et du MHPC, la grande région de Montréal n'obtient que 46 % des subventions et des emplois en 82-83. Aussi, suite à une suggestion du caucus des députés du Parti québécois de la région métropolitaine, M. Marois a mis sur pied un comité de travail chargé de mieux adapter les programmes du MMOSR au contexte d'une métropole. Des industriels, des gens d'affaires, des PME et des organismes populaires ont été consultés à ce sujet.

Dans cette réflexion, que d'autres ministères et organismes distributeurs de fonds publics pourraient utilement entreprendre, il ne faut cependant pas oublier qu'en terme de développement économique et communautaire, il serait injuste de vouloir à tous prix limiter la part de chaque région à son quota de population. Aider Montréal (ou l'Outaouais) à mieux détecter et soutenir les projets créateurs d'emplois ne doit pas signifier priver l'Est du Québec, la Beauce ou le Nord-Ouest québécois d'un juste soutien à leur dynamisme local... ou d'un coup de pouce à leur lutte contre les disparités socio-économiques.

livres

LES COULISSES DU KRACH DE 1929

par Julien Béliveau

PINCE-SANS-RIRE, Mark Twain soutenait qu'« Octobre est un mois bien dangereux pour spéculer à la Bourse. Mais il y en a d'autres: juillet, janvier, septembre, avril, novembre, mai, mars, juin, décembre, août et février. » Les semaines « noires » du mois d'octobre 1929 devaient lui donner amplement raison.

En une seule journée, celle du 29 octobre, 16,383,700 actions devaient changer de main à la Bourse de New York, occasionnant des pertes pour leurs détenteurs dépassant \$10 milliards et créant un gâchis à l'échelle de l'Amérique de l'ordre de \$50 milliards. Une telle catastrophe peut-elle se reproduire? Les opinions sont partagées, même aujourd'hui.

Pour faciliter l'atteinte de conclusions à ce sujet, deux écrivains américains ont reconstitué à partir de 400 entretiens la suite des événements qui ont entouré le krach (1). Les figurants sont de véritables titans: un célèbre haussier, Jacob Raskob, qui jette les plans d'un monument à sa gloire, l'Empire State Building; A.P. Giannini, le fondateur de la Bank of America, qui fait face à la plus grande banque d'affaires au monde, celle de J.P. Morgan; Henry Ford, l'ennemi déclaré de Wall Street, qui se sert de son propre journal pour clamer son antisémitisme; le fondateur de la General Motors, William Durant qui, même déchu, n'entreprend jamais un voyage sans que ne le suive une vraie chaise de barbillon pour qu'il puisse toujours être fraîchement rasé; on y retrouve finalement Joe Kennedy, ainsi que plusieurs autres figures légendaires du capitalisme américain.

C'est à travers ces personnages et plusieurs autres d'envergure plus modeste que nous est présentée la fin de la prospérité des années 20. Alors que les barons de l'industrie achèvent de se séparer l'Amérique industrialisée, le grand public devient de plus en plus conscient que certains de ces empires se sont érigés par d'éclatants succès boursiers. Mieux encore, les nouveaux médias de communi-

cations ne cessent de relater les cas, combien nombreux à leurs dires, du cireur de chaussures devenu millionnaire sur la foi d'un simple tuyau boursier ou de la dactylo subitement enrichie grâce à une indiscretion de son patron.

Le crédit facile, que la Federal Reserve est impuissante à ralentir, attise cette véritable fièvre de spéculation. Pour la plupart des banques et des maisons de courtage, la hausse des cours n'est que le juste reflet de la croissance de l'Amérique et toute diminution des liquidités disponibles pour fins de spéculation serait l'équivalent de vendre le pays « à découvert », ce qui serait fort peu patriotique, comme on se plaît à le répéter au président Hoover. Au contraire, non seulement fallait-il augmenter la masse monétaire, mais encore diminuer le taux d'escompte de façon à permettre à un plus grand nombre de citoyens de s'enrichir, puisque le marché boursier serait toujours à la hausse!

Préoccupés de la lenteur de la Federal Reserve à augmenter son taux d'escompte pour ralentir l'exode de capitaux de l'Europe vers les États-Unis, la Grande-Bretagne décida alors, de concert avec les principaux pays européens, d'augmenter ses taux d'intérêt d'un demi point au-dessus des taux américains. C'était le 26 septembre 1929 et le krach devait s'amorcer le jour même.

De toute évidence, le laxisme fiscal de la Federal Reserve de même que de nombreuses manipulations ont été des facteurs dominants de la crise. Les auteurs du livre proposent toutefois une explication plus globale, dans son contexte social. Un nouvel écosystème peut-il se produire? Probablement pas, puisque les deux causes principales pourraient difficilement jouer de nouveau dans le contexte actuel de réglementation. Au lecteur de conclure. En tout cas, le livre est bien intéressant et à un véritable prix d'aubaine. Une bonne lecture de vacances.

(1) Les coulisses du krach de 1929, Gordon Thomas et Max Morgan-Witts, Éditions Pierre Belfond, Paris, 1980, 446 pages, \$4,95. Publié originalement en américain sous le titre *The day the bubble burst*.

Messieurs
Voici l'événement que vous attendiez
NOTRE SOLDE D'ÉTÉ
RABAIS JUSQU'À 50% et plus

Les collections haute mode des stylistes européens
ARMANI • VALENTINO • ZEGNA • CERRUTI 1881 FENDI • MISSONI • LANCEL • PORSCHE • RODIER • HERMES • CHANEL NINA RICCI • TED LAPIDUS • Et de nombreux autres

LOUIS FERAUD

Mode pour hommes, de fortes tailles — 46 à 52



1452, rue Peel 844-1008

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE
en tête

VOTRE EXPERT EN FISCALITÉ... VOTRE C.A.

En recourant à la compétence d'un C.A. en matière de planification financière, de fiscalité, de comptabilité de gestion et de vérification, vous vous assurez les services non seulement d'un expert mais aussi d'un partenaire qui peut contribuer à votre succès en affaires.

ARTHUR ANDERSEN & CIE
Comptables agréés,
800 boul. Dorchester ouest,
Montréal, H3B 1X9

Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver.
Société affiliée — Tremblay, Vaillancourt & Associés

BERNIER & BISSON
Comptables agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

BOISJOLI, COURTOIS, SABBAGH, ZIRI, MALKA
Comptables agréés
1440 ouest, rue St-Catherine
Bureau 525-861-5881
L. Albert Boisjoli, C.A. Pierre Courtois, C.A.
Maurice Sabbagh, C.A. Michel M. Ziri, C.A.
Joseph Zir, C.A. Emil Malka, C.A.

CARON, BÉLANGER, DALLAIRE, GAGNON & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Associés-résidents
Montréal — Québec

CLARKSON GORDON
Comptables agréés
Associés-résidents
Montréal — Québec

A. Benoit, C.A. J. Lanthier, C.A.
C.C. Bouchard, C.A. R.E. Lavoie, C.A.
C.W. Bissegger, C.A. N. Leduc, C.A.
F. Bouduc, C.A. J. Lévesque, C.A.
T.R. Burpee, C.A. G. Limoges, C.A.
C. Camirand, C.A. L. Linteau, C.A.
H.M. Caron, C.A. M. Mathieu, C.A.
G. Chamberland, C.A. J.O. McGregor, C.A.
J.P. Desjardis, C.A. R.J. Messier, C.A.
D. Desautels, C.A. C. Michoud, C.A.
F. Dufrane, C.A. J.D. Morrison, C.A.
R. Fortier, C.A. J. Nicole, C.A.
Y. Fortin, C.A. R.R. Oker, C.A.
G. Fournier, C.A. R. Poirier, C.A.
S. Fraser-Gagnon, C.A. C. Pelletier, C.A.
G. Fréchette, C.A. P. Pelletier, C.A.
S.R. Gagné, C.A. B. Racine, C.A.
R. Gaudin, C.A. N.A. Robitaille, C.A.
J.P. Gervais, C.A. L.L. St-Pierre, C.A.
M. Lortie, C.A. W.J. Smith, C.A.
G.S. Wells, C.A.

Bureaux dans les principales villes du Canada
Membres d'Arthur Young International

CHARETTE, FORTIER, HAWY TOUCHE ROSS
1 Place Ville-Marie
Montréal — H3B 2A2
861-8531
Montréal Québec Hull

Membre de Touche Ross avec ses bureaux à St. John's, Sydney, Halifax, Saint John, Fredericton, Ottawa, Toronto, Hamilton, St. Catherine, Kitchener, London, Windsor, Mississauga, Cornwall, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, New Westminster, Vancouver, Victoria, Prince George, Langley, Burnaby, Nanaimo, Grande Colonne.

COGAN, LANDORI & DUBÉ
Comptables agréés
3901 Jean-Talon O. Ste-214
Montréal, Québec H3G 2R4
731-7851
Bureau à Ottawa

ERNST & WHINNEY
Comptables agréés
Sept-Îles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Vancouver, Victoria, Halifax et dans les principales villes du monde

1200, avenue McGill College
Suite 1100
Montréal, Québec, H3B 4G7
871-8901

GAUVIN, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
R. Gauvin, C.A. B. Dumais, C.A.
R. Forget, C.A. C. Beyer, C.A.
G. Villeneuve, C.A. J.R. Charette, C.A.
M. Duquette, C.A. P. Saint-Julien, C.A.
Roland R. Pouliot, C.A.
associé-conseil
Alain Gareau, C.A.
Mario Simard, C.A. Jacques Brisson, C.A.

561 boul. Crémazie est
Montréal, H2M 1L8 — 384-1430
38 boul. St-Viateur
Rigaud, J0P 1P0 — 458-2313

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
278 ouest, St-Jacques suite 600
Montréal H2Y 1N3
845-9253

Bureaux: Montréal, Laval, Repentigny, Longueuil et Pointe-aux-Trembles

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables agréés
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400
Montréal H2A 2R8
288-0988

LABIBERTÉ LANCTÔT
associé à Coopers & Lybrand
630, boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1W5
(514) 871-9792

Membre du groupe international Coopers & Lybrand présent dans 99 pays

LAVALLEE, BÉDARD & CIE
19 ouest, Le Royer — Suite 300
Montréal, H2Y 1W4
844-1153

LEVITT, FELDSTEIN DUBIN & EPSTEIN
Comptables agréés
Joseph Levitt, C.A. Jerry Dubin, C.A.
David Feldstein, C.A. Fred Epstein, C.A.
5250 rue Parier Suite 505
Montréal, H4P 1L4
341-4230

PRICE WATERHOUSE
Comptables agréés
21 bureaux à travers le Canada
1200, avenue McGill College,
Montréal H3B 3G4
Tél.: (514) 879-9050

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables agréés
1700, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G9
(514) 878-2691

Montréal, Québec, Ottawa, Val-d'Or, Chicoutimi, Amos, Gatineau, Hull, La Sarre, Laval, Rouyn, Thérèse Mines, Verdun, Ville-Marie

Représentation dans les principales villes canadiennes et dans 60 pays.

RICHTER, USHER & VINEBERG
Comptables agréés
Montréal-Toronto
Associés-Résidents à Montréal
Carl Vineberg, C.A. Howard Gilmour, C.A.
Mervin Cohen, C.A. Barry Cohen, C.A.
Arnold M. Shestak, C.A. David A. Vineberg, C.A.
Gerard S. Goldberg, C.A. Allen Wiener, C.A.
Ivan Kramer, C.A. John J. Swidler, C.A.
J.-Yves Tougas, C.A. Richard S. Vineberg, C.A.
Sidney M. Kovalchuk, C.A. Philip Marel, C.A.
Donald Pinsky, C.A. Fred K.H. So, C.A.
Michael Frankel, C.A.

1 Westmount Square
Montréal, Québec H3Z 2Z9
931-2511

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
7000, Avenue du Parc,
Suite 301
Montréal H3N 1X1 — 274-2797

ROSTON, REINHARZ, BRATT, FREMETH
Comptables agréés
Joseph D. Roston, C.A. Stephen Bratt, C.A.
Bernard H. Reinhartz, C.A. Leonard Fremeth, C.A.
William J. Bray, C.A.
Edifice C.I.L.
630 boul. Dorchester ouest Bureau 1125
Montréal, Québec H3B 1S8 Tél.: 875-5780

SAMSON BÉLAIR
Comptables agréés
Québec - Montréal - Ottawa - Toronto
Calgary - Edmonton - Vancouver
Rimouski - Trois-Rivières - Sherbrooke
Saint-Hyacinthe - Gatineau - Kitchener
Sept-Îles - Matane - Gaspé - Coaticook

Bureau 3100 - Tour de la Bourse
Montréal, Qué. H4Z 1J8
(514) 871-1515

ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE
Comptables agréés
MONTRÉAL - TORONTO
Jack E. Zitrer, C.A. Herbert E. Stein, C.A.
Samuel S. Stein, C.A. Barry G. Levine, C.A.
Morris B. Goldsmith, C.A. David A. Stein, C.A.
Arnold J. Scherberg, C.A. Steven A. Topik, C.A.
Morton S. Teasdale, C.A. Barry A. Teasdale, C.A.
Gerard A. Stein, C.A. Stanley Wiener, C.A.
Jeffrey D. Joyce, C.A. Norman Doherty, C.A.
Robert D. Levine, C.A. Morris L. Fogelbaum, C.A.
Lawrence M. Chandler, C.A. Alan M. Lerman, C.A.
Robert H. Zitrer, C.A. Henry Rosenfeld, C.A.
Harmon Jaskolski, C.A. Michael Stern, C.A.
Giles Brouillet, C.A.

4115 Sherbrooke ouest
Westmount, Qué. H3Z 1K9 935-1117

Ordre des comptables agréés du Québec

ca

du Québec

Cette annonce ne doit être considérée comme une offre publique de ces valeurs dans aucune province du Canada avant qu'un prospectus relatif à celles-ci n'ait été accepté pour enregistrement par une Commission des valeurs mobilières ou un organisme similaire de cette province.

Nouvelles émissions

LES MINES DUMAGAMI LIMITÉE

8 319 720 \$ 10 733 750 \$
3 649 unités et 1 385 000 actions ordinaires avec
bons de souscription à des actions

Les actions ordinaires offertes par les présentes (sauf les actions ordinaires auxquelles donnent droit les reçus de dépôt 1983 et les reçus de dépôt 1984) ou acquises suite à l'exercice des bons seront admissibles comme placement dans un régime d'épargne-actions du Québec en vertu des dispositions actuelles de la Loi sur les impôts (Québec).

Prix:

2 280 \$ l'unité et 7,75 \$ l'action ordinaire avec un bon

Ces offres sont faites par voie de prospectus seulement, copies duquel peuvent être obtenues des sous-mentionnés et autres courtiers qui peuvent offrir légalement ces titres.

Lévesque, Beaubien Inc.

Dominion Securities Ames Limitée

Wood Gundy Limitée

Richardson Greenshields du Canada Limitée

La Société de Courtage Bache Inc.

Walwyn Stodgell Cochran Murray Limitée

Midland Doherty Limitée

Osler, Wills, Bickie Limited

Geoffrion, Leclerc Inc.

Tassé & Associés Limitée

Bell Gouinlock Limitée

Juin 1983

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

au jour le jour

■ Graetz prend de l'expansion

Graetz Inc., une entreprise spécialisée dans les laboratoires et les studios de photographie, vient d'acquérir un immeuble au centre-ville de Montréal, à l'angle des rues Guy et Barré. L'acquisition enclanche un programme d'expansion d'une valeur de \$2 millions qui devrait créer de 10 à 15 nouveaux emplois. Graetz logera dans l'ancien immeuble de la Benjamin News. Cette société, fondée en 1947 par deux anciens combattants, a reçu \$200,000 de la Société de développement industriel de Montréal. L'immeuble de Graetz abritera les laboratoires de Couleur Bonaventure et des professionnels dont l'activité est connexe.

■ Reagan protège l'acier

Le président des États-Unis vient d'imposer un programme de restrictions des importations des aciers spéciaux visant particulièrement les producteurs européens. Depuis plusieurs mois, toute l'industrie américaine de l'acier, en graves difficultés, pressait la Maison-Blanche d'instituer un programme de contingentement d'une durée de 5 ans. Le président Reagan a décidé d'imposer un programme de 4 ans limitant à 29,000 tonnes l'importation des barres d'acier inoxydable et imposant des droits de douanes supplémentaires de 10 % sur les tôles la première année, puis déclinant chaque année jusqu'à un maximum de 4 %. Les importations comptaient pour 20 % du marché américain des aciers spéciaux. Cette mesure protectionniste risque cependant de susciter de nouveaux malaises dans le commerce entre les pays industrialisés.

■ Hausse de la production

Statistique Canada a annoncé hier que la production industrielle canadienne avait atteint, en avril, une valeur annuelle désaisonnalisée de \$30.6 milliards, par comparaison avec \$30.1 milliards le mois précédent et \$30.5 milliards en avril 1982. C'est la première fois en 19 mois que cet indice marque quelque progrès sur une base de comparaison annuelle. L'agence fédérale estime que l'industrie manufacturière a récupéré environ un tiers de la baisse de production encourue entre décembre et avril. Grâce à la bonne performance du secteur manufacturier, le produit intérieur brut a atteint en avril \$115.5 milliards, une hausse de \$608 millions sur le mois de mars, mais une baisse de \$463 millions en regard d'avril 1982. Seul le commerce de détail a fléchi à \$13.5 milliards durant ce mois et constituait le point le plus faible de l'économie canadienne.

■ Demande en baisse

La demande mondiale de papier journal a diminué de 6.3 % l'an dernier bien que la capacité de l'industrie se soit accrue de 5 %, indique une étude de l'Association canadienne des pâtes et papiers. Les États-Unis demeurent le plus important consommateur, 10.1 millions de tonnes, et le Canada, le plus important producteur avec 8.1 millions de tonnes (en baisse de 9.3 % sur l'année précédente), ce qui représente environ le tiers de la production mondiale. Les livraisons canadiennes aux États-Unis ont diminué de 6.08 millions de tonnes en 1981 à 5.6 millions en 1982. La capacité de production aux États-Unis s'est accrue de 180,000 tonnes, bien que les producteurs américains aient légèrement diminué leurs ventes sur leur marché intérieur.

■ En raccourci

La firme Logistec a décidé de verser exceptionnellement un dividende de \$3.50 l'action afin de remettre aux actionnaires une portion de la valeur nette de l'actif non reflétée dans les valeurs des actions et de permettre à l'actionnaire majoritaire de respecter des échéances bancaires contractées lors de la prise de contrôle de la société en 1978. Campeau Corporation a convoqué ses actionnaires à une assemblée générale, le 26 juillet, pour l'adoption d'amendements à sa constitution. Le changement a pour but de protéger les détenteurs d'actions de second rang avec droit de vote advenant le cas où M. Campeau se départirait de plus de 10 % des actions privilégiées de second rang en circulation à l'extérieur de son groupe de personnes reliées entre elles.

Alain Duhamel

Le concept des supermarchés financiers progresse aux États-Unis

La Prudential veut entrer dans les banques

par Michel Nadeau

Les barrières séparant les activités des courtiers, banquiers et assureurs continuent de disparaître aux États-Unis alors que la firme Prudential-Bache vient d'offrir à toutes les banques la possibilité de louer une partie du local de leurs succursales afin de vendre diffé-

rents produits financiers.

Par ailleurs, la Citibank fait paraître dans les grands quotidiens new-yorkais de grandes annonces offrant au public investisseur les services de courtage en valeurs mobilières à des taux de 40 % à 70 % inférieurs à ceux des courtiers traditionnels.

Au cours des trois dernières années, le gouvernement américain a donné le feu vert

aux demandes des institutions financières pour diversifier leurs activités.

Après avoir acquis la maison de courtage Bache Securities, la compagnie d'assurance Prudential veut maintenant s'allier avec les banques pour rejoindre un public plus vaste dans la vente d'actions. Prudential-Bache se dit prêt à partager la commission touchée avec

la banque qui acceptera de lui faire une place dans ses succursales. Les clients paieront la commission courante exigée par les courtiers. Par contre, ils pourront recevoir des conseils en matière financière, ce qui est une activité formellement interdite aux banques.

Plusieurs banques américaines, comme la Bank of America, de San Francisco,

ont fait l'acquisition d'une maison de courtage à es-compte afin d'offrir un accès au marché boursier à prix réduit à leurs clients. Au Canada, la Banque Toronto-Dominion cherche actuellement à obtenir la permission d'offrir ce service de courtage à taux réduit à sa clientèle.

Le numéro 2 de l'industrie bancaire américaine, Citibank, de New York, affirme dans sa publicité que non seulement ses taux sont moindres que ceux des courtiers, mais que le solde du

compte de ses clients est investi dans le marché monétaire, qui offre un rendement non négligeable. De plus, le client n'est pas l'objet de pressions et d'avis non sollicités. Citibank utilise les services de la firme Q & R Clearing.

De son côté American Express offre également le concept de planification financière globale à ses clients. L'entreprise possède des filiales dans l'assurance, le domaine bancaire et le courtage en valeurs mobilières (Shearson).

Deux publicistes créent une firme de courtage en communications

par Claude Turcotte

Deux jeunes publicistes ont mis de l'avant le concept du « courtier en communications » et viennent de créer une compagnie pour donner suite à cette idée, qui, disent-ils, suscite beaucoup d'intérêt.

L'entreprise porte le nom de « Gestale courtiers en communications Ltée » et est située sur la rue Sherbrooke est à Montréal, dans un local occupé par une autre compagnie fondée l'an passé et qui est peut-être classée dans la catégorie des « agences traditionnelles ». M. Gaby Landry, qui œuvre dans ce domaine depuis 1972 est le président; M. Gilbert Naud, qui a travaillé lui aussi pour diverses agences, est le vice-président.

Dans un document élaboré pour présenter leur nouvelle compagnie, les propriétaires font la démonstration, sans le dire explicitement, que, parfois, le besoin crée l'organe.

« Le monde de la publicité,

expliquent-ils, traverse une période critique. Des agences importantes ont fermé leurs portes, d'autres se sont fusionnées tant bien que mal et d'autres se sont morcelées. Il est évident que nous sommes dans une période de remise en question du processus traditionnel de l'agence de publicité. Depuis deux ans, les clients deviennent de moins en moins fidèles et plus exigeants avec des budgets réduits. Ils remettent en cause le mode de facturation et exigent de leur agence plus de ressources spécialisées et un mode de rétribution plus flexible ».

De cette perception de la réalité est née l'idée d'un courtier en communications. « Gestale courtiers en communications Ltée peut répondre à tous les besoins d'un client annonceur d'une façon optimale et à un coût moindre que l'agence traditionnelle », disent ses promoteurs.

Comment cela peut-il se faire? Un courtier en communications, c'est un peu comme un courtier immobilier, explique M. Landry. Un client approche le courtier et lui fait part de ses besoins, après quoi le courtier se charge de trouver la maison qui correspond le mieux à ce que le client veut. La commission est payée au courtier, non pas par l'acheteur, qui est pourtant venu le voir

d'abord, mais par le vendeur.

C'est cette relation que les instigateurs de Gestale veulent appliquer dans la publicité. Une entreprise peut s'adresser à Gestale, qui prend des informations et en fait l'analyse, dégage les objectifs et, si le client est d'accord, une entente de principe et un budget sont établis.

Au lieu de faire tout le travail elle-même, Gestale suggérera une liste de maisons spécialisées et de professionnels à la pige convenant le mieux pour les fins d'un projet spécifique. On fera des appels d'offres et c'est le client lui-même et non pas le courtier qui donnera les mandats aux firmes sollicitées et dont les services auront été retenus. Les paiements se font entre client et exécutants; le courtier n'est rémunéré que pour les services spécifiques qu'il aura fournis, notamment la coordination du programme et la surveillance de son exécution.

Cette façon de faire donne l'avantage au client de pouvoir bénéficier, sans frais additionnels, des connaissances multiples et variées de la maison de courtage. Elle donne aussi plus facilement accès aux services de plusieurs maisons spécialisées dans le cadre d'un même contrat, le client n'étant donc pas limité par l'encadrement des ressources internes

d'une agence de publicité.

Les initiateurs de cette approche font valoir qu'ils sont en mesure d'offrir un service plus personnalisé, à moindre coût.

Il reste à voir ce que cela donnera à l'usage.



À Magog, une bonne adresse...

rés: (819) 843-6521

Près du Mont Orford

face au lac Memphremagog

l'Auberge de l'étoile

CARMA DEVELOPERS LTD. AVIS D'ASSEMBLÉE DES DÉTENTEURS DE

- Débitures à fonds d'amortissement, 11 1/2 %, série A
 - Débitures à fonds d'amortissement, 12 %, série B
 - Débitures à fonds d'amortissement, 12 1/2 %, série C
 - Débitures à fonds d'amortissement, à taux variable, série D
 - Débitures à fonds d'amortissement, 14 1/4 %, série E
- avec vote séparé par série

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'une assemblée des détenteurs des débiteurs série A, série B, série C, série D et série E de Carma Developers Ltd. (la "Compagnie") émettes et en cours en vertu d'un acte de fiducie portant la date du 12 juin 1978, signé avec Compagnie Montréal Trust (le "Fiduciaire") et modifié par des actes de fiducie supplémentaires portant la date des 23 janvier 1979, 31 octobre 1979, 15 avril 1980, 10 juin 1980, 7 juillet 1981 et 20 juillet 1981 (ci-après désignés ensemble l'"Acte de fiducie") aura lieu au bureau de la Compagnie, Suite 300, 6715 - 8th Street, N.E., Calgary, Alberta, le vendredi 5 août 1983 à 11 heures (heure locale à Calgary).

L'assemblée est convoquée conformément aux dispositions de l'Acte de fiducie aux fins suivantes:

- A. Étudier et, s'il est jugé à propos, adopter une résolution à titre de résolution extraordinaire aux fins de:
 1. Sanctionner, tel que proposé ou tel que modifié à l'assemblée, le Plan de modification de l'emprunt (le "Plan") de Carma Developers Ltd., dont copies peuvent être obtenues ainsi qu'il est mentionné ci-après, auquel les détenteurs de débiteurs sont priés de se reporter et dont les dispositions générales se rapportant aux débiteurs se résument comme suit:
 - a) la charge flottante qui garantit les débiteurs sera convertie en charge fixe grevant certains biens et les paiements de capital et d'intérêt sur les débiteurs se feront à même le produit de ces biens seulement;
 - b) les paiements d'intérêt sur les débiteurs se feront en espèces jusqu'à concurrence de 4 % par année et, pour l'excédent, en actions ordinaires convertibles, classe A, de Carma Ltd. émises semestriellement;
 - c) les détenteurs de débiteurs renonceraient à l'arrivée de toute échéance et à l'exercice de leurs droits de remboursement par anticipation pendant la durée du Plan (qui prendra fin le 30 décembre 1985) et les sommes dues aux détenteurs de débiteurs à l'expiration du Plan leur seront payées en huit versements annuels à compter du 30 juin 1987;
 - d) les obligations affranchies au fonds d'amortissement et au fonds de remboursement qui doivent être accomplies pendant que le Plan est en vigueur seront suspendues;
 - e) Carma Ltd. sera libérée du cautionnement sans garantie accordé par elle à l'égard des débiteurs si la valeur des garanties détenues pour le compte des détenteurs de débiteurs satisfait à certains tests.
 2. Sanctionner la modification, l'abrogation, le compromis ou l'arrangement touchant les droits des détenteurs de débiteurs et/ou du Fiduciaire envers la Compagnie et son entreprise, ses biens et son actif et que ledit Plan autorise, envisage ou comporte, ou qui découle de celui-ci ou qui sont nécessaires ou souhaitables pour lui donner effet;
 3. Consentir à toute modification, addition ou omission aux dispositions de l'Acte de fiducie et des débiteurs auxquelles consentira la Compagnie et que ledit Plan et/ou lesdites résolutions extraordinaires peuvent envisager ou comporter ou qui peuvent être nécessaires ou souhaitables pour leur donner effet;
 4. Donner au Fiduciaire l'autorisation et l'ordre d'approuver et de signer de temps à autre un acte de fiducie supplémentaire à l'Acte de fiducie et tous autres actes, documents et/ou écrits qui peuvent être nécessaires ou souhaitables pour donner effet audit Plan et/ou auxdites résolutions extraordinaires;
 5. Ordonner au Fiduciaire de renoncer à tout défaut prévu par l'Acte de fiducie et existant à la date de l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci.
- B. Prendre toute autre mesure, soit au moyen d'une résolution extraordinaire en vertu des dispositions de l'Acte de fiducie, soit autrement, qui peut être jugée nécessaire ou souhaitable.

Les modifications proposées à l'Acte de fiducie et envisagées aux termes du Plan de modification de l'emprunt peuvent affecter les droits des détenteurs des débiteurs à fonds d'amortissement de chacune des séries A, B, C, D, et E, soit d'une manière différente, soit à un degré substantiellement différent; en conséquence, les détenteurs des débiteurs de chaque série voteront séparément.

Cet avis est donné à la demande de la Compagnie, conformément aux dispositions de l'Acte de fiducie, afin, d'une part, que toute résolution extraordinaire adoptée à ladite assemblée ou à toute reprise de celle-ci, pourvu qu'elle soit adoptée conformément aux dispositions pertinentes de l'Acte de fiducie, lie tous les détenteurs respectifs de chaque série de débiteurs et que le Fiduciaire (sous réserve des dispositions relatives à son indemnisation contenues dans l'Acte de fiducie) soit obligé d'y donner suite et, d'autre part, afin qu'avec l'étude et/ou l'adoption de toutes résolutions extraordinaires ou autres, une telle assemblée puisse modifier, changer, amplifier, ajouter ou omettre l'une quelconque des questions et choses spécifiées auparavant aux présentes, sous réserve du fait que ce qui précède ne vise pas à préciser les termes de la résolution extraordinaire ou des résolutions extraordinaires devant être proposées à l'assemblée, mais seulement à indiquer la nature générale des affaires à y traiter et, en termes généraux, l'objet des résolutions extraordinaires devant y être soumises.

Cet avis, une lettre de la Compagnie commentant le Plan de modification de l'emprunt, une circulaire de procuration une circulaire d'information sur Carma Ltd. de même que les règlements établis par le fiduciaire, les instructions relatives à la présence à l'assemblée des détenteurs inscrits des débiteurs et les formules de procuration sont postés à tous les détenteurs inscrits des débiteurs.

On peut se procurer sur demande, à l'un quelconque des bureaux de Compagnie Montréal Trust énumérés plus bas, des copies du présent avis, de la lettre de la circulaire de procuration et de la circulaire d'information mentionnées ci-dessus, des règlements établis par le fiduciaire, des instructions relatives à la présence à l'assemblée des détenteurs de débiteurs non immatriculés, des formules de certificats de vote, des procurations et autres documents permettant aux détenteurs de débiteurs non immatriculés d'être présents ou de se faire représenter à une telle assemblée et à toute reprise de celle-ci en y présentant ou non leurs débiteurs.

Bureaux de Compagnie Montréal Trust:

466 Howe Street, Vancouver, Colombie-Britannique, V6C 2A8;

411 - 8th Avenue, S.W., Calgary, Alberta, T2P 1E7;

P.O. Box 369, 221 Portage Avenue, Winnipeg, Manitoba, R3C 2J1;

15 King Street West, Toronto, Ontario, M5H 1B4;

777, boul. Dorchester ouest, place Ville-Marie, Montréal (Québec) H3B 4A8

POUR FACILITER TOUTE COMMUNICATION FUTURE ET LA LIVRAISON DES ACTIONS DE CARMA LTD. DONT IL A ÉTÉ FAIT MENTION PRÉCÉDEMMENT, LES DÉTENTEURS DE DÉBITURES NON IMMATRICULÉES SONT PRIÉS DE FAIRE IMMATRICULER LEURS DÉBITURES À L'UN DES BUREAUX DU FIDUCIAIRE MENTIONNÉS CI-DESSUS.

Des copies de l'Acte de fiducie sont disponibles pour examen pendant les heures d'affaires régulières à tous les bureaux du Fiduciaire mentionnés plus haut.

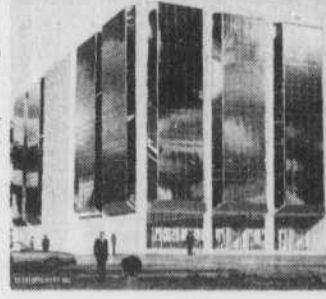
FAIT le 28e jour de juin 1983 à Calgary, Alberta.

Le fiduciaire,
COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST

LE 1180 DRUMMOND

À LOUER ÉDIFICE À BUREAUX

- Occupation immédiate
- Face au magnifique Centre Sheraton
- Accès facile aux autoroutes et métro
- En plein centre-ville
- Prix au pl. ca.: TRÈS COMPÉTITIF
- Stationnement privé

Montréal
1-514-875-5808

CARTES D'AFFAIRES

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
(Ci-devant ALAN SWABEY & CIE)
Agents de Brevets et de Marques de Commerce
1001, Boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3A 3C8
Tél. (514) 845-7126. Téléc. 05-24355

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1892
Brevets d'invention, Marques de commerce, Dessins industriels - Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1Y5. Tél.: (514) 934-0272
Téléc. 05-268656. Cable MARION
Telecopier international Xerox 400

Samson Bélair
Comptables agréés

Québec
Montréal
Ottawa
Toronto
Vancouver
Sherbrooke
Kitchener
Gaspé
Hinton

Montréal
Calgary
Edmonton
Trois-Rivières
Saint-Hyacinthe
Gatineau
Sept-Îles
Matane
Amos

TEES, WATSON, POITEVIN, JAVET & ROBERGE

NOTAIRES

SUITE 1200, 620 OUEST, BOULEVARD DORCHESTER

MONTRÉAL, QUÉ. H3B 1P3. TÉL. 866-9671

HERBERT H. TEES
JOHN H. WATSON
HENRI POITEVIN
ERNEST A. JAVET
PHILIPPE ROBERGE
JOHN C. STEPHENSON
HARVEY A. CORN
DAVID WHITNEY

PIERRE LAPIENTE
GÉRARD DUCHARME
PIERRE VENNE
ANDRÉ A. BOILEAU
E. BRUCE MOISEL
BERTRAND DUCHARME
ALAIN CASTONGUAY
YVES PRÉVOST

LUIGI HOULE
JAMES T. TAYLOR
DANIELLE DROLET
ESTHER RHEAUME
JOHANN MASSON
MYRIAM SARRAZIN

BERGER
LE PASTIS À SON MEILLEUR



CLINIQUE DE JEUNE
de la Mauricie

CURE DE 10 JOURS:

- Jeune intégral de 7 jours.
- Période d'alimentation de 3 jours.
- Examen physique complet à l'entrée.
- Conférence à tous les jours sur aspects physique, intellectuel et spirituel du jeune.
- Surveillance quotidienne.
- Sauna.
- Repos physiologique.
- Amaigrissement, désintoxication.
- Amélioration de la santé
- Cours de cuisine végétarienne.

Pour plus d'informations, écrire ou téléphoner à:

CLINIQUE DE JEUNE DE LA MAURICIE

École de Santé (819) 538-3738
2600, 6e AVENUE, GRAND-MÈRE Q9T 2L4

MC
MARC COSSETTE & ASSOCIÉS

MARC COSSETTE & ASSOCIÉS

6 bureaux à Montréal, Laval, Cartierville et St-Jérôme

Nos bureaux
seront ouverts tout l'été

Sur demande: Examen de la vue par des ophtalmologistes
ou des optométristes.

Informations: 845-4221

Un seul numéro de téléphone 845-4221

« parce que la vue
c'est trop important »

OPTICIENS

À titre d'instructeur des gardiens

Plante revient « chez lui »

par Guy Robillard

(PC) — Le Canadien a probablement engagé le meilleur homme disponible comme instructeur des gardiens de but en la personne de Jacques Plante et celui-ci est probablement le plus content des hommes d'avoir été choisi pour l'emploi.

Le Tricolore, qui a décidé de faire les choses en grand depuis sa réorganisation, avait prévu une conférence de presse téléphonique avec Plante depuis Crans-Montana en Suisse, lors de la conférence de presse d'hier après-midi au Forum.

« Quand j'ai signé mon premier contrat avec l'organisation du Canadien en 1948, a dit un Plante visiblement ravi, je pensais bien y terminer ma carrière, et ce fut un grand désappointement quand je suis passé aux Rangers de New York en 1963 ».

Plante a par la suite complété sa carrière avec les Blues de St. Louis les Maple Leafs de Toronto et les Bruins de Boston, avant de revenir sur la scène du hockey comme instructeur des gardiens des Flyers de Philadelphie.

« Un instructeur des gardiens, c'est quelque chose dont j'avais tou-

jours rêvé quand je jouais », a expliqué Plante, un grand innovateur, premier responsable du port du masque et des sorties qu'affectionne tant Richard Sévigny.

« Je suis très heureux de revenir dans l'organisation du Canadien, a-t-il poursuivi, surtout avec les hommes de hockey qu'on y trouve maintenant, des gars que j'ai connus et qui sont des gagnants. Je suis tout fier d'avoir été demandé et je suis persuadé que personne ne sera déçu de mon travail car j'ai l'intention de travailler aussi fort comme instructeur que je le faisais comme joueur ».

Plante a ensuite rappelé que le seul conseil qu'on lui ait jamais donné au cours de sa carrière l'a été par... Elmer Lack.

« Il s'était aperçu que je ne collais pas mon patin sur le poteau et m'avais prévenu que je pourrais me faire jouer des tours. Pour le reste, on ne m'a jamais rien enseigné », a expliqué Plante.

À Philadelphie, ce dernier a entraîné Bernard Parent vers la fin de sa carrière, puis les Rick Ste. Croix, Pete Peeters, Pelle Linberg et Bob Froese, l'an dernier, une recrue qu'il qualifie de sa plus belle surprise. Il avait déjà déclaré que Peeters deviendrait le meilleur gardien de but

de la Ligue nationale.

Plante n'a pas voulu commenter le travail ou le style de Rick Wamsley et Richard Sévigny.

« Je ne les ai vus à l'œuvre que deux fois l'an dernier, deux défaites au Forum contre les Devils du New Jersey et les Leafs de Toronto, au cours desquelles toute l'équipe, dont les gardiens, avait mal paru. Mais s'ils sont là, c'est parce qu'ils ont du talent », a-t-il expliqué.

Selon lui, « il est possible de modifier le style d'un gardien, en autant que celui-ci veuille bien essayer et d'ailleurs on l'a fait avec Peeters ».

« Cela dépend justement du style adopté, précise-t-il. Certains sont facilement modifiables, d'autres, non ».

Pour Plante, avant de s'attaquer à la tâche, il lui faudra rencontrer l'instructeur Bob Berry et savoir comment les défenseurs évoluent.

« Mais il s'agit d'abord et avant tout d'apprendre à un gardien comment se servir de ses outils, déclare celui qui a gagné sept trophées Vézina, donc cinq fois de suite avec le Canadien et une fois avec Glen Hall à St. Louis. Il faut lui enseigner comment se servir de son bâton, de son corps, de ses jambières, et comment se déplacer devant son filet ».

Les parties en semaine commenceront à 19 h 30

Ryan Walter est sous contrat

La direction du Canadien a fait savoir hier que l'agent libre Ryan Walter a signé un contrat de trois ans avec l'équipe et que Jacques Plante avait été engagé comme instructeur des gardiens de but à temps partiel.

Lors d'une conférence de nouvelles convoquée hier après-midi, le Canadien a également dévoilé la signature d'un contrat de trois ans par le défenseur américain Kent Carlson, 21 ans, 6'3" et 200 livres, son troisième choix au repêchage universel de 1982, considéré un excellent joueur d'avenir. Walter et Carlson ont en fait signé des contrats de deux ans plus une année d'option.

Le Tricolore a aussi fait

savoir hier que les matches au Forum à l'exception de ceux du samedi débiteront dorénavant à 19 h 30; que le camp de perfectionnement des recrues et meilleurs jeunes joueurs aura lieu à l'aréna du Village-Manha de Montréal du 14 au 22 août, et que son tournoi de golf annuel est reporté du 8 août au 6 septembre.

« Les rencontres avec M. Savard ont été très constructives et je suis très satisfait de la proposition présentée », a indiqué Walter, qui rêve de compléter sa carrière à Montréal.

De fait, c'est le Canadien qui avait le gros bout du bâton dans cette affaire puis-

qu'il aurait été surprenant qu'un autre équipe accepte de céder deux choix de première ronde ou un choix et son cinquième meilleur joueur, comme le veut le règlement concernant des agents libres dans le cas d'un haut-salarié comme Walter, en retour d'un joueur de 25 ans, dont on dit que les genoux sont fragiles et qui a connu une dernière saison bien ordinaire.

Les matches à 19h30 sont une initiative visant à mieux servir les amateurs qui n'auront plus à tuer le temps après leur travail et qui pourront rentrer à la maison plus tôt. Presque tous les matches de sport professionnel en soirée en Amérique du Nord débutent à 19 h 30. Les médias d'information, pour leur part, réclamaient depuis longtemps que le Canadien

avance l'heure de ses matches pour avoir plus de temps à leur disposition avant les heures de tombée de fin de soirée.

Le camp de perfectionnement du mois d'août rassemblera tous les meilleurs espoirs du Canadien, dont les joueurs repêchés cette année, ainsi que deux membres de l'édition actuelle, Mark Hunter, qui a raté une grande partie de la dernière saison, et Ric Nattress, qui a peu joué.

Finalement, le tournoi de golf annuel a été reporté en septembre de façon à compter sur plus de joueurs, actuels ou anciens. Jean-Guy Talbot et Pete Mahovich se joindront d'ailleurs à ces derniers, réunis en association sous la présidence d'Yvan Cournoyer.

Philippe Chartrand a réalisé un grand exploit

par Alain Gerbier

EDMONTON, (AFP) — Le Québécois Philippe Chartrand, vainqueur à la barre fixe, lundi à Edmonton, peut se targuer d'avoir battu les gymnastes soviétiques chez lui, mais sur un terrain plutôt favorable à ses adversaires.

L'Alberta ressemble en effet beaucoup à certaines régions de l'URSS. Le champion du monde (en titre), du concours général, Youri Koroïev, l'a confirmé. « Edmonton ressemble à ma ville natale de Vladimir » (170.000 habitants, 250 km à l'est de Moscou), a déclaré le gymnaste soviétique.

Youri Koroïev a ainsi tout d'abord été un joueur de hockey sur glace et, c'est parce qu'il n'avait pas, dans cette discipline, le talent d'un Wayne Gretzky qu'il s'est tourné, il y a 10 ans, vers la gymnastique. Vainqueur dans les exercices au sol et au cheval d'arçons (où il a partagé la première place avec son compatriote Alexander Pogorelov), Koroïev s'est incliné à la barre fixe (devant le Québécois), et au saut de cheval où il a terminé 4e.

Ces succès du petit gymnaste de 20 ans, à Edmonton, rehaussent l'exploit accompli par Philippe Chartrand qui a atteint la plus haute marche du podium à la barre fixe.

Philippe Chartrand, 19 ans, originaire de Laval, n'était jusqu'à ce que Dan Gaudet se blesse au pouce, qu'un « remplaçant ». Crédité de 9,90 à la barre fixe lors du concours général, il a obtenu



Philippe Chartrand

lundi la note exceptionnelle de 9,95 en finale et est devenu, à Edmonton, le seul gymnaste occidental à remporter une victoire. Huang Wofu (Chine) et Vladimir Artimov (URSS), se sont partagés la première place aux barres parallèles, le Roumain Levante Molnar s'est imposé aux anneaux et le Chinois Yun Lou a pris le meilleur sur le Canadien Warren Long au saut de cheval.

Cependant, Koroïev a interrompu le parallèle entre sa Russie natale et l'Alberta lorsqu'un représentant de l'importante communauté ukrainienne locale, a hier, demandé, « pourquoi, alors que les États-Unis et Porto Rico participent de façon distincte à l'Université, les républiques d'Ukraine et de Biélorussie, qui ont leur propre constitution, ne sont pas engagées séparément dans ces jeux mondiaux ».

SOCCER

Ligue Nord-Américaine Golden Bay 2, Tampa Bay 1
Lundi Chicago à San Diego

Ligue Nord-Américaine
Section Est

NEW YORK..... 16 9 6 43 27 34 91
TORONTO..... 16 9 7 35 28 30 84
CHICAGO..... 12 7 5 25 25 21 63
MONTREAL..... 15 5 10 27 40 23 53

Section Sud
TULSA..... 16 7 9 26 29 22 64
FORT LAUDERDALE..... 15 6 9 25 28 22 58
MIAMI..... 13 8 5 15 15 10 52
TAMPA BAY..... 16 4 12 25 40 22 46

Section Ouest
VANCOUVER..... 16 14 2 34 14 29 113
GOLDEN BAY..... 12 8 4 27 20 22 70
SEATTLE..... 15 7 8 29 22 21 63
SAN DIEGO..... 12 2 10 6 27 5 15

(Six points sont accordés pour une victoire en temps réglementaire, en prolongation, quatre points pour une victoire en prolongation. Un point boni pour chaque but compté jusqu'au maximum de trois par match. Aucun point boni pour un point en prolongation ou en contretemps.)

Aucun club ne mérite le premier rang

Le gérant Virdon fait le bilan

par Daniel Caza

CHICAGO (PC) — Le gérant Bill Virdon sourit lorsqu'on lui demande d'analyser la performance de son équipe en première moitié de saison. Pour les partisans des Expos, ceux-ci devraient normalement occuper la tête du classement de la division Est de la Ligue nationale par une plus forte priorité que celle dont ils bénéficient présentement, compte-tenu, dit-on, de leur immense talent.

Type rationnel, Virdon ne peut donc s'empêcher de sourire, puisque les Expos sont loin d'avoir prouvé jusqu'ici leur nette supériorité par rapport aux autres clubs de la division.

« De la façon dont nous nous sommes comportés sur le terrain au cours de la première moitié du calendrier, nous ne méritons la première place, a affirmé le gérant des Expos. Mais aucun de nos adversaires ne le mérite davantage. Aucune formation n'a joué du baseball consistant. Ce n'est qu'en deuxième moitié de saison que nous verrons vraiment qui possède la meilleure équipe ».

Quoi qu'il en soit, voici les commentaires de Virdon à propos de chacun de ses protégés, à l'issue des 77 premières parties de l'année:

GARY CARTER: Il a été exceptionnel à la défensive, le meilleur de tous à cette position. Il devra cependant retrouver son opportunisme à l'attaque.

WARREN CROMARTIE: Quelques-uns de ses coups sûrs ont contribué aux succès de l'équipe et il s'est amélioré à la défensive.

TERRY CROWLEY: Un professionnel en tant que frappeur suppléant.

ANDRE DAWSON: On ne peut exiger davantage de sa part. Il a transporté le club sur ses épaules.

DOUG FLYNN: Superbe à la défensive, mais il n'y a rien à souligner à propos de son coup de bâton. Il en ar-

rache à ce niveau.

TERRY FRANCONA: Il commence à aller mieux, mais il n'est pas encore tout à fait à son aise sur le terrain. Il aura besoin de toute la saison pour retrouver tous ses moyens.

BRYAN LITTLE: Une surprise à l'attaque. Son ralentissement des derniers temps peut être causé par deux choses: le fait d'affronter les lanceurs adverses pour la deuxième fois de la saison où son physique, puisqu'il n'a pas encore atteint sa pleine maturité et qu'il est visiblement moins fort que des types aguerris comme Dawson, Speier, Cromartie, Oliver et Carter. Défensivement, il a accompli un boulot adéquat.

AL OLIVER: Sa deuxième moitié de saison ne peut qu'être meilleure. À la défensive, il s'améliore constamment. Il faut dire qu'il vient de loin.

TIM RAINES: S'il maintient son rythme des derniers temps, on ne peut espérer un meilleur rendement de sa part cette saison. Et s'il continue à s'améliorer à tous les plans comme il le fait présentement, il deviendra éventuellement un des

joueurs les plus prolifiques de la ligue. Une autre agréable surprise.

BOBBY RAMOS: Un réserviste qui a bien répondu à l'appel chaque fois qu'il a été utilisé.

CHRIS SPEIER: Notre meilleur joueur d'arrêt-court. Il a joué à la mesure de son talent.

MIKE VAIL: Il a aidé l'équipe... contre Steve Carlton.

TIM WALLACH: Il est à souhaiter qu'il sera favorisé par la loi de la moyenne et qu'il parviendra à produire plus de points en deuxième moitié de saison.

JERRY WHITE: Une énorme déception.

JIM WOHLFORD: Il a fait le travail que l'on s'attendait de lui.

RAY BURRIS: Il m'a beaucoup plu à tous les égards. Sur le terrain et en dehors. Peu importe la circonstance, il est impossible de le prendre en défaut.

BILL GULICKSON: Il nous a gardé dans le match la plupart du temps. Mais il est ce genre de lanceur à qui l'attaque doit procurer quelques points pour espérer le succès.

CHARLIE LEA: Il va con-

naître une excellente deuxième moitié de saison. Cela ne peut faire autrement. Il possède un bon répertoire de lancers et le contrôle de tous ses effectifs.

RANDY LERCH: Il est meilleur en longue relève. Je doute l'employer encore en tant qu'arrêt-court débutant.

JEFF REARDON: Même s'il a été irrégulier, nous ne serions pas dans la course au championnat sans lui.

STEVE ROGERS: Sa fiche dit tout.

SCOTT SANDERSON: Il n'était plus ennuyé par des problèmes physiques et il commençait à remonter la pente. C'est dommage qu'il se soit blessé à nouveau.

DAN SCHATZEDER: Il a fourni des performances supérieures à ce que l'on attendait de lui, mais je ne crois pas qu'il aurait pu démontrer autant ses talents si Woodie Fryman n'avait pas été blessé. Au retour de Fryman, il est possible que je l'utilise en tant que lanceur partant à l'occasion.

CHRIS WELSH: Rendement amélioré au cours de ses deux ou trois dernières sorties.

Sander son sera inactif au moins 12 semaines

Les Expos ont annoncé hier que le nom du lanceur droitier Scott Sander son a été placé sur la liste des blessés pour 21 jours, rétro-actif au 5 juillet à cause d'une blessure aux ligaments du pouce droit subie lors du match de lundi au Wrigley Field de Chicago.

Sander son a dû subir une intervention chirurgicale hier à l'hôpital Reine Elizabeth par l'orthopédiste du club, le dr Larry Coughlin.

Sander son devra demeurer inactif pour une période

d'au moins 12 semaines. Afin de le remplacer, les Expos ont fait appel aux services du receveur Tom Wiegand des Aeros de Wichita qui rejoindra le club vendredi, à temps pour la partie contre Atlanta au Stade olympique. Wiegand frappe pour une moyenne de .266, 3 circuits et 23 points produits dans l'Association américaine.

D'autre part, en marge du match des étoiles, Dave Stieb, des Blue Jays de Toronto, et Mario Soto, des Reds de Cincinnati, seront

les lanceurs partants ce soir au Comiskey Park de Chicago. La rencontre marquera le 50e anniversaire de cette classique, dont la première avait eu lieu au même endroit en 1933.

VA JOUER DEHORS
Kino-Québec

BASEBALL

Ligue Nationale
Lundi
Montréal 8-4, Chicago 3-2
Pittsburgh 7-4, St-Louis 2-11
Philadelphia 4, New York 0
Atlanta 9, Cincinnati 5
Houston 5, Los Angeles 4
San Diego 4, San Francisco 3

Aucun match à l'affiche
Ce soir
Partie des étoiles à Chicago

Les meneurs
pb cs moy.
Hendrick, StL..... 268 93 .347
Knight, Hou..... 256 86 .336
Easler, Pgh..... 195 65 .333
Murphy, Atl..... 287 93 .324
Dawson, Mtl..... 308 99 .321
Madlock, Pgh..... 252 81 .321
McGee, StL..... 261 82 .314

Ligue Américaine
Lundi
Chicago 12, Minnesota 6
New York 4, Boston 0
Milwaukee 8, Cleveland 3
Kansas City 5, Californie 1
Oakland 4, Texas 1
Seattle à Toronto, remis
Baltimore à Detroit, remis

Aucun match à l'affiche
Ce soir
Partie des étoiles à Chicago

Les meneurs
pb cs moy.
Carew, Cal..... 229 92 .402
Brett, KC..... 184 67 .364
Boggs, Bos..... 284 101 .356
Griffey, NY..... 240 80 .333
Thompson, Cle..... 247 80 .324
McRae, KC..... 273 88 .322
Almon, Oak..... 210 69 .315
Sonnell, Tor..... 184 58 .315
Yount, Mil..... 292 92 .313
DeCinces, Cal..... 240 75 .313

Circuits: Rice, Boston; 22; Armas, Boston; 18; Kittle, Chicago; 18; Cooper, Milwaukee; 16.

Points produits: Rice, Boston; 58; Kittle, Chicago; 56; Cooper, Milwaukee; 54; Ward, Minnesota; 52.

Buts volés: Henderson, Oakland; 42; Cruz, Chicago; 40; Wilson, Kansas City; 39.

Lanceurs: Kosman, Chicago; 6-1, 3.92; Jackson, Toronto; 6-1, 4.12; Kison, Californie; 7-2, 3.28; Righetti, New York; 10-3, 3.26; Sutcliffe, Cleveland; 10-3, 3.92; Haas, Milwaukee; 6-2, 4.04.

Points produits: Rice, Boston; 58; Kittle, Chicago; 56; Cooper, Milwaukee; 54; Ward, Minnesota; 52.

Buts volés: Henderson, Oakland; 42; Cruz, Chicago; 40; Wilson, Kansas City; 39.

Lanceurs: Kosman, Chicago; 6-1, 3.92; Jackson, Toronto; 6-1, 4.12; Kison, Californie; 7-2, 3.28; Righetti, New York; 10-3, 3.26; Sutcliffe, Cleveland; 10-3, 3.92; Haas, Milwaukee; 6-2, 4.04.

Points produits: Rice, Boston; 58; Kittle, Chicago; 56; Cooper, Milwaukee; 54; Ward, Minnesota; 52.

Buts volés: Henderson, Oakland; 42; Cruz, Chicago; 40; Wilson, Kansas City; 39.

Lanceurs: Kosman, Chicago; 6-1, 3.92; Jackson, Toronto; 6-1, 4.12; Kison, Californie; 7-2, 3.28; Righetti, New York; 10-3, 3.26; Sutcliffe, Cleveland; 10-3, 3.92; Haas, Milwaukee; 6-2, 4.04.

Points produits: Rice, Boston; 58; Kittle, Chicago; 56; Cooper, Milwaukee; 54; Ward, Minnesota; 52.

Buts volés: Henderson, Oakland; 42; Cruz, Chicago; 40; Wilson, Kansas City; 39.

Lanceurs: Kosman, Chicago; 6-1, 3.92; Jackson, Toronto; 6-1, 4.12; Kison, Californie; 7-2, 3.28; Righetti, New York; 10-3, 3.26; Sutcliffe, Cleveland; 10-3, 3.92; Haas, Milwaukee; 6-2, 4.04.

Points produits: Rice, Boston; 58; Kittle, Chicago; 56; Cooper, Milwaukee; 54; Ward, Minnesota; 52.

Buts volés: Henderson, Oakland; 42; Cruz, Chicago; 40; Wilson, Kansas City; 39.

Lanceurs: Kosman, Chicago; 6-1, 3.92; Jackson, Toronto; 6-1, 4.12; Kison, Californie; 7-2, 3.28; Righetti, New York; 10-3, 3.26; Sutcliffe, Cleveland; 10-3, 3.92; Haas, Milwaukee; 6-2, 4.04.

Points produits: Rice, Boston; 58; Kittle, Chicago; 56; Cooper, Milwaukee; 54; Ward, Minnesota; 52.

Buts volés: Henderson, Oakland; 42; Cruz, Chicago; 40; Wilson, Kansas City; 39.

TÉLÉVISION

12.15 Le dix vus inform
12.30 Cinéma sur demande
«La dernière chance»: American. Croucher. 1971. Drama réalisé par John Llewellyn Moxey, avec Michael Cole, Edward Asner, Van Heflin et Janet Margolin.

14.00 «Buck le loup»: Italien. Couleur. 1974. Film d'aventures réalisé par Tonino Ricci, avec Maurizio Merli, Henry Silva, Benny Reeves et Gisela Hahn.

16.00 Gringo & Cie
16.30 Skippy le kangourou
17.00 Maison impossible
18.00 Le 18 heures
18.30 Forum
19.00 La quotidienne

19.30 Un monde en folie
20.00 Annie, agent très spécial
21.00 Védette plus
22.00 Michel Jaccard à Paris
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Le Dix vus inform
23.15 Station-Service
23.30 Le coureur du temps

16.30 Le Québec au pluriel
17.00 Edward & Mrs Simpson
20.00 Station-Service
23.30 Cinéma

16.30 Le Québec au pluriel
17.00 Edward & Mrs Simpson
20.00 Station-Service
23.30 Cinéma

16.30 Le Québec au pluriel
17.00 Edward & Mrs Simpson
20.00 Station-Service
23.30 Cinéma

16.30 Le Québec au pluriel
17.00 Edward & Mrs Simpson
20.00 Station-Service
23.30 Cinéma

16.30 Le Québec au pluriel
17.00 Edward & Mrs Simpson
20.00 Station-Service
23.30 Cinéma

16.30 Le Québec au pluriel
17.00 Edward & Mrs Simpson
20.00 Station-Service
23.30 Cinéma

16.30 Le Québec au pluriel
17.00 Edward & Mrs Simpson
20.00 Station-Service
23.30 Cinéma

16.30 Le Québec au pluriel
17.00 Edward & Mrs Simpson
20.00 Station-Service
23.30 Cinéma

16.30 Le Québec au pluriel
17.00 Edward & Mrs Simpson
20.00 Station-Service
23.30 Cinéma

16.30 Le Québec au pluriel
17.00 Edward & Mrs Simpson
20.00 Station-Service
23.30 Cinéma

16.30 Le Québec au pluriel
17.00 Edward & Mrs Simpson
20.00 Station-Service
23.30 Cinéma

16.30 Le Québec au pluriel
17.00 Edward & Mrs Simpson
20.00 Station-Service
23.30 Cinéma

16.30 Le Québec au pluriel
17.00 Edward & Mrs Simpson
20.00 Station-Service
23.30 Cinéma

16.30 Le Québec au pluriel
17.00 Edward & Mrs Simpson
20.00 Station-Service
23.30 Cinéma

16.30 Le Québec au pluriel
17.00 Edward & Mrs Simpson
20.00 Station-Service
23.30 Cinéma

16.30 Le Québec au pluriel
17.00 Edward & Mrs Simpson
20.00 Station-Service
23.30 Cinéma

16.30 Le Québec au pluriel
17.00 Edward & Mrs Simpson
20.00 Station-Service
23.30 Cinéma

16.30 Le Québec au pluriel
17.00 Edward & Mrs Simpson
20.00 Station-Service
23.30 Cinéma

16.30 Le Québec au pluriel
17.00 Edward & Mrs Simpson
20.00 Station-Service
23.30 Cinéma

16.30 Le Québec au pluriel
17.00 Edward & Mrs Simpson
20.00 Station-Service
23.30 Cinéma

16.30 Le Québec au pluriel
17.00 Edward & Mrs Simpson
20.00 Station-Service
23.30 Cinéma

16.30 Le Québec au pluriel
17.00 Edward & Mrs Simpson
20.00 Station-Service
23.30 Cinéma

16.30 Le Québec au pluriel
17.00 Edward & Mrs Simpson
20.00 Station-Service
23.30 Cinéma

16.30 Le Québec au pluriel
17.00 Edward & Mrs Simpson
20.00 Station-Service
23.30 Cinéma

16.30 Le Québec au pluriel
17.00 Edward & Mrs Simpson
20.00 Station-Service
23.30 Cinéma

16.30 Le Québec au pluriel
17.00 Edward & Mrs Simpson
20.00 Station-Service
23.30 Cinéma

CFTM

12.15 Le dix vus inform
12.30 Cinéma sur demande
«La dernière chance»: American. Croucher. 1971. Drama réalisé par John Llewellyn Moxey, avec Michael Cole, Edward Asner, Van Heflin et Janet Margolin.

14.00 «Buck le loup»: Italien. Couleur. 1974. Film d'aventures réalisé par Tonino Ricci, avec Maurizio Merli, Henry Silva, Benny Reeves et Gisela Hahn.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910Directeur:
Jean-Louis RoyRédactrice en chef:
Lise BissonnetteRédacteurs en chef adjoints:
Jean Francoeur
Gilbert BrunetDirecteur de l'information:
Pierre Loignon
Directeur adjoint de l'information:
Denis LordDirecteur des
services administratifs:
Michel ParadisDirecteur de la publicité:
Marcel Payette

Le «fait accompli» des missiles

PREMIER chef de gouvernement occidental à être reçu à Moscou depuis la mort de Brejnev, le chancelier ouest-allemand vient d'y recueillir des confirmations d'hypothèses qui auront de lourdes conséquences sur l'avenir des relations Est-Ouest. L'Union soviétique de Youri Andropov considère comme un fait accompli le déploiement des euromissiles américains, prévu pour la fin de l'année si les négociations de Genève échouent. L'URSS prépare déjà l'après-déploiement, son escalade en réponse à celle de l'OTAN.

En théorie, M. Kohl devait voir si quelque chose pouvait encore être fait pour débloquer les pourparlers américano-soviétiques de Genève, donc pour éviter l'installation des fusées Pershing-2 et des missiles Cruise, notamment sur le territoire ouest-allemand. Après s'être entretenu hier pendant deux heures avec M. Andropov, le chancelier a dit avoir attendu «un signal qui n'est pas venu». Réplique immédiate de l'agence Tass: «M. Andropov a attendu en vain des gestes concrets de M. Kohl.» Les deux grands leaders européens se sont échangés des retransmissions bien connues: pour Moscou, Washington bloque les négociations; pour Bonn, Moscou est responsable du piètinement en insistant sur l'inclusion des forces nucléaires françaises et britanniques dans les discussions.

Les deux hommes n'ont pas abordé de sujets neufs; ils ont par le fait même confirmé à tous les intéressés, des militaires aux pacifistes, de l'Est comme de l'Ouest, que la course aux armements connaîtra une accélération ces prochaines années. La visite de M. Kohl à Moscou aurait pu être la dernière occasion de sortir de l'impasse. Elle aura au contraire prouvé que l'URSS a renoncé à en sortir et prépare déjà les étapes suivantes. M. Andropov a dit hier à son homologue: «C'est une erreur profonde et dangereuse de croire que l'URSS fera des concessions en cas d'installation des fusées américaines. Nous ne céderons pas et nous n'affaiblirons pas notre défense, mais nous prendrons des contre-mesures efficaces et opportunes, garantissant la sécurité de l'URSS et de ses alliés.»

Cette phrase confirme ce que plusieurs redoutaient: d'abord les menaces proférées le 28 mai quand le Kremlin affirmait que le déploiement des missiles de l'OTAN serait suivi par l'installation de missiles soviétiques qui viseraient directement le sol américain; ensuite le sens du sommet imprévu du Pacte de Varsovie, la semaine dernière, alors que les «alliés» de Moscou étaient invités à ratifier la fin (décidée par l'URSS) des négociations de Genève et à ratifier le principe des étapes suivantes. Ces étapes pourraient être l'installation de missiles en Allemagne de l'Est (pointés sur l'Europe de l'Ouest), en Asie (pointés sur le Japon) ou en Amérique centrale (pointés sur les États-Unis). Comme elles pourraient signifier l'abandon des négociations de Genève-2, sur les euromissiles, pour mieux reprendre celles de Genève-1, sur l'ensemble des armements stratégiques (START). Ou encore la poursuite de ces deux politiques, concurremment.

Sur un plan bilatéral, les relations URSS-RFA semblent aussi sur le point de se dégrader. M. Andropov a résumé hier à M. Kohl ce que son premier ministre disait la semaine dernière au ministre allemand de l'Économie. «L'installation de fusées américaines en RFA affectera les relations entre l'URSS et la RFA.» Mardi dernier, M. Tikhonov affirmait au comte Lambsdorff que les échanges commerciaux entre les deux pays en seraient affectés. Vu celui des deux qui profère la menace, cela signifie: «ne comptez pas trop sur le gaz sibérien dans vos projets de développement!» Et que la France se le tienne aussi pour dit, elle qui appuie l'OTAN et qui attend aussi un approvisionnement du gazoduc eurosibérien.

Pour être certain que nous avons bien compris leur message, les dirigeants du Kremlin le répètent. En accueillant M. Kohl, lundi, parce que M. Andropov était malade, M. Tikhonov a accusé l'Occident «c'est beaucoup de monde dont nous — de se préparer à transformer l'Europe en zone de «tensions politico-militaires maximales». Pour ne pas être en reste, le chancelier ouest-allemand lui a répondu que c'est à l'intervention militaire de l'URSS en Afghanistan qu'il fallait attribuer la détérioration des rapports Est-Ouest. La «Détente» est bien finie. D'autant plus quand M. Kohl va dire à Moscou son attachement à la réunification de l'Allemagne...

Le déploiement des missiles de l'OTAN ne doit commencer, rappelons-le, qu'à la fin de l'année. En face, l'Union soviétique a déjà déployé 360 fusées SS-20, donc 1,080 nouvelles ogives nucléaires depuis la décision de l'OTAN en 1979. Et c'est dans ce contexte que les sept pays membres du Pacte de Varsovie ont lancé, à la fin de leur sommet extraordinaire de la semaine dernière, un «appel pacifiste» qu'il vaudrait mieux qualifier d'appel aux manifestants pacifistes qui préparent pour les prochaines semaines des manifestations d'envergure dans tous les pays de l'Alliance atlantique. Le seul défaut de ces vibrants «appels pacifistes» est qu'ils ne s'accompagnent que de gestes contraires. Qui serait contre le gel — vérifiable — des dépenses militaires des deux alliances à partir du 1er janvier 1984, puis contre leur réduction — sensible — dans une seconde étape?

Si «l'offensive de paix» décidée à Prague, en janvier dernier, pouvait être destinée aux citoyens des deux alliances! Si Moscou avait ralenti le rythme de déploiement des SS-20, pour donner une chance aux négociateurs de Genève, quitte à reprendre ce rythme d'enfer au moment où les premiers missiles de l'OTAN seraient installés! Si le prétexte des — relativement modestes — armements britanniques et français n'avait pas servi à refuser de considérer toutes les propositions de l'OTAN, quelque part entre le célèbre Zéro et les 450 ogives proposées ultérieurement! Si au moins l'une de ces conditions avait été remplie, peut-être que les «appels pacifistes» de l'Est seraient plus largement entendus à l'Ouest. Est-il vraiment trop tard pour contrer équitablenent ce déploiement de nouveaux engins de mort?

— GILBERT BRUNET

Un «flop» monumental

SYLVAIN SAUVÉ

Membre de la corporation du
Sommet québécois de la jeunesse
et étudiant en sciences
économiques.

LIBRE OPINION

TANT des points de vue de la participation, de la représentativité, du fonctionnement, du contenu des débats et des prises de positions, le Sommet québécois de la jeunesse est un «flop» monumental. En tant que membre de la corporation du SQJ, j'ai cru, après notre dernière assemblée générale de septembre 82, qu'enfin la jeunesse québécoise se doterait d'une tribune crédible et vraiment représentative pour construire et diffuser un projet de société collant à nos aspirations.

C'était sans compter le noyautage, la manipulation, et le «buzzage» de certains «pros», qui firent s'évanouir ce rêve vaguement idéaliste.

Analysons donc quelques uns des «flops» en débutant par le volet «participation». Ce fut catastrophique dans toutes les régions, aucune n'ayant atteint ou même approché son quota. Exemples: Laval, 85 inscriptions et seulement 50 à 55 participants en séance plénière, alors que l'objectif était de 249 participants. Sud-Ouest, 74 inscriptions, environ 50 participants en plénière sur un quota de 214.

Ceci nous amène directement à traiter du second «flop»: la représentativité des participants. Pour éviter des aberrations «sociologiques», l'assemblée générale avait tenu à ce que des critères très stricts soient observés quant aux caractéristiques socio-démographiques des participants.

Ainsi nos élus répartirent les quotas globaux par région en deux catégories (hommes-femmes), elles-mêmes subdivisées en sept sous-catégories (travailleurs, chômeurs, bénéficiaires de l'aide sociale, étudiants au secondaire, au collégial, à l'universitaire, et finalement une classe «divers».

À l'intérieur de ces sous-catégories, l'on procéda à une répartition par âge: 15-19, 20-24, 25-29 ans. Tout cela étant déterminé à partir des résultats du recensement de 1981 dans chaque région. Il ne pouvait donc plus exister de doute sur la représentativité des participants. Malheureusement, tout cela sauta, et n'importe qui pu s'inscrire, peu importe la représentativité, avec pour résultat l'omniprésence des «pros» d'un certain milieu étudiant prétendument de «gauche», des militants de groupes populaires, féministes, écolos, pacifistes, ... et l'absence des vrais jeunes aux prises avec le chômage et le B.S. Pour les délégués au Sommet national, même problème: tout le monde y va, faute de participants et tant pis pour la représentativité!

Il y a toutefois pire. Non seulement pouvait-on faire fi de toute représentativité, mais il était possible d'acquiescer le droit de voter en séance plénière du dimanche, sans même avoir fait acte de présence en atelier. Ce qui devait se produire se réalisa. Et à l'étonnement de plusieurs, de véritables «commandos» de jeunes libéraux envahirent les plénières des Sommets régionaux, juste au moment où, coïncidence, l'on débattait de la question nationale... Une fois l'alliance avec l'extrême-gauche conclue, l'avant-garde «ouvrière-fédéraliste» faisait «la job» aux propositions dites nationales, pour ensuite quitter, d'une façon aussi inopportune qu'à l'arrivée. De quoi ajouter un peu de piquant à la prétendue représentativité des Sommets!

Passons au contenu des débats, et au type de propositions qui furent dégagées. Alors là, c'est le nihilisme total. Rien de ce qui est ressorti ne comporte l'ombre du début d'un projet de société, d'un néo-discours jeune articulé autour d'idées maîtresses. L'on se complait dans la constatation que «ça va mal en maudit», et la riposte se limite à l'expression de notre opposition à ce qui est en place (l'ordre établi dans les discours de la gauche). Les alternatives manquent systématiquement d'envergure en se limitant à

demandeur l'appui financier de l'État pour la réalisation de son petit projet, bien concret et bien local.

Le sommet se voulait une tribune où les jeunes auraient pu développer un discours non plus uniquement dénonciateur et revendicateur, mais animé d'un esprit constructif, s'articulant autour d'une idéologie alternative privilégiant la responsabilisation et l'autonomie tant de la jeunesse que des autres composantes de la société, et ce bien entendu d'une façon individuelle et collective.

Mais plutôt que d'utiliser au maximum cette magnifique tribune, pour enfin créer quelque chose de nouveau, nous sommes dans la dynamique infernale du «ça va mal, donc je suis contre». Pourtant, la jeunesse désire un changement, des solutions, elle veut construire une nouvelle société répondant à ses aspirations. Et c'est justement là que se situe le cœur du problème. Les individus ont des aspirations, les organismes des intérêts. Les individus veulent bâtir une société à leur image, alors que les organismes ne veulent qu'accroître leur influence.

La représentativité des participants étant ce qu'elle est devenue, notre discours, loin de sortir des sentiers battus, s'amalgama à celui de l'idéologie dominante, en ne la contestant que pour la contester, sans rien proposer en échange. Qui doit-on tenir responsable de ce piètinement idéologique? Les augustes représentants d'organismes établis qui, fortement majoritaires dans les Sommets régionaux, tentent par leur discours sectaire et leur dialectique corporatiste, de récupérer le cis cours jeune pour l'intégrer au leur, sans sortir du cadre actuel.

La crédibilité de la jeunesse demeurera entachée aux yeux du monde «adulte», mais celle du Sommet sera détruite auprès de la jeunesse. Tannés de revendiquer et écoeurés d'être «contre», la jeunesse veut enfin être «pour» quelque chose et construire sa société. C'est pour cela qu'elle ne se reconstruira pas dans ce nihilisme idéologique qu'est devenu le Sommet québécois de la jeunesse.

LETRES
AU
DEVOIR■ Une défaite pour
le terrorisme

IL Y A sept ans, un avion de 250 passagers d'Air France, en partance de Tel Aviv en direction de Paris, était détourné par quatre terroristes palestiniens et pro-palestiniens. Les otages, Juifs et non-Juifs, ont été emprisonnés à l'aéroport d'Entebbe, en Ouganda, entourés d'explosifs et surveillés par les soldats du dictateur Idi Amin Dada. Sans attendre, Israël envoyait un commando afin de libérer les otages. Cette opération réussie fut acclamée par l'opinion internationale.

Il y a un an, le 6 juin 1982, Israël lançait l'opération «Paix en Galilée», dont le but, comme l'opération Entebbe, était de venir en aide à une population otage (la population israélienne en Galilée) à la merci des attaques terroristes de l'O.L.P. ainsi que la population libanaise, otage de l'O.L.P. et de la Syrie).

Au Liban, comme à Entebbe, le terrorisme international a subi une sévère défaite. Dans les deux cas, c'est aussi deux dictateurs qui ont été renversés: Idi Amin de l'Ouganda et Hafez el-Assad, le président syrien.

L'opinion publique internationale, particulièrement après l'accord signé entre Israël et le Liban mettant fin à l'état de guerre, devait acclamer l'opération «Paix en Galilée» qui, comme celle d'Entebbe, est symbolique de l'attitude que devrait adopter les démocraties occidentales face au chantage de régimes dictatoriaux et du terrorisme international comme celui que pratique Arafat.

— WILMA ELABOUF
étudiante

Montréal, 28 juin

■ D'un soleil
à l'autre

LES ANIMATEURS de cette émission spéciale, «D'un soleil à l'autre», n'ont pas osé se l'avouer, mais je crois bien qu'il s'agissait là d'une première pour l'humanité!

Pour la première fois, le 24 juin dernier, quatre stations, dans quatre pays, sur deux continents, à travers neuf fuseaux horaires, de Vancouver à Lauzanne, ont diffusé conjointement et simultanément une programmation spéciale de 24 heures. Soixante-dix millions d'auditeurs potentiels francophones ont pu partager leur culture et leurs états d'âme en ce jour de la Saint-Jean.

En cette seule journée de solstice d'été, le soleil s'est levé et s'est couché trois fois sur le monde francophone! Dans les dernières minutes de l'émission, des milliers d'auditeurs réunis à la Paci-férie de Vancouver ont jeté un dernier regard, à 21 h, sur l'astre du jour qui, lui, se levait déjà sur Notre-Dame-de-Paris! Tout un événement en cette Année mondiale des communications.

Quant au contenu de cette production spéciale, quelques centaines de producteurs et animateurs ont exploré quelques-unes des vastes possibilités qu'offre une telle expérience. C'est comme entrer dans une chambre noire et découvrir les choses une à une, à tâtons! «Déclarait Pierre Chouinard, de Radio-Canada, épuisé au terme de ce marathon radiophonique.

Globalement, j'ai eu l'impression d'écouter des professionnels à la découverte d'un immense potentiel, mais ne sachant pas trop quoi en

faire. Toutefois, je suis assuré qu'ils en ressortent enrichis d'une foule de projets excitants.

Étant moi-même du milieu, je jubilais d'enthousiasme. Mais j'ai eu l'impression que le public n'y était pas... ou peu, compte tenu du potentiel et de l'intérêt que représente sa participation. À quand, par exemple, une tribune radiophonique intercontinentale sur le désarmement mondial, selon une formule qui s'appliquerait à celle de «L'événement national», animé par Marie-Claire Poirier à Radio-Canada?

Mais, tout d'abord, à quand la prochaine émission de la Communauté des radios publiques francophones? Les budgets disponibles permettent-ils de telles productions sur une base régulière, sans qu'elles aient nécessairement l'envergure de «D'un soleil à l'autre»? Faut l'espérer, car seule la radio d'État peut nous offrir un tel réseau de communication et d'échange au plus grand bénéfice de la francophonie.

— JEAN LALONDE

Montréal, 27 juin

■ Une «concurrence
impossible
à vaincre»Lettre adressée à M. Rodrigue Biron,
ministre de l'Industrie, du Commerce et
du Tourisme

ÉTANT TENTÉ de laisser mon poste de travail, en même temps qu'un groupe d'amis travailleurs, nous avons préparé et payé divers scénarios d'entreprises à technologie avancée. Notre tentation achoppe sur une constante: «la concurrence impossible à vaincre».

Nous en percevons trois sortes: la première est celle de l'État et des entreprises de l'État, provincial, fédéral, municipal, régional, institutions presque publiques. Il n'existe presque pas de secteur économique où l'État ne compétitionne pas les entreprises naissantes ou existantes.

La deuxième est celle des subventions préférentielles. À tout moment, l'État «favorise» un secteur choisi qui ébranle les secteurs connexes. À tout moment, un type de subvention sert de férule à obéissance. Le plus récent exemple de concurrence préférentielle: plus de 200 petites entreprises de garderie sont disparues parce que le gouvernement favorise les établissements sous la maîtrise des parents.

La troisième vient de la spécialisation à décrocher «en vitesse» la «totalité» des subventions offertes. Une équipe compétente à manifester est vouée à la faillite sans une équipe compétente à quémander des subventions.

Le prix de revient des produits manufacturiers dépend de la «vitesse et de la totalité» des subventions. Les spécialistes de la subvention ne désirent rien fabriquer. Les fabricants sont incompétents à surveiller les opportunités d'aide financière.

Les entreprises naissantes doivent mettre sur pied les équipes suivantes que nous classons par ordre d'importance:

L'équipe de «lobbying», dont la mission consiste à connaître d'avance le moment politique où une entreprise d'État viendra les bouffer.

L'équipe politique, chargée d'attirer ou d'éloigner les subventions de préférence.

L'équipe de subvention, pour ramasser rapidement toutes les subventions imaginables, les discrétionnaires et les autres. Équipe importante parce que les catalogues de subventions ne sont jamais à date.

L'équipe de recherche industrielle passe en dernier. L'exemple le plus criant de cette réalité se trouve dans

l'industrie du meuble où l'équipe recherche et design ne peut exister à cause de l'importance des autres équipes.

Le preneur-de-décisions doit coordonner ces équipes.

Monsieur le ministre, ne croyez pas que nous nous plaignons de notre statut de travailleurs. Bien au contraire. Notre situation est si facile et si agréable que notre envie d'entreprise se range seulement dans le camp des tentations. Par contre comme Québécois, nous sommes conscients de notre obligation sociale de créer des emplois dans la mesure de nos capacités.

Dans l'état actuel de notre tentation, nous aimerions savoir s'il existe un secteur de l'économie où une entreprise naissante ne ferait pas face à la «concurrence impossible à vaincre».

Une réponse franche et claire lui mènerait nos frais de scénario.

— J.-F. GÉLINAS

Tracy, 29 juin

■ Ces «Beaux
Dimanches»

LES «BEAUX DIMANCHES» ont connu des heures plus glorieuses que celle du 26 juin dernier, en début de programme, où un amateur vidé de son inspiration, Yvon Deschamps, en était réduit à se répéter — j'ai déjà entendu le même texte insipide — et à exploiter dans la facilité sexe et religion pour chercher à soulever l'intérêt de son auditoire.

Il y a quelques semaines, même si on ne l'a pas crié très haut, la critique en a parlé, Paris en avait eu le haut-le-cœur. Faudra-t-il croire que ses facettes, non seulement grivoises mais blasphématoires, sur l'Immaculée Conception, l'omniprésence divine, le retour du Christ et autres choses encore que lui a enseignées «le petit catéchisme dans la religion catholique» — car «il fallait croire à ça» insiste-t-il —, mêlées dans un pot-pourri nauséabond d'expériences sexuelles d'adolescent «de 14 ans» intéressent davantage la clientèle de Radio-Canada?

Si on a pu entendre, à la télévision, les applaudissements sympathiques d'un auditoire à son niveau, on n'y a pas entendu les réactions de dégoût de tous ceux qui, devant leur téléviseur, s'indignaient de tels produits dignes de la poubelle.

Radio-Canada nous a servi des programmes autrement nobles et artistiques qui ont fait le renom de cette appellation bien méritée de «Beaux Dimanches» comme seule est en mesure d'en présenter notre Société d'État, avec les moyens financiers et autres dont elle dispose. Il est abusif et vexatoire à la fois pour la majorité des spectateurs de verser un cachet à un programme d'une telle vulgarité.

— HENRI-M. GUINDON

Ottawa, 27 juin

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$95.00 par année; six mois, \$50.00; trois mois, \$28.00. À l'étranger: \$105.00 par année; six mois, \$55.00; trois mois, \$30.00. Édition du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2.25 par semaine. Le samedi seulement \$0.75. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. TÉLÉPHONE: 444-3361 (lignes groupées).

D'abord le droit de vivre

LE MINISTRE du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Guy Chevrete, ayant reconduit l'entente sur le saumon avec le Conseil des Micmacs de Restigouche au début de la belle saison, on s'attendait à passer un été calme dans le territoire naturel du Québec. Or, voilà que nous arrivons de Natashquan le bruit d'un autre conflit, et la nouvelle qu'un petit détachement de la Sûreté du Québec a débarqué sur les lieux.

La triste affaire de Restigouche, heureusement réglée, ne doit pas faire mal interpréter les événements: présentement, entre les autorités québécoises et les Montagnais de Natashquan, il n'y a pas de conflit sur les quotas ou les jours de prise du saumon. Si la Bande des Montagnais de Natashquan n'a pas encore d'entente pleinement satisfaisante avec le Québec, mandataire en la matière du gouvernement fédéral, elle détient néanmoins un permis.

Mais le conflit est pire, du moins potentiellement, puisqu'il oppose carrément les Indiens qui veulent reprendre leurs droits ancestraux sur la rivière et les pêcheurs sportifs et les pourvoyeurs qui exploitent aussi cette ressource. M. Chevrete aurait dû prévenir une telle situation et favoriser un règlement complet et final de ce vieux litige. Malheureusement, il faudra encore flirter avec la crise pour se rapprocher d'une solution juste et intelligente.

Les Montagnais qui pêchaient depuis des temps immémoriaux dans la Natashquan n'ont pas été dépossédés

de ce mode de subsistance et de vie par des colons européens qui auraient eu absolument besoin du saumon pour survivre. Ils ont été chassés de leur patrimoine par des «sportifs» et par des notables s'adonnant au commerce de la pourvoirie. Les sportifs étaient souvent des étrangers; et les pourvoyeurs, des gens du Bas-Saint-Laurent ou de Montréal!

Depuis, les Montagnais ont regagné le droit de pêcher, mais seulement pour leur subsistance, suivant un type et un nombre limité de filets, et sur une partie et non l'ensemble de la rivière. Deux zones ont été octroyées à deux pourvoiries, dont les clients, apparemment, s'accommodent mal d'autochtones dans le paysage. Assez curieusement, il n'y a pas eu de violence, malgré les bruits alarmants qui ont couru, mais certains indices portent à croire qu'il pourrait faire l'affaire de certains qu'un climat de violence soit appréhendé.

L'histoire de la dépossession des Montagnais de cette région devrait faire honte aux gens qui l'ont perpétrée et aux gouvernements qui en ont été complices. Depuis qu'un parti qui se dit progressiste a pris le pouvoir à Québec, on a «déclubb» la province, mais on n'a pas décolonisé les esprits.

Malgré tout, entre Blancs et Indiens de Natashquan, les rapports se sont améliorés, au point qu'une entente serait possible sur l'exploitation de la rivière. Mais on ne peut en dire autant de ceux qui font passer leur passion sportive — et leur intérêt politique? — avant la subsistance d'un peuple et le

respect de ses droits.

Dans un pays aussi vaste que le nôtre, il devrait y avoir place pour tout le monde. En principe, ce ne devrait pas être aux populations établies à céder la place aux sportifs et aux clubs de compagnies, mais à ceux-ci d'aller s'établir là où le territoire n'est pas habité. Les Montagnais de Natashquan ont parfaitement raison de vouloir reprendre la rivière. Le saumon doit d'abord servir à la subsistance des gens, non au plaisir des amateurs de la grande ville, même sous prétexte qu'ils créent, avec leurs voyages de pêches, plus d'activités économiques que les chalutiers!

Depuis le temps qu'on parle de redonner aux peuples autochtones des moyens de vivre qui respectent aussi leur culture, il aurait dû sauter aux yeux que là où une nature abondante permet, outre la subsistance, des activités de chasse et de pêche sportives, les habitants du pays, mieux capables que quiconque d'y vivre et d'y survivre, devraient en avoir le contrôle et les avantages. Pour rétablir chez eux — quelle incroyable expression! — les Montagnais et les autres peuples autochtones, le gouvernement, héritier du pouvoir colonial, devrait indemniser s'il le faut les intérêts extérieurs et jeter les bases de nouveaux rapports entre Blancs et Indiens.

Dans le cas de Natashquan, Québec devrait avec les Montagnais désintéresser les deux pourvoiries, au lieu de gaspiller des fonds publics dans des expéditions de la SQ!

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Démissionnez donc, M. Léger!

PIERRE S. MARCHAND

Membre du Parti libéral du Canada
et du Parti libéral du Québec,
l'auteur répond au texte de M.
Marcel Léger, publié dans LE
DEVOIR du 17 juin.

RÉPLIQUE

VOUS SOUTENEZ qu'il existe au Québec deux grands courants politiques: le souverainisme et le fédéralisme. Que faites-vous des nationalistes québécois? Vous dites également que les souverainistes sont absents d'Ottawa. À ma connaissance, aucune demande officielle n'a été faite à Ottawa pour que le Québec devienne souverain. Il n'y a eu qu'un référendum, et vous en connaissez les résultats.

Vous dites aussi que c'est par le Québec que les Québécois atteindront l'indépendance. Alors, monsieur le député de Lafontaine, pourquoi voulez-vous former une aile fédérale du PQ?

Vous croyez que le fédéral n'a pas respecté les règles du jeu et que les députés fédéraux du Québec ont trahi le Québec. Qui, selon vous, sert mieux les intérêts du Québec, les fédéraux ou votre gouvernement péquiste? Faites le bilan de ce qu'un seul ministre à Ottawa, Mme Monique Bégin, de la Santé et du Bien-être, a fait pour aider les citoyens du pays tout entier. Demandez aux personnes âgées et aux

mères de famille de qui elles reçoivent leurs allocations? Vous savez autant que moi qu'un député fédéral du Québec fait tout pour aider les citoyens du Québec, comme ceux du reste du Canada.

M. Léger, vous y allez un peu fort lorsque vous dites que les députés fédéraux ont trahi le Québec en ne respectant pas leur parole et leur mandat. Les députés fédéraux protègent les minorités. Vous, par contre, par votre loi 101, vous enlèvez des droits acquis aux minorités anglophones du Québec. Cette année cependant, vous êtes prêts à accepter les modifications que vous propose l'Office de la langue française. Est-ce que votre gouvernement commencerait à avoir peur?

Vous affirmez qu'il y a 40% de Québécois qui ne sont pas représentés à Ottawa, soit ceux qui ont voté OUI au référendum. Que reste-t-il aujourd'hui de ce 40% quand une étude sérieuse démontre que votre parti est présentement en perte de popularité auprès de l'électorat québécois?

J'habite le quartier Rivière-des-Prairies dont vous êtes député; je soutiens que même votre popularité à vous, M. Léger, va décroître. Lors de ma campagne comme candidat aux élections scolaires dans le quartier, beaucoup de citoyens m'ont justement accordé leur appui parce qu'ils me savaient libéral convaincu.

Dans votre article, vous comparez le Québec à l'Irlande du Sud. Combien

énormes furent les troubles dans ce pays pour l'obtention de leur indépendance? Dites donc à la population si vous êtes prêts à leur faire subir le même sort pour obtenir votre supposée indépendance.

Quand vous dites que Mme Jeanne Sauvé, M. Jean Marchand et le premier ministre Trudeau ont présenté à la reine un projet unilatéral d'amendement à la constitution que l'Assemblée nationale a refusé, que faites-vous des neuf autres provinces? Les trois personnes que vous avez mentionnées passeront à l'histoire car elles veulent l'intérêt de tout le Canada. Essayez de voir les choses de façon un peu plus réaliste. Nous avons besoin des Américains et des anglophones des neuf autres provinces pour survivre.

En terminant, monsieur le député de Lafontaine, je vous demande de démissionner comme député à l'Assemblée nationale. Vous n'y êtes plus présentatif puisque vous voulez oeuvrer sur la scène fédérale. Il y aura bientôt des élections partielles en Nouvelle-Écosse (Central Nova). Si vous êtes si convaincu que vous devez aller à Ottawa, présentez-vous donc contre M. Brian Mulroney, cela pourrait vous servir de test.

Personnellement, en tant que membre du Parti libéral fédéral de Mercier et membre de l'Association libérale de Lafontaine, je lutterai farouchement contre votre accession à la scène fédérale.

Panorama énergétique du Québec

2) L'essor des énergies nouvelles

MICHEL DUQUETTE

Voici la dernière partie d'un texte rédigé pour LE DEVOIR par M. Duquette, chercheur au Centre d'études sur le développement de l'Université McGill.

COMMENT a-t-on pu l'oublier? Les énergies « nouvelles » sont vieilles comme le monde. Déjà dans l'Antiquité, Socrate observait avec justesse que la climatisation « naturelle » des maisons était assurée par le simple principe de leur construction: un toit fermé interdisait les rayons verticaux du soleil d'être alors que les fenêtres captent les rayons obliques du soleil d'hiver. Cette leçon pourtant simple fut oubliée. De nos jours, les tours à bureaux seraient-elles autre chose que des fours l'été et des réfrigérateurs l'hiver, sans la coûteuse ventilation mécanique, électrique ou autre, qui les rend habitables? Est-ce parce qu'on a tant fait abstraction de la Nature, de ses lois et de sa logique, que notre civilisation est devenue si gloutonne?

Nécessité fait loi; à court d'armes, les Syracusains demandèrent à Archimède de mettre sa science au service de la défense de la ville. Le savant dirigea sur les navires romains le faisceau lumineux de vastes miroirs solaires, afin de les incendier. Dans les forêts gauloises pauvres en main-d'œuvre, on actionnait des moulins grâce au courant des rivières alors que plus tard le vent seul poussera la marche des voiliers de Colomb et de Cartier vers le nouveau monde. L'application à des fins énergétiques de forces naturelles et renouvelables, même de façon approximative et sans calculs précis, permit le développement des civilisations tout en donnant à d'autres le moyen de les détruire.

L'illusion nucléaire — Il y a encore dix ans, personne ne doutait que le nucléaire viendrait, pour ainsi dire miraculeusement, combler nos besoins futurs en énergie nouvelle. La fascination devant le champignon atomique se muait en culte envers le réacteur. Toute religion a ses prêtres: celle-ci formait un clergé de physiciens auxquels on promettait l'empire du monde. Des pays se lancèrent à fond de train dans l'installation de centrales électro-nucléaires: la France, l'Allemagne, l'URSS, le Japon, les États-Unis et même le Canada. Chacun développait « sa » technique, à des coûts exorbitants.

Il fallut vite déchanter: l'incident de Three Mile Island n'est pas un fait isolé. Les physiciens se transformèrent en plombiers et les centrales en bombes à retardement. Certaines



n'entrèrent même pas en fonctionnement, à cause de vices cachés. On avait tout simplement surestimé la qualité des matériaux expérimentaux utilisés et sous-estimé l'incroyable puissance destructrice de l'atome, qui ronge tout et laisse derrière lui des déchets si nocifs que l'on se demande de plus en plus où les stocker. Pourtant, ces recherches absorbèrent en vingt ans plus des trois-quarts des fonds consacrés à la recherche énergétique, en dehors de la prospection du pétrole. On se retrouve maintenant en regard sur tous les fronts alors que les commandes de nouveaux réacteurs ont chuté et qu'un nombre croissant de centrales cessent de fonctionner, pour toutes sortes de raisons que nul n'avait prévues. C'est la fin d'un rêve; il faudra attendre pour ranimer l'espoir dans le nucléaire.

Rivières d'énergie — Fort heureusement, les ingénieurs au service des collectivités ont depuis quelques décennies développé un vieux principe: harnacher, grâce à des turbines, une forme particulière de l'activité du soleil; les eaux qui, après s'être évaporées sous son action, retombent en pluie et retournent à la mer sous la forme des cours d'eau. Au Québec, nous connaissons bien ses avantages: l'électricité produite est « propre », renouvelable; elle sert bien quelques grandes industries dévoreuses d'énergie comme l'aluminerie, la cimenterie, la sidérurgie et la chimie, autant de pôles de développement. Elle présente aussi des défauts: coût élevé des installations, surtout quand il faut emprunter à l'extérieur, et déperdition d'énergie proportionnelle à la distance. À cause de son mode de transmission, l'électricité favorise l'intégration régionale et, quand on l'exporte, le bon voisinage et la balance des paiements. En cas de conflit majeur, barrages et lignes font des cibles faciles,

peu défendables. Il saute aux yeux que les pays qui en disposent ont tout intérêt à rester en paix.

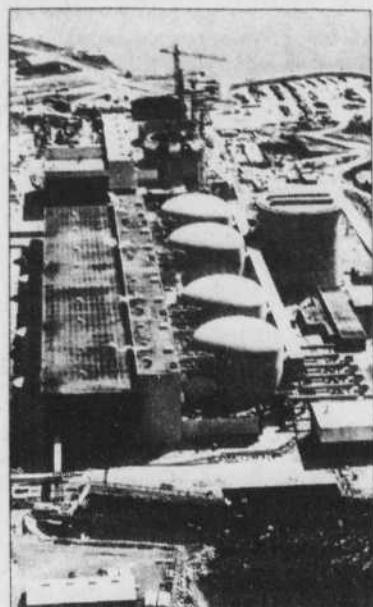
Pour avoir basé son développement récent sur l'or blanc, le Québec s'est assuré d'un atout fort important à l'heure des « choix » énergétiques. De même en est-il pour toute une série de pays scandinaves, la Suisse, les États-Unis, qui ne se suffisent pas du côté du pétrole. Mais l'ère des méga-réalisations touche à sa fin. Si la perspective d'exportations substantielles en direction de la Nouvelle-Angleterre et de l'État de New York justifie ici et là quelques barrages, il ne faudra pas oublier que chaque kilowatt installé à partir de maintenant le sera à des coûts croissants, moins concurrentiels, surtout s'il faut encore emprunter pour le faire. On peut penser que cet argent serait bien plus productif ailleurs dans l'économie, dans la mesure où il contribue à créer plus d'emplois.

Vent et rayons solaires — Un certain courant écologiste, à la fin des années 70, a chanté les vertus de la maison solaire et l'autosuffisance des petites fermes disposant d'éoliennes. D'installation peu coûteuse, au principe séduisant encore que d'application inégale selon les variations climatiques, ces énergies renouvelables n'ont pas toujours la pertinence que leurs propagandistes lui prêtent.

S'il est vrai que les Hollandais surent maintenir le niveau de leurs eaux en utilisant le proverbial moulin à vent, l'éolienne servit surtout, dans nos régions, à l'obtention de courant sur les fermes, et ceci avant l'électrification universelle des campagnes dans les années 30. Au Québec, où l'électricité est en surplus, il y a peu d'incitation à retourner aux génératrices autonomes par éolienne. C'est dans le tiers-monde que cette énergie a le plus de chance de se répandre, là où l'installation de lignes à haute tension outrepassait la capacité financière des pays en voie de développement.

Par ailleurs, si la captation des rayons solaires à une échelle industrielle pour le chauffage, grâce à des miroirs ou des vitrages, est moins vraisemblable au Québec qu'en Californie, à cause de la couverture nuageuse, il n'y a pas de doute que notre serriculture locale pourrait faire des pas de géant en utilisant le fruit des recherches menées aux États-Unis. En combinant une meilleure isolation des serres, leur emplacement au sud et la courbe du toit capteur selon la latitude, on pourrait abattre de façon significative les coûts en chauffage des cultures de primeurs.

Un carburant nouveau — Aux dires d'une étude récente, publiée aux États-Unis sous les auspices du *Worldwatch Institute*, ce sont les nouveaux carburants issus de la biomasse qui sont les plus susceptibles de modifier l'avenir énergétique de



certaines régions, notamment les Nord-Est de l'Amérique du Nord. Le climat y favorise la croissance d'une épaisse forêt qui nous a toujours fourni en quantités généreuses le bois de sciage, de chauffage et la pulpe à papier.

Puisque le déficit majeur de notre profil énergétique réside dans l'absence de carburants liquides de substitution au pétrole, dans une région à forte densité humaine avec un imposant réseau routier, on y préconise la sylviculture « énergétique » pour l'obtention de l'alcool méthylique ou méthanol, carburant renouvelable dans les voitures, les autobus et éventuellement les camions.

L'usage du bois de chauffage a déjà repris une certaine vogue depuis quelques années et des voix s'élèvent pour déplorer que le goût des consommateurs pour les petites bûches bien droites à usage domestique vient compromettre le renouvellement des forêts de feuillus, principalement d'érables, dans l'Estrie. Pour satisfaire leur clientèle, les producteurs en sont rendus à abattre les jeunes arbres de trois à sept ans. Les conséquences de cette pratique peuvent être on ne peut plus néfastes, à moyen terme. D'ailleurs, cet usage disons « traditionnel » est peu efficace: la perte d'énergie calorifique dans un foyer est de l'ordre de 85 % et de 60 % dans un poêle conventionnel. Le poêle à combustion lente est plus efficace mais d'un réglage difficile; mal ajusté, il tend à émettre des gaz nocifs et une quantité anormale de suie dans la cheminée, cause d'incendies.

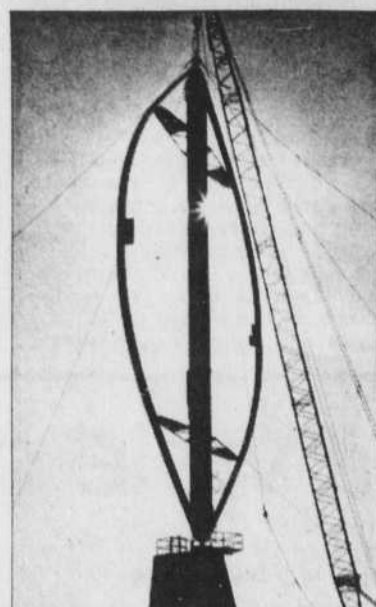
Bien meilleur est l'usage du méthanol, obtenu à partir de la fermentation de la cellulose contenue dans le bois et les broussailles par décomposition et gazéification anaérobie (sans air) en présence de chaleur. Sous l'effet de catalyseurs, ces gaz se condensent en un liquide incolore, le

méthanol, dont la combustion dans les moteurs n'occasionne pas de pollution. Aujourd'hui, la plupart des voitures de course fonctionnent au méthanol. La production de ce carburant est à la fois plus simple et moins coûteuse que celle de l'alcool éthylique ou éthanol, sur laquelle le Brésil a fait reposer son programme de substitution du pétrole, connu sous le nom de PRO-ALCOOL. La matière première en est aussi plus répandue et moins dispendieuse. Les cultures agro-énergétiques de canne-à-sucre au Brésil, de maïs et de grain aux États-Unis pour l'obtention d'éthanol ou d'un mélange d'éthanol et d'essence appelé gazole (gasohol) ont le défaut de concurrencer les cultures d'aliments et d'exportation et font monter leur prix: elles entrent en concurrence avec l'économie actuelle et de ce fait, ne font pas l'unanimité.

Rien de tel avec le méthanol. On le produit à partir de n'importe quelle matière ligneuse, de préférence non résineuse, sur des sols pauvres sans autre valeur commerciale. Grâce à des plantations d'arbres à croissance rapide s'accommodant de conditions minimales, comme le peuplier, le saule et le tremble, il est possible de hausser substantiellement le rendement de la sylviculture énergétique; une activité qui peut être menée dans le cadre de coopératives sylvicoles réunissant plusieurs petits producteurs. Des complexes régionaux constitués de forêts énergétiques et d'usines de méthanol peuvent donner vie aux zones périphériques peu exploitées et contribuer à la diversification des activités agricoles et des emplois en région rurale.

Grâce à des investissements relativement modestes, cette stratégie serait un cadre idéal pour des initiatives dans des régions à forte concentration de PME, car elle ferait appel à un effort de recherche industrielle, dans la construction et le perfectionnement des machineries appropriées. En substituant sur place une fraction du pétrole importé, on augmenterait la rentabilité de chaque entreprise, considérée individuellement, ranimant de ce fait le dynamisme des collectivités rurales. Il s'agirait enfin d'un secteur économique créateur de nombreux emplois à différents niveaux de l'élaboration des complexes: reforestation, récolte, transport, distillation, mise en circulation du carburant, adaptation des technologies et recherche, impliquant diverses spécialités comme la construction civile, l'ingénierie, la plomberie, l'installation et l'entretien sans parler des secteurs de pointe comme les biotechnologies.

Déjà le Japon, les pays scandinaves, quelques pays européens et même des pays du tiers-monde en font l'un des éléments essentiels de leur relance économique: en réduisant leur dépendance énergétique, ils



améliorent la position concurrentielle de leurs exportations tout en valorisant leurs ressources et la main-d'œuvre locale.

Dans cet esprit, il n'y a pas de doute qu'il faille saluer l'initiative de l'usine de méthanol du Lac Etchemin; c'est un premier pas dans la bonne direction.

Une vue d'ensemble — Il n'existe pas de réponse toute faite à des problèmes complexes. La consolidation de l'économie québécoise sur le front de l'énergie ne se fera que par un concert d'initiatives étroitement complémentaires. Encore faut-il que s'exprime une volonté! La stratégie de conservation et d'économie d'énergie se confirmera sans aucun doute, liée à une politique d'adaptation de l'économie au contexte futur. Sans chercher loin, qu'il suffise de mettre l'accent sur quelques mesures: une meilleure adaptation de l'architecture et de des normes plus strictes, comme l'orientation au sud, la fenestration favorisant la captation solaire. On pense aussi à une diminution de la taille des voitures, déjà amorcée; la recherche sur les nouveaux moteurs et l'introduction graduelle du méthanol. On pourrait favoriser bien plus qu'on ne le fait le transport en commun, le train de banlieue et l'électrification du réseau ferroviaire. Enfin, il faudrait penser à restaurer le transport fluvial de taille moyenne, qui sera toujours moins « énergivore » que le camionnage, surtout en région excentrique au peuplement dispersé.

Le problème de l'autosuffisance doit être envisagé à long terme, sans référence obligatoire au prix actuel (et temporaire) du pétrole. Le Québec dispose d'avantages frappants au chapitre de l'hydro-électricité et de la biomasse. Il est impensable qu'il n'en tire pas mieux parti.

FIN

Intégration tarifaire du transport: que dit la CUM ?

Ce document a été transmis par Guy Chartrand, président de Transport 2000, un groupe de promotion des transports en commun, à Pierre DesMarais, président de la Communauté urbaine de Montréal.

VOICI notre compréhension des faits concernant l'intégration tarifaire du transport en commun dans la région de Montréal. À partir des informations que nous avons obtenues, il nous est actuellement impossible de comprendre la position de la Communauté urbaine de Montréal dans ce dossier.

En décembre 1979, voilà bientôt quatre ans, le ministre des Transports du Québec d'alors, M. Denis de Belleval, présentait à la population, un plan de transport intégré qui allait offrir aux citoyens de la région de Montréal, une alternative valable à l'automobile.

De plus, le gouvernement du Québec proposait l'implantation d'une intégration tarifaire entre les trois commissions de transport de la région de Montréal. Depuis, bien des mois et mêmes des années se sont écoulés.

En octobre 1982, une commission parlementaire permit à tous les intervenants de faire connaître leurs opinions sur le sujet. Malheureusement, il n'y a pas eu à ce moment-là de consensus sur les modalités de tarification à appliquer au transport public, chacun des intervenants refusant de payer une part accrue des coûts du transport en commun.

Par la suite, le successeur de M. de Belleval, Michel Clair, dans le but de respecter le rythme de chacun dans ce projet de réforme, créa une table de concertation formée d'élus locaux de la région. Selon les informations que Transport 2000 a obtenues, le projet d'intégration tarifaire serait présentement dans une impasse, dû principalement aux exigences de la Communauté urbaine de Montréal.

Pour bien saisir les enjeux, il est bon de rappeler qu'une entente de principe serait intervenue entre la Commission de transport de Laval (CTL) et la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM) en décembre dernier. Cette entente aurait permis la mise en vente d'une carte mensuelle inter-rives, utilisable dans les deux réseaux CTL et CTCUM, au coût de \$12 par mois, soit une économie de \$6 sur ce que doivent déboursier présentement les usagers pour l'utilisation des

Tableau 35
Contributin des navetteurs aux revenus et dépenses de la ville de Montréal pour les services qu'ils utilisent (non compris et y compris le service de la dette), de 1969 à 1980

a) Service de la dette non compris

	1969-1970	1974-1975	1978-1979	1980
Revenus	18,333,79-	32,346,410	57,774,790	72,939,920
Dépenses	18,860,730	26,910,880	50,704,610	71,940,830
Solde	- 526,940	5,435,530	7,070,180	999,090

b) Service de la dette compris

	1969-1970	1974-1975	1978-1979	1980
Revenus	18,333,790	32,346,410	57,774,790	72,939,920
Dépenses	26,662,950	39,703,200	72,415,720	103,889,150
Solde	- 8,129,160	- 7,356,790	- 14,640,930	- 30,949,230

Source: INRS-Urbanisation, Le développement résidentiel suburbain et l'exploitation de la ville centrale, juillet 1981, page 95.

deux réseaux. Le manque à gagner de \$6 par mois par carte vendue aurait alors été comblé par le gouvernement du Québec.

Cependant, les informations que nous avons recueillies nous laissent croire que la Communauté urbaine de Montréal refusa ce projet d'entente, en alléguant qu'elle devrait recevoir la somme de \$11.18 par carte mensuelle vendue, afin de tenir compte de ce qu'elle appelle « les effets de débordements » générés par les navetteurs (banlieusards) pour l'utilisation du métro.

La CUM fonderait son argumentation sur le fait que les banlieusards provenant de l'extérieur de l'île de Montréal, n'étant pas taxés directement pour l'utilisation du métro, ne défraient pas l'ensemble des coûts. La CUM désirerait que ce \$11.18 soit comblé possiblement par le gouvernement du Québec.

Cependant, en y regardant de plus près, nous constatons, qu'en fait, les banlieusards comblent par leurs dépenses qu'ils effectuent à Montréal, la presque totalité des coûts qu'ils engendrent. Une étude de l'Institut nationale de la recherche scientifique (INRS — Urbanisation) intitulée « Le développement résidentiel suburbain et l'exploitation de la ville centrale » juillet 1981, nous le démontre (voir le tableau).

Cette étude nous apprend que « les banlieusards génèrent une augmentation des recettes fiscales de la Ville de Montréal suffisante pour couvrir l'en-

semble des dépenses de fonctionnement (services d'exécutions et administratifs) qu'ils occasionnent par leurs migrations quotidiennes vers Montréal ».

Une des conclusions principales de l'étude souligne le fait « qu'une large part des coûts sociaux imposés aux Montréalais est due au fait que les navetteurs privilégient l'automobile privée dans leurs déplacements vers la ville centrale ».

On peut espérer que la réalisation du plan global de transport en commun de la région de Montréal viendra, d'ici quelques années, atténuer les coûts sociaux des migrations alternantes, en mettant un terme à la construction d'autoroutes dans la zone métropolitaine, en construisant un réseau complet de transport commun rapide et en réalisant une intégration tarifaire de tous les modes de transport public pour l'ensemble de la région métropolitaine, ce plan, dont la mise en oeuvre a débuté en 1981, vise à réduire l'importance des déplacements en automobile privée au profit de l'utilisation des modes plus collectifs de transport ».

À première vue, il nous semble que la Communauté urbaine de Montréal démontre un manque de perspective régionale dans ce dossier. Conséquemment, nous aimerions savoir comment la Communauté urbaine de Montréal peut justifier une telle position pour le bienfait des résidents de la CUM et pour l'ensemble de la région métropolitaine.

RICHARDSON & BENOIT

Optométristes

630 Sherbrooke ouest, rez-de-chaussée

Soins de la vision

Lunetterie

Lentilles de contact

849-1274



Université de Montréal
Faculté de l'éducation
permanente

La Famille communication et culture offre aux adultes des programmes d'études en **communication**, en **langue** et en **culture**. Ces programmes de premier cycle conduisent à l'obtention de certificats de 30 crédits et sont dispensés en cours du soir.

AUTOMNE 1983

Communication:

- Relations publiques
- Publicité
- Information et journalisme
- Sciences de la communication

Langue et culture:

- Recherche documentaire et rédaction française
- Enseignement du français langue seconde
- Traduction I
- Traduction II
- Culture et civilisation

MICROPROGRAMMES (9 à 15 crédits)

- Pratique de la grammaire normative
- Pratique du français écrit et rédaction
- Rédaction professionnelle

Date limite d'admission et d'inscription:
le 1er août

Annuaire disponible.

Renseignements:

Faculté de l'éducation permanente
3335, chemin Queen Mary
rez-de-chaussée
343-6090

OLIVER[®]
de FRANCE

Un bordeaux blanc
excellent à un prix
très abordable.
Vif, léger et sec.



5,45\$

Mis en bouteilles en France.
Appellation contrôlée. Disponible uniquement
dans les magasins de la S.A.Q.

REPRÉSENTATION AU QUÉBEC: BASIL D. HOBBS INC.

Le projet de loi 40: un nouveau concordat

suite de la première page

tation des parents, l'école peut demander au comité catholique et au comité protestant (...) une reconnaissance comme école catholique ou comme école protestante.

Une disposition transitoire précise cependant que « toute école conserve la reconnaissance confessionnelle qu'elle a le 1er juillet 1985. Elle doit, dans les trois ans, demander la reconnaissance ou la révocation de sa reconnaissance comme école catholique ou comme école protestante. À défaut, elle perd sa reconnaissance confessionnelle ».

La presque totalité des écoles du Québec ont, en 1974 et 1975, été reconnues comme catholiques ou protestantes sans que, pour la très grande majorité d'entre elles, elle aient eu à faire la moindre démarche. Mais les commissions scolaires qui, depuis 1974, ont demandé pour l'une ou l'autre de leurs écoles, la reconnaissance ou la révoca-

tion de leur caractère confessionnel, ont buté sur une difficulté importante: l'absence de règle de procédure claire et uniforme. La légitimité politique de la décision du Comité catholique s'en trouvait chaque fois affectée.

Le projet de loi veut éliminer cette difficulté: « Le ministre peut, par règlement, préciser l'article 309, déterminer les conditions et modalités de consultation des parents pour la demande de reconnaissance confessionnelle d'une école ou la demande de retrait de cette reconnaissance. » Il devra cependant consulter les comités confessionnels avant d'adopter un tel règlement.

L'initiative de loger une demande auprès du comité catholique ou protestant appartiendrait donc en propre au conseil d'école et non plus à la commission scolaire. Il serait à cet égard pleinement souverain. Sa seule obligation serait de consulter les parents conformément aux « conditions » prescrites par le règlement du ministre. Cette obligation, peut-on penser, pourrait par ex-

emple, n'être satisfaite que si une certaine proportion des parents s'étaient prononcés. À défaut, le conseil d'école ne pourrait loger sa demande de reconnaissance et les comités catholiques ou protestants ne pourraient pas, le cas échéant, légalement la recevoir.

La consultation devrait se faire aussi selon les « modalités » prescrites par le règlement, bref pour tout ce qui touche la forme et les circonstances de temps, de lieu, etc. En cette matière délicate, certaines précautions s'imposent pour assurer au maximum le caractère démocratique de la consultation, comme le prouve l'expérience des dernières années.

Une fois la consultation valablement tenue, le conseil d'école, croit-on comprendre, demeurerait totalement libre de prendre sa décision dans un sens ou dans l'autre, après avoir évalué l'ensemble des circonstances.

Que le pouvoir de réglementation sur « les conditions et les modalités de consultation » des parents ait été soustrait

à la juridiction des comités catholique et protestant, peut paraître à première vue surprenant. Cela se comprend aisément: rien a priori n'indique à qui, du comité catholique ou protestant, une école adresserait une demande, en particulier dans les écoles anglaises où une vingtaine d'écoles, pourtant officiellement protestantes, comptent une majorité de catholiques! Il serait évidemment antidémocratique d'avoir deux régimes de consultation selon que l'on s'adresserait à l'un ou l'autre des comités.

Du reste, en décembre dernier, le Comité catholique lui-même recommandait « que l'élaboration du règlement fixant les modalités générales de consultation concernant le statut confessionnel fasse l'objet d'une concertation entre le Comité protestant et le Comité catholique ». Le projet de loi diffère cependant de l'avis du comité sur un point: le règlement serait fait par le ministre de l'Éducation plutôt que par le gouvernement. On peut donc s'attendre à cet égard à des révisions.

Cependant, précise l'article 474, il appartiendra encore aux comités catholique ou protestant « de faire des règlements d'enseignement comme catholiques ou protestants, et pour assurer leur caractère confessionnel ». Ces règlements, bien que, curieusement, cela ne soit pas explicite, porteraient sans doute sur les « critères » d'une école catholique ou protestante puisque la procédure de consultation relèverait du ministre.

Le Comité catholique, en tout cas, faisait très clairement la distinction en décembre: il recommandait qu'on lui confie « le pouvoir de reconnaître comme catholique, en lui accordant le statut d'école catholique, l'école a) qui en fait la demande à la suite d'une volonté exprimée de façon démocratique conformément aux exigences de la loi et de ses règlements; b) et qui répond aux autres critères de reconnaissance fixés par le Comité catholique ».

Le projet de loi comporte encore

d'autres dispositions importantes en matière religieuse. Ainsi chaque commission scolaire sera tenue d'engager « un responsable du soutien aux écoles catholiques et aux services d'enseignement religieux et d'animation pastorale dispensés aux élèves catholiques inscrits dans les écoles de son territoire; ce responsable doit avoir un mandat de l'évêque du diocèse où est situé le siège social de la commission scolaire ». C'était déjà la pratique dans les commissions scolaires catholiques. Dorénavant ce serait une exigence légale et les commissions scolaires anglaises majoritairement protestantes devraient aussi s'y plier en faveur de leur clientèle catholique.

Enfin, les comités catholique et protestant qui, jusqu'ici, « approuvaient » au point de vue moral et religieux tous les programmes, les manuels et le matériel didactique devaient dans l'avenir se contenter de « donner un avis » sur la question.

FIN

La vraie campagne au leadership débutera à la mi-août

suite de la première page

que tout candidat, d'où qu'il provienne, est toujours « hypothéqué » de quelque façon: parce qu'il vient d'Ottawa, parce qu'il a déjà été au pouvoir ou non, et le reste.

Quant au principal intéressé, M. Laflamme, qui présidait hier à Montréal la conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances, il s'est refusé à tout commentaire additionnel. Reprenant ses propos du week-end dernier, il a simplement indiqué que personne au Parti libéral du Québec ne lui avait demandé, jusqu'à maintenant, de poser sa candidature, « alors, je ne sais pas pourquoi je devrais dire oui ou non ».

Quant à savoir ce qu'il répondrait si on lui demandait de poser sa candidature, le ministre s'est contenté de dire que cela était encore plus hypothétique. « Je ne vais pas passer ma vie à nier les spéculations des journalistes. Je fais mon travail, je suis le ministre des Finances aujourd'hui et je le serai demain ».

Il arrive tout simplement qu'à Ottawa, ministre et députés doivent défendre des dossiers pan-canadiens, alors

que dans les provinces, dont le Québec, ils avancent des dossiers provinciaux; et la population, y compris les militants, accepte de moins en moins que l'on mêle les deux niveaux de gouvernement, souligne Mme Bacon. Elle a vécu cette difficulté à titre de ministre, devant se battre, par exemple, pour la protection du consommateur, même si elle avait des amis à Ottawa.

Mais M. Jean Lesage n'a-t-il pas fait le saut d'Ottawa à Québec, en 1958? Le contexte n'est plus le même, répond le député de Chomedey, on n'en est plus à l'autonomie provinciale à la Duplessis mais à une « nette émergence » des provinces. « Les fédéraux sont coupés de la réalité québécoise s'ils pensent aider le FLQ à prendre le pouvoir en se mêlant activement du leadership. » Ceci dit, elle ne remet nullement en cause son allégeance fédéraliste, mais le congrès d'octobre est l'occasion d'affirmer l'idéologie et le programme propres au PLQ, de façon responsable, avec un oeil sur l'avenir.

Présidente du PLQ durant plusieurs années, Mme Bacon estime que le retour à la base est en train de se faire, à la faveur de l'été et de l'amorce de campagne, et l'exercice en cours lui donne pleine confiance pour l'avenir.

Au printemps, elle a songé à être candidate. L'idée n'est pas encore totalement écartée, mais elle n'a nulle envie d'être candidate parce qu'elle est femme, pour être « la femme de service ». « Ce n'est pas mon genre et je n'ai pas besoin de ça pour se faire valoir auprès des militants. »

Quand des militants lui font valoir qu'il serait important qu'une femme soit candidate, elle rétorque qu'elle n'est pas en politique pour donner bonne conscience à quiconque: elle ne sera pas candidate si elle n'a pas des appuis solides et la certitude de faire bonne figure. C'est ce qu'elle évalue ces jours-ci. Confiant ensuite qu'elle s'apprête à partir en vacances, elle admet en riant que ce n'est pas le fait des candidats éventuels, tous actifs dans les coulisses et dans des rencontres privées.

C'est le cas, par exemple, de M. Bourassa, Johnson, Paradis, Ciaccia, qui multiplient les rendez-vous et les lunches, courtisent les militants influents, évaluent leurs chances et celles de leurs collègues. M. Bourassa, qui a rencontré à peu près tous les militants depuis trois ans, est probablement le moins actif du quatuor, sachant bien que le mois de juillet est le moins propice de tous aux scénarios politiques.

Quant à M. Johnson et Paradis, on peut dire qu'ils sont déjà en marche, fournissant leurs armes, dressant des comités. Des députés « ordinaires » confient même qu'ils ne se sont jamais sentis aussi importants, les aspirants candidats les invitant tour à tour au lunch ou à l'apéro. Le député de Mont-Royal, M. John Ciaccia, en est encore à l'étape de la consultation, mais on le dit fortement tenté. Chose certaine, ces quatre hommes ne sont pas en vacances et ils se tiennent très près du téléphone.

Même s'il y a encore trois mois avant le congrès, on peut présumer que ceux qui sont en vacances, surtout si elles se prolongent, ne feront pas acte de candidature.

Depuis plusieurs jours déjà, M. Gérard-D. Lévesque, qui aime bien avoir du temps libre pour lui et sa famille, « laquaine » le saumon en fumant sa pipe. Il ne sera de retour que pour le congrès des jeunes, au prochain week-end.

Le député d'Outremont, M. Pierre Fortier, qui avait aussi tâté le terrain, est absent du pays pour un mois, combinant plaisir et affaires. Le député de Notre-Dame-de-Grâce, M. Reed Scowen, est également absent jusqu'à la mi-juillet.

D'autre part, fort dépité de ce que M.

Garneau lui ait fait faux bond, le milieu des affaires tenterait de susciter une autre candidature qui lui soit agréable. Le nom d'un ancien ministre de M. Bourassa, M. Guy Saint-Pierre, est ainsi évoqué, de même que celui de M. Pierre MacDonald, vice-président de la Banque de Montréal pour le Québec.

Certains évoquent même la possibilité d'un quelconque regroupement pour faire échec à M. Bourassa, dont la popularité domine nettement dans les sondages et parmi les militants de la base. On tenterait de lui faire subir le même sort qu'à M. Joe Clark, qui fut victime d'une campagne souterraine connue sous le sigle ABC (Anybody but Clark), au récent congrès tory.

Aussi joint par LE DEVOIR, M. Claude Ryan, n'a voulu faire aucun commentaire que ce soit. Fort discret depuis onze mois, sauf pour les dossiers qui lui ont été confiés, notamment en éducation, il préfère observer l'évolution de la situation, se gardant toutefois le droit d'intervenir, s'il le juge à propos.

Il n'y aura pas de « libéraux instantanés » au congrès; seuls les membres inscrits au 15 juillet auront droit de vote.

Quant aux candidats, ils ont jusqu'au 31 août pour s'afficher et la vraie campagne débutera à la mi-août.



Lise Bacon: pas d'ingérence fédérale

maintenir un basso continuo avec vigueur et d'improviser de façon simple et élégante; enfin, Tony Williams, batteur retentissant marquant le downbeat avec une assurance métronomique tout en colorant le paysage musical de fantaisies rythmiques alertes. Le meilleur concert du Festival, à ce jour.

Dave Turner, brillant altiste montréalais, ouvrait cette soirée de dimanche avec son sextuor dont l'élément principal est composé de trois cuivres formés dans le big band de Vic Vogel. Leur musique est sans faille mais, comparée à celle de ceux qui les suivaient, elle ne sort pas vraiment de l'ordinaire. Il aura fallu attendre la dernière pièce de leur prestation, un arrangement de Vogel du célèbre *Cottontail*, de Duke Ellington, sur un tempo menant train d'enfer, pour apprécier à sa juste valeur le son puissant de cet ensemble dont le jeu éblouissant fait oublier qu'il n'est composé que de six musiciens. Reste que Dave Turner est un excellent soliste.

Désolation lundi soir pour les vrais amateurs de jazz: le *Ray Charles Show of 1983*. Ainsi présentée-t-on, sur une fanfare tonitruante ce spectacle conçu pour la télévision et pour les amateurs de rock, de soul et de *hit parade* d'où sort rapetissé à sa véritable image de showman cabotin celui qui fut peut-être jadis le « bon pianiste » dont parlent les anthologies de musiciens de jazz. C'est la romance pantelante et la facilité quasi vulgaire que courtise maintenant cet ancien musicien de jazz avec un big band distrahit et cinq chanteuses sexy qui font du « hand clapping » et autres effets faciles de robes mouillantes. Seul élément valable de ce concert: certains solistes, un sax ténor et un trombone en particulier, sont très forts. Ils demeurent cependant anonymes.

Heureusement, pour racheter cette soirée mal abordée de lundi, un événement marginal au Festival permettait une découverte de fraîcheur et d'innovation: le duo Young et Donato. Ça se passait au Grand Café, rue St-Denis, à deux pas de la grande salle de concert. Karen Young, jeune chanteuse montréalaise dans la vingtaine, et Michel Donato, superbe musicien local et lauréat, avec son quintette, du concours de jazz du Festival, l'an dernier, se livraient sur une petite scène enfumée à une expérience unique: un duo voix et contrebasse.

En quarante minutes et huit chansons, ils ont conquis un public fasciné par leur interjeu splendide. La voix de Karen Young est souple, douce, agile, dense dans les graves qu'elle s'arrache du ventre quoiqu'un peu oscillante dans les aigus de voix de tête. Le tout est d'une richesse harmonique et rythmique rare, d'une variété mélodique qui va de Lionel Hampton à Charles Mingus, en passant par Jean-Sébastien Bach et Luis Bonfá. Karen Young est une habile charmeuse dont les *scats* sont solides, structurés et honnêtement débridés. Michel Donato a écrit pour elle des accompagnements de contre-basse riches où éclate son talent de musicien consommé: un délicieux mélange.

Les jours de faste sont arrivés dans la série des Grands concerts. Ainsi, dès ce soir, à 19 h, au St-Denis, Oscar Peterson, cet Hercule du clavier, jouera en trio avec un des grands techniciens actuels de la contrebasse, Niels-Henning Ørsted-Pedersen, et le batteur Martin Drew. Comble de générosité de la part des organisateurs du FIJM, le saxophoniste Zoot Sims fera les honneurs de la première partie de ce spectacle avant de jouer gratuitement, en plein air, rue St-Denis, à 22 heures.

Demain, 19 h encore, au St-Denis, Miles Davis referra des malheurs en dé-

ployant sa virtuosité unique et son grand art à la trompette, avant que Carla Bley, cette infatigable iconoclaste, ne dirige son ensemble sur la scène du Spectrum, à 21 h 30.

◆ Mesures

ce matin au poste de ministre ontarien de l'Industrie et du Commerce, s'est par ailleurs dit heureux de ne pas avoir eu à subir de pressions du gouvernement fédéral pour qu'il prolonge son propre programme de restrictions salariales.

Le ministre des Finances de la Saskatchewan, M. Robert Andrew, a quant à lui exprimé sa vive déception. « Par rapport aux deux conférences précédentes (au lac Meech en décembre et à Toronto en mars), cette rencontre n'a donné aucun résultat positif. Au lieu de parler de contrôles, il aurait mieux valu parler des obstacles réels à une relance complète de notre économie, soit la concurrence internationale, les emplois, etc. »

Au sujet des contrôles, le ministre Parizeau a dit ne pas comprendre le gouvernement fédéral d'alerter la population sur les risques d'une remontée de l'inflation. « Il est presque maladif de voir des gens, avec le niveau actuel du chômage, dire qu'il serait peut-être le temps de mettre les freins à une reprise », a-t-il déclaré.

Comme M. Andrew, il aurait mieux aimé parler des problèmes de coordination et de développement de projets susceptibles de créer de l'emploi, « maintenant que la hausse de l'inflation a été maîtrisée au niveau de 5 % ».

M. Parizeau avait quitté Paris la veille — où il a négocié le dossier Pechiney — pour participer à cette rencontre. Interrogé à savoir pourquoi il avait accepté l'invitation, il a répondu: « Parce que ça se tenait à Montréal... et pas dans le bois... »

Malgré tout, tout comme ses collègues des autres provinces, il a exprimé le vœu de tenir une autre conférence cet automne afin de poursuivre les échanges.

◆ Dialogue

tion que l'OTAN renonce à déployer ses nouvelles fusées.

Pour les Allemands, un début de déploiement des fusées de l'OTAN à l'autonomie n'aurait rien de dramatique. Américains et Soviétiques pourraient continuer à négocier à Genève.

M. Andropov n'est pas du tout d'accord: « C'est une erreur profonde et dangereuse (de croire que l'URSS fera des concessions en cas d'installation des euromissiles à l'Ouest). Nous ne céderons pas (...) mais nous prendrons des contre-mesures efficaces et opportunes », a-t-il dit à M. Kohl.

Selon les observateurs, l'URSS pourrait déployer de nouvelles fusées à moyenne et courte portée, notamment en RDA.

M. Andropov a averti M. Kohl qu'un déploiement des missiles américains en Allemagne fédérale relancerait l'escalade militaire en Europe, et mettrait en danger les relations entre la RFA d'une part, la RDA et Moscou d'autre part.

Les missiles soviétiques à moyenne portée ne sont pour l'instant pas pointés sur l'armée ouest-allemande mais, en cas de déploiement de missiles américains sur le sol allemand, la situation changerait.

« La menace militaire dirigée contre la RFA en serait multipliée de beaucoup. Les relations entre nos deux pays s'en trouveront en outre compromises », a dit le président soviétique.

M. Andropov a également laissé entendre que les relations entre les deux Allemagnes risqueraient de connaître une détérioration en déclarant à son

Un contrat qui atteindrait \$350 million

Le Canada négocie la vente de 200 Twin Otter à l'Inde

LA NOUVELLE-DELHI (Reuter)

— Le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Allan MacEachen, a discuté hier avec les autorités indiennes des Affaires étrangères, de l'Inde et des Finances.

Durant son entretien avec M. Venkataraman, il a examiné la possibilité que l'Inde achète un grand nombre de Twin Otter et en construise le moteur sous licence. Le vice-premier ministre du Canada, qui doit partir pour le Pakistan aujourd'hui, a précisé qu'aucune transaction n'avait été conclue, mais que M. Venkataraman était au courant de ces possibilités.

M. MacEachen n'a pas discuté d'achats d'armes avec M. Venkataraman, qui est rentré récemment d'un voyage

en Union soviétique, principal fournisseur d'avions militaires et d'armements à l'Inde. Le ministre a dit être venu en Inde pour mettre les relations avec l'Inde sur une nouvelle base. Les relations se sont refroidies depuis qu'Ottawa a suspendu son assistance technique à l'Inde après que ce pays eut fait exploser un engin nucléaire en 1974.

D'autre part, la Haute commission canadienne en Inde a annoncé hier qu'un marché d'une valeur de \$7 millions a été conclu récemment entre une firme canadienne, la Fathom Oceanology, et l'Inde pour la fourniture de sonars (appareils de détection sous-marin).

Par ailleurs, le bureau politique du PC est-allemand (SED) et le conseil des ministres ont mis en garde hier contre « les dangers extrêmes » qui résulteraient « pour les peuples en Europe et au-delà », du déploiement des euromissiles de l'OTAN.

Dans une déclaration commune qui se réfère au dernier sommet du Pacte de Varsovie à Moscou et qui a été publiée par l'agence d'information est-allemande ADN, le parti et le gouvernement de la RDA demandent également au gouvernement de Bonn « de réfléchir à nouveau sur sa position dans cette affaire, dans l'intérêt des populations dans

les deux États allemands et compte tenu de la responsabilité particulière qui leur incombe pour le maintien de la paix ».

« Il ne faut pas remettre en cause ce qui a été obtenu en 38 ans de paix dans le centre de l'Europe », ajoute la déclaration.

Cette prise de position, remarquent les observateurs, a été publiée au deuxième jour de la visite du chancelier ouest-allemand Helmut Kohl à Moscou, où les divergences de vues de la RFA et de l'URSS sur les euromissiles ont été réaffirmées sans ambages de part et d'autre.

Par ailleurs, le bureau politique du PC est-allemand (SED) et le conseil des ministres ont mis en garde hier contre « les dangers extrêmes » qui résulteraient « pour les peuples en Europe et au-delà », du déploiement des euromissiles de l'OTAN.

Dans une déclaration commune qui se réfère au dernier sommet du Pacte de Varsovie à Moscou et qui a été publiée par l'agence d'information est-allemande ADN, le parti et le gouvernement de la RDA demandent également au gouvernement de Bonn « de réfléchir à nouveau sur sa position dans cette affaire, dans l'intérêt des populations dans

◆ Médecins

crime. Les Drs Morgentaler et Scott font face aux mêmes accusations à la suite d'une descente à leur clinique de Winnipeg le mois dernier. En vertu du Code pénal, les avortements ne peuvent être pratiqués que dans un hôpital agréé, après qu'un comité de médecins ait reconnu que la santé de la mère était en péril.

Au cours des années 70, le Dr Morgentaler a été acquitté à deux reprises, par des jurés québécois, d'avoir pratiqué des avortements. Sa clinique torontoise est ouverte depuis le 15 juin dernier. Il avait demandé au ministre de la Santé de l'Ontario, M. Larry Grossman, de la reconnaître comme un hôpital agréé.

Le Dr Morgentaler n'était pas à la clinique au moment où les policiers s'y sont présentés, et Mme Rebick a précisé qu'il était en vacances mais ne savait pas où. Le mandat d'arrestation l'accuse de conspiration dans un avortement.

Les Drs Robert Scott, 36 ans, de Sainte-Anne-de-Prescott, dans l'est de l'Ontario, et Leslie Smolin, de Toronto, ont été accusés du même

LUTTEZ CONTRE LES MALADIES DU REIN.

Donnez à la Fondation Canadienne des Maladies du Rein.

APPELEZ SANS FRAIS
1-800-268-7742 OPR. #77



◆ Un concert

ce jour, des sons parfois étranges, des sons d'aspiration dans l'instrument dont résulte un incroyable dialogue du trompettiste avec lui-même. Il est indubitablement, de tous les musiciens entendus jusqu'ici au FIJM, le plus à l'aise en technique et celle-ci n'est pour lui qu'un véhicule contrôlé ouvrant des horizons illimités à son expression.

Et pourtant, lui et son frère Brandford, un saxophoniste ténor et soprano au dur et vif, sont l'un et l'autre dans la jeune vingtaine, constituant l'élément novateur de ce quintette raffiné. Si cette section mélodique (trompette et sax) peut se permettre les inventions les plus éblouissantes, c'est qu'elle est appuyée par une section rythmique de vétérans aguerris, capable de la soutenir en tout temps et même de la propulser vers de nouvelles évasions harmoniques.

Le pianiste Herbie Hancock d'abord, un musicien plein d'humour et de vitalité qui se charge de lancer continuellement les solistes sur des pistes nouvelles qu'il débâille devant eux; le bassiste Ron Carter, vétéran de chez Miles Davis lui aussi, un virtuose capable de

6 juillet

par la PC et l'AP

1982 — Les États-Unis acceptent le principe de fournir des troupes pour escorter les fedayin de l'OLP devant quitter Beyrouth.

1979 — Le président Somoza lance 1.000 hommes à l'attaque de Masaya tenue par des rebelles sandinistes.

1957 — Althea Gibson, première noire à gagner les simples féminins à Wimbledon.

1930 — Fred Newton entreprend la descente du Mississippi à la nage à Fort Dam, au Minnesota; il arrivera à la Nouvelle-Orléans, le 29 décembre, après avoir franchi 1.826 milles.

1928 — Présentation à New York du premier film entièrement parlant: *Lights of New York*.

1925 — Un grélon d'un livre et demie tombe à Potter, au Nebraska.

1923 — Création de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

1919 — Première traversée de l'Atlantique en dirigeable.

1885 — Louis Pasteur réussit le premier vaccin anti-rage.

1809 — Pie VII, qui a excommunié Napoléon, est fait prisonnier par les Français.

1747 — La France et l'Espagne brisent un blocus anglo-autrichien de Gènes.

1573 — La paix de Boulogne met fin à la quatrième guerre de religion en France.

1560 — Signature du traité d'Edimbourg entre l'Angleterre et l'Écosse en vertu duquel les forces françaises sont évacuées, un conseil de régence protestant désigné, la souveraineté de la reine Elizabeth sur l'Angleterre reconnue et les prétentions de Marie Stuart au trône d'Angleterre déclarées nulles.

Ils sont nés un 6 juillet: l'actrice américaine Janet Leigh (56 ans); le joueur de hockey Brad Park (35 ans); l'actrice Rosemary Forsyth (40 ans); l'animateur Merv Griffin (58 ans); l'homme politique Allan MacEachen (62 ans).